



**PROJET DE BUDGET
POUR L'EXERCICE 1972
et
ANNEXES EXPLICATIVES**

Volume II

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 6 (A/8406)

246P.

NATIONS UNIES

**PROJET DE BUDGET
POUR L'EXERCICE 1972
et
ANNEXES EXPLICATIVES**

Volume II

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 6 (A/8406)



NATIONS UNIES

New York, 1971

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le projet de budget pour l'exercice 1972 est publié en trois volumes : le volume I contient les titres I à IV, le présent volume contient les titres V à IX et le volume III contient les annexes explicatives.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
VOLUME I	
SIGLES	xii
AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL	xiii
TABLEAU RECAPITULATIF - COMPARAISON ENTRE LES CREDITS DEMANDES POUR 1972, LES CREDITS OUVERTS POUR 1971 ET LES DEPENSES EFFECTIVES DE 1970	xli
Analyse des augmentations (diminutions), 1972-1971	xlii
PROJETS DE RESOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET	xlvi
Projet de résolution I - Budget de l'exercice 1972	xlvi
Projet de résolution II - Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 1972	li
Projet de résolution III - Fonds de roulement pour l'exercice 1972	lii
Projet de résolution IV - Accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Fondation Carnegie concernant l'usage des locaux du palais de la Paix à La Haye par la Cour internationale de Justice	liv
Observations concernant les projets de résolution	lv
A. PREVISIONS DE DEPENSES	
TITRE PREMIER. SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITES; REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES	
Chapitre premier. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	3
<u>Articles</u>	
I. L'Assemblée générale, ses commissions et comités	5
II. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	11
III. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	11
IV. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	15

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Chapitre 2. Réunions et conférences spéciales	16
<u>Articles</u>	
I. Conférence du Comité du désarmement	18
II. Réunions des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	19
III. Vingt-huitième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	19
IV. Conférence sur les transports internationaux par containers	20
V. Sixième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient	22
VI. Deuxième Conférence des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques	22
VII. Commission économique pour l'Afrique : réunions du Comité exécutif et du Comité technique d'experts	23
VIII. Quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques	24
IX. Troisième Congrès mondial de la population	25
X. Conférence des Nations Unies sur l'environnement	25
XI. Deuxième Conférence asiatique de la population	27

TITRE II. DEPENSES DE PERSONNEL ET DEFENSES CONNEXES

Chapitre 3. Traitements et salaires	29
<u>Articles</u>	
I. Postes permanents	30
II. Personnel temporaire pour les réunions	41
III. Autre personnel temporaire	43
IV. Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	46
V. Besoins provisoires en personnel	47

REPARTITION, PAR PRINCIPAUX DEPARTEMENTS ET SERVICES, DU COUT
DES POSTES PERMANENTS AINSI QUE DES AUTRES CREDITS DEMANDES
POUR 1972 AU CHAPITRE 3

Cabinet du Secrétaire général	52
Cabinets des Secrétares généraux adjoints aux affaires politiques spéciales	55
Bureau des affaires interorganisations	56

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Service juridique	59
Service du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	62
Cabinet du Secrétaire général adjoint	62
Service de gestion administrative	62
Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes)	66
Service du personnel (y compris le Service médical)	71
Division des droits de l'homme	76
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	78
Département de la tutelle et des territoires non autonomes	82
Département des affaires économiques et sociales	84
Cabinet du Secrétaire général adjoint	85
Commissaire à la coopération technique	85
Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement	86
Division des ressources et des transports	86
Division des finances publiques et des institutions financières	86
Division du développement social	87
Division de la population	87
Centre de l'habitation, de la construction et de la planification ..	87
Bureau de statistique	88
Centre international de calcul électronique - New York	88
Division de l'administration publique	89
Bureau de la science et de la technique	89
Secrétariat du Conseil économique et social, Section des commissions économiques régionales et Section des projets spéciaux	90
Département des affaires économiques et sociales : état récapitulatif	91
Commission économique pour l'Europe	97
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	109
Commission économique pour l'Amérique latine	125
Commission économique pour l'Afrique	149
Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth	155
Service de l'information (y compris les centres d'information)	159

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
Service des conférences	162
Bibliothèque	166
Bureau des Services généraux	167
Office des Nations Unies à Genève (à l'exclusion de la Commission économique pour l'Europe)	175
Chapitre 4. Dépenses communes de personnel	181
<u>Articles</u>	
I. Indemnités et prestations	182
II. Sécurité sociale	184
III. Voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	187
IV. Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	188
V. Indemnités versées à la cessation de service	189
VI. Programmes de formation du personnel	190
Chapitre 5. Frais de voyage du personnel	198
<u>Articles</u>	
I. Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions	200
II. Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	203
III. Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge	215
Chapitre 6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel : dépenses de représentation	216
<u>Articles</u>	
I. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel	216
II. Remboursements de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat	217
III. Dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat et d'autres personnalités de passage	217

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
TITRE III. TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET AMELIORATION DES LOCAUX ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN	
Chapitre 7. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	219
<u>Articles</u>	
A. <u>Travaux de construction</u>	
I. Siège de l'ONU à New York	221
II. Office des Nations Unies à Genève	224
III. Siège de la Commission économique pour l'Amérique latine à Santiago ..	225
IV. Siège de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à Bangkok	226
V. Siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abéba	227
B. <u>Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</u>	
VI. Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York	228
VII. Office des Nations Unies à Genève	232
TITRE IV. MATERIEL, FOURNITURES ET SERVICES	
Chapitre 8. Matériel et installations	233
Chapitre 9. Entretien, location et utilisation des locaux	248
Chapitre 10. Frais généraux	266
Chapitre 11. Imprimerie	284
<u>Articles</u>	
I. Documents officiels	286
II. Publications périodiques	291
III. Etudes et rapports	300
IV. Service de l'information	302
V. Organe international de contrôle des stupéfiants	303
VI. Autres travaux d'imprimerie	304
VII. Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat	305
VIII. Fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat	306

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

VOLUME II

TITRE V. DEPENSES SPECIALES

Chapitre 12. Dépenses spéciales	1
<u>Articles</u>	
I. Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée	3
II. Ecole internationale des Nations Unies, New York	8
III. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	9
IV. Programme triangulaire de bourses de perfectionnement	9
V. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	10
VI. Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection	11
VII. Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun	12
VIII. Participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	12
IX. Centre international de calcul électronique, Genève	14

TITRE VI. PROGRAMMES TECHNIQUES

Chapitre 13. Développement économique, développement social, administration publique, services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et contrôle des stupéfiants	17
Chapitre 14. Développement industriel	19

TITRE VII. CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	21
---	----

Articles

A. Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs

I. Troisième session de la Conférence	25
II. Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs	28
B. <u>Secrétariat de la CNUCED</u>	
III. Traitements et salaires	30
IV. Dépenses communes de personnel	50
V. Frais de voyage du personnel	51

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
VI. Dépenses de représentation	51
VII. Matériel et installations	52
VIII. Frais généraux	52
IX. Imprimerie	55
C. <u>Services fournis à la CNUCED par d'autres unités</u> <u>administratives de l'ONU</u>	
X. Traitements et salaires	58
XI. Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers	68
D. <u>Centre du commerce international</u>	
XII. Centre du commerce international	69
TITRE VIII. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	
Chapitre 16. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	81
<u>Articles</u>	
I. Sixième session du Conseil du développement industriel et réunion de ses organes subsidiaires	84
II. Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs	85
III. Traitements et salaires	90
IV. Dépenses communes de personnel	106
V. Frais de voyage du personnel	108
VI. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel : dépenses de représentation	109
VII. Matériel et installations	110
VIII. Entretien, utilisation et location des locaux	113
IX. Frais généraux	115
X. Programme de publications et services pour la reproduction des documents	121
XI. Organisation et gestion administrative du siège	125
TITRE IX. MISSIONS SPECIALES	
Chapitre 17. Missions spéciales	129
<u>Articles</u>	
I. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	130

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
II. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	137
III. Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	143
IV. Dépôt de l'ONU à Pise	149
V. Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	152
VI. Comité spécial de l' <u>apartheid</u>	157
VII. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	157
VIII. Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	158

TITRE X. HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Chapitre 18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	159
--	-----

Articles

I. Traitements et salaires	172
II. Dépenses communes de personnel	183
III. Frais de voyage du personnel en mission	186
IV. Information	186
V. Dépenses de représentation	187
VI. Matériel et installations (bureaux extérieurs)	188
VII. Frais généraux et fournitures	188
VIII. Travaux contractuels d'imprimerie	189

TITRE XI. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. Cour internationale de Justice	191
---	-----

Articles

I. Traitements et indemnités des membres de la Cour	191
II. Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe	193
III. Charges communes	196
IV. Matériel et installations	198

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

B. PREVISIONS DE RECETTES

TABLEAU RECAPITULATIF DES PREVISIONS DE RECETTES POUR 1972, DU MONTANT
APPROUVE POUR 1971 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1970 201

TITRE PREMIER. RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS
DU PERSONNEL

Chapitre premier. Recettes provenant des contributions du personnel 201

TITRE II. AUTRES RECETTES

Chapitre 2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires 203

Chapitre 3. Recettes générales 205

Chapitre 4. Activités productrices de recettes 209

Articles

I. Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU) ... 210

II. Vente de publications et Librairie de l'ONU 214

III. Services destinés aux visiteurs et visites guidées 218

IV. Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants
et services annexes 222

V. Bénéfices - Médailles commémoratives de la fondation de
l'Organisation des Nations Unies 229

VOLUME III

ANNEXES AUX PREVISIONS DE DEFENSES POUR L'EXERCICE 1972

TITRE V

DEPENSES SPECIALES

Chapitre 12. Dépenses spéciales

10 374 900 dollars (1971 : 10 647 500 dollars; 1970 : 9 603 930 dollars)

Tableau 12-1

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée	75 100	104 700	72 167
II. Ecole internationale des Nations Unies, New York	535 000	550 000	65 000
III. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	8 556 900	8 556 200	8 641 905
IV. Programme triangulaire de bourses de perfectionnement (Service de l'information)	21 000	20 000	21 337
V. Programme d'assistance des Nations Unies pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	40 000	60 000	45 653
VI. Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection ..	170 000	170 700	133 379
VII. Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun	160 000	93 200	85 000
VIII. Participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies .	176 900	168 100	114 181

Tableau 12-1 (suite)

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
IX. Centre international de calcul électronique, Genève	640 000	774 600	-
- Programmes antérieurs pour lesquels il n'est pas demandé de crédits pour 1972 ..	-	150 000 ^{a/}	425 308 ^{b/}
Total, chapitre 12	10 374 900	10 647 500	9 603 930

^{a/} Y compris une subvention de 100 000 dollars pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et une somme de 50 000 dollars pour le Fonds des Nations Unies pour la Namibie.

^{b/} Y compris une subvention de 30 000 dollars au fonds d'équipement de l'Ecole internationale de Genève, une somme de 100 000 dollars pour le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, une somme de 153 704 dollars pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, une somme de 133 769 dollars pour l'assistance en cas de catastrophe naturelle (résolution 2435 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1968, telle qu'elle a été modifiée par la résolution 2614 (XXIV) en date du 17 décembre 1969) et une somme de 7 835 dollars pour les dispositions préalables à prendre pour parer aux catastrophes naturelles (paragraphe 8 du dispositif de la résolution 2435 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1968).

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Cimetière où sont ensevelis les morts des Nations Unies en Corée</u>	75 100
	1971 : 104 700
	1970 : 72 167

12.1 Aux termes d'un accord que, comme suite à la résolution 977 (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955, le Secrétaire général a conclu avec la République de Corée et qui est entré en vigueur le 11 décembre 1959, l'ONU s'est engagée à assurer l'entretien permanent du Cimetière situé à Tangkok, près de Pusan, sur le terrain que le Gouvernement coréen lui a concédé à perpétuité. L'ONU a commencé à assurer, le 31 mars 1960, l'entretien du Cimetière, confié jusque-là au Commandement des forces des Nations Unies en Corée.

12.2 Le Secrétaire principal et le fonctionnaire d'administration de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, à Séoul, exercent respectivement les fonctions de conservateur et de conservateur adjoint du Cimetière.

12.3 Une entreprise locale est chargée de tous les travaux d'entretien du Cimetière, comme aussi des services de sécurité et de surveillance. Aux termes du contrat, l'entrepreneur fournit la main-d'oeuvre tandis que l'ONU fournit l'outillage, le matériel et les fournitures, ainsi que le matériel pour les transports lourds.

12.4 La gestion du Cimetière, y compris la surveillance des travaux contractuels, les services de guides pour visiteurs et la tenue des registres administratifs et des comptes, est assurée par le personnel des services administratifs et techniques que secondent trois agents locaux (un interprète-traducteur, un chauffeur et un mécanicien).

12.5 Le tableau 12-2 indique le montant des dépenses prévues pour 1972 avec, en regard, les chiffres de 1971 et 1970.

Tableau 12-2

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Rémunération du personnel des services administratifs et techniques	20 200	24 500	10 832
ii) Dépenses communes de personnel concernant le personnel des services administratifs et techniques	7 500	9 000	11 184

Tableau 12-2 (suite)

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
iii) Traitements et dépenses communes de personnel concernant le personnel local non rémunéré dans le cadre du contrat d'entretien	8 900	9 900	10 759
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur, du Conservateur adjoint et du personnel des services administratifs et techniques	7 200	8 200	2 156
v) Entretien des bâtiments	3 900	4 700	10 106
vi) Travaux contractuels d'entretien du Cimetière	22 000	36 000	22 452
vii) Matériel de transport	-	5 300	-
viii) Utilisation et entretien du matériel de transport	1 000	1 000	1 083
ix) Frais généraux	3 000	5 600	2 917
x) Achat de mobilier et de matériel	<u>1 400</u>	<u>500</u>	<u>678</u>
Total	75 100	104 700	72 167

12.6 Le tableau 12-3 indique le personnel que l'on propose d'affecter à la mission en 1972, avec, en regard, l'effectif approuvé pour 1971.

Tableau 12-3

	1971	1972
<u>Personnel détaché de l'effectif ordinaire</u>		
Personnel des services administratifs et techniques	3	2
<u>Personnel local</u>		
Interprète-traducteur	1	1
Chauffeur	2	1
Mécanicien	<u>1</u>	<u>1</u>
	7	5

	<u>Dollars</u>
i) <u>Rémunération du personnel des services administratifs et techniques</u>	20 200
	1971 : 24 500
	1970 : 10 832
ii) <u>Dépenses communes de personnel concernant le personnel des services administratifs et techniques</u>	7 500
	1971 : 9 000
	1970 : 11 184

12.7 Les crédits demandés, qui doivent permettre de couvrir la rémunération du personnel des services administratifs et techniques et les dépenses communes de personnel le concernant, font apparaître une diminution correspondant à la réduction d'effectif proposée.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Traitements du personnel local non rémunéré dans le cadre du contrat d'entretien et dépenses communes de personnel le concernant</u>	8 900
	1971 : 9 900
	1970 : 10 759

12.8 Les crédits demandés doivent permettre de couvrir la rémunération des agents locaux et les dépenses communes de personnel les concernant, ainsi que de constituer une réserve pour les indemnités à verser à la cessation de service; ils accusent une diminution imputable à la réduction de l'effectif du personnel local, qui ne compte plus que trois agents au lieu de quatre.

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur, du Conservateur adjoint et du personnel des services administratifs et techniques</u>	7 200
	1971 : 8 200
	1970 : 2 156

12.9 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après en ce qui concerne les deux agents des services administratifs et techniques : a) indemnité de subsistance (5 700 dollars); b) indemnité d'installation pour un fonctionnaire des services administratifs et techniques ayant des personnes à charge (700 dollars); et c) frais de voyage et indemnité de subsistance du Conservateur et du Conservateur adjoint pour les visites d'inspection périodiques (800 dollars).

	<u>Dollars</u>
v) <u>Entretien des bâtiments</u>	3 900
	1971 : 4 700
	1970 : 10 106

12.10 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût de l'entretien des bureaux, résidences et autres bâtiments ainsi que du terrain du Cimetière. Il se décompose comme suit : 1 900 dollars pour l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, 2 000 dollars pour l'entretien des terrains et des bâtiments, dont 500 dollars pour la réfection du plafond de la salle de services, et 700 dollars pour l'achat d'outils, d'engrais, de semences, de peintures, etc.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Travaux contractuels d'entretien du Cimetière</u>	22 000
	1971 : 36 000
	1970 : 22 452

12.11 La main-d'oeuvre nécessaire pour les services d'entretien, de sécurité et de conservation est fournie par un entrepreneur qui utilise à ces fins 15 employés locaux. Par suite de l'installation en 1970 d'un réseau souterrain fixe d'irrigation et de la mécanisation progressive du travail au cours des années, un nouveau contrat a été négocié et le nombre des employés pour les travaux contractuels a été ramené de 23 à 15.

	<u>Dollars</u>
vii) <u>Matériel de transport</u>	-
	1971 : 5 300
	1970 : -

12.12 Conformément au principe selon lequel les véhicules sont remplacés tous les quatre ans, aucun crédit n'est demandé à cette fin en 1972.

	<u>Dollars</u>
viii) <u>Utilisation et entretien du matériel de transport</u>	1 000
	1971 : 1 000
	1970 : 1 083

12.13 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les besoins habituels tels que l'entretien, la réparation, le remplacement des pièces et le carburant pour deux véhicules, le matériel servant à l'entretien du terrain du Cimetière et l'achat d'uniformes pour les chauffeurs et le mécanicien.

	<u>Dollars</u>
ix) <u>Frais généraux</u>	3 000
	1971 : 5 600
	1970 : 2 917

12.14 Cette rubrique groupe les dépenses concernant les communications, y compris les communications téléphoniques et les services postaux (400 dollars); le transport de marchandises, le camionnage et les messageries (100 dollars); les fournitures et services divers (2 100 dollars); l'assurance (100 dollars); les dépenses de représentation (100 dollars); ainsi que la papeterie et les fournitures de bureau (200 dollars). La diminution de 2 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1971 est due à la diminution des dépenses de transport de marchandises et de camionnage, aucun achat de matériel lourd ou de véhicules n'étant proposé pour 1972.

	<u>Dollars</u>
x) <u>Achat de mobilier et de matériel</u>	1 400
	1971 : 500
	1970 : 678

12.15 Le crédit demandé doit permettre de couvrir des dépenses relatives au remplacement d'un pulvérisateur à pression (1 000 dollars) et de mobilier (400 dollars).

12.16 Le tableau 12-4 ci-après indique le montant estimatif net des dépenses prévues pour l'entretien du Cimetière en 1972, déduction faite de certaines recettes inscrites au chapitre pertinent des prévisions de recettes.

Tableau 12-4

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Dépenses prévues pour le Cimetière (tableau 12-2)		75 100
<u>A déduire :</u>		
i) Recettes provenant des contributions du personnel	4 400	
ii) Recettes provenant de la vente de matériel usagé	<u>200</u>	<u>4 600</u>
Total net des dépenses		70 500

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Ecole internationale des Nations Unies, New York</u>	535 000
	1971 : 550 000
	1970 : 65 000

12.17 Des crédits ont été ouverts au présent article ces dernières années en vue de couvrir le coût des subventions spéciales au Fonds de l'Ecole internationale des Nations Unies qui devaient aider à combler le déficit annuel d'exploitation de l'Ecole.

12.18 Aux termes du paragraphe 2 du dispositif de sa résolution 2612 (XXIV), du 16 décembre 1969, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à entreprendre sans retard les préparatifs de l'émission et de la vente d'un timbre commémoratif des Nations Unies, dont il sera autorisé à allouer le produit net au Fonds de développement de l'Ecole internationale des Nations Unies et au Fonds d'équipement de l'Ecole internationale de Genève. On prévoit à l'heure actuelle que ce timbre commémoratif sera émis en novembre 1971.

12.19 Aux termes du paragraphe 3 du dispositif de la même résolution, l'Assemblée générale a décidé en principe de verser 2 millions de dollars au Fonds de développement de l'Ecole internationale des Nations Unies au cours d'une période de quatre ans et, spécifiquement, de verser une contribution initiale de 500 000 dollars prélevée sur le budget ordinaire de 1971. Le crédit actuellement demandé comprend une somme de 500 000 dollars représentant la contribution pour 1972.

12.20 Le déficit d'exploitation actuellement prévu pour l'année scolaire 1971/1972 sera de 37 000 dollars environ. Le déficit pour l'année scolaire 1970/1971 s'élevait à 149 500 dollars environ, montant que la subvention de 50 000 dollars accordée en 1971 a permis de ramener à 99 500 dollars. Aussi prévoit-on actuellement que le déficit cumulatif pour les années 1970/1972 sera de l'ordre de 136 500 dollars. Compte tenu de la décision de réduire progressivement les subventions annuelles servant à combler le déficit d'exploitation de l'Ecole à mesure que le Fonds de développement se constituera, le crédit demandé au présent article pour résorber ce déficit en 1972 est inférieur à ce montant (35 000 dollars).

12.21 Un rapport distinct sera présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session sur la situation financière effective de l'Ecole et sur les progrès réalisés en ce qui concerne la construction de locaux permanents et les contributions versées au Fonds de développement de l'Ecole.

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies</u>	8 556 900
	1971 : 8 556 200
	1970 : 8 641 905

12.22 Par sa résolution 1739 (XVI) du 20 décembre 1961, modifiée par la résolution 1878 (S-IV) du 27 juin 1963 et la résolution 1989 (XVIII) du 17 décembre 1963, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à émettre des obligations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à concurrence d'un montant global de 200 millions de dollars (le montant total des obligations effectivement vendues est de 169 905 679 dollars) et à inscrire chaque année au budget ordinaire, à compter du budget de l'exercice 1963, une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts - au taux de 2 p. 100 par an - afférents aux obligations vendues et le remboursement, conformément au tableau joint en annexe à la résolution 1739 (XVI), des annuités du principal venant à échéance. Ces paiements sont effectués le 15 janvier de chaque année.

12.23 Les paiements effectifs pour 1971 se sont chiffrés à 8 556 176 dollars, à savoir 2 509 276 dollars pour les intérêts et 6 046 900 dollars pour les annuités du principal venant à échéance. Les paiements qui devront être effectués à ces fins le 15 janvier 1972 sont estimés à 8 556 900 dollars, dont 2 388 300 dollars pour les intérêts et 6 168 600 dollars pour les annuités du principal.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Programme triangulaire de bourses de perfectionnement</u>	21 000
	1971 : 20 000
	1970 : 21 337

12.24 Depuis 1961, le Service de l'information organise le Programme triangulaire de bourses de perfectionnement dans le cadre de ses activités visant à donner à de jeunes journalistes et écrivains d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine la possibilité d'assister à des réunions d'information et d'étudier sur place les activités des organismes des Nations Unies.

12.25 La série la plus récente de séminaires institués dans le cadre de ce programme a débuté en 1968 par un séminaire à l'intention des personnes qui s'occupent des émissions de radiotélévision scolaire dans les pays de langue anglaise, suivi en 1969 par un séminaire analogue destiné à des participants de langue française. Cette série a été interrompue en 1970 par un séminaire et des journées d'étude organisés à l'intention des personnes chargées des programmes radiophoniques dans les organismes de radiodiffusion de six pays africains :

l'Ethiopie, la Guinée, le Kenya, le Maroc, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. L'organisation de ce séminaire entrerait dans le cadre des mesures d'application des diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale à propos de l'Afrique australe et tenait compte du rôle croissant de la radio dans les pays en voie de développement dans le domaine des communications, de l'information et de l'enseignement. La série interrompue a été reprise en 1971 avec un séminaire à l'intention des personnes qui s'occupent des émissions de radiotélévision scolaire dans les pays de langue espagnole.

12.26 En 1972, on projette d'instituer un nouveau cycle de séminaires qui réuniront en alternance chaque année de 12 à 15 jeunes journalistes appartenant aux pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les participants observeront et analyseront en commun les activités menées par l'Organisation des Nations Unies sur le plan politique, économique et social, le but recherché étant de les aider, dans le cadre de leurs activités professionnelles, à assurer une compréhension et une diffusion plus larges de l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines. Le crédit de 21 000 dollars demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir les frais de voyage et de subsistance afférents à un séjour de quatre semaines au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international</u>	40 000
	1971 : 60 000
	1970 : 45 653

12.27 Aux termes du paragraphe 8 du dispositif de sa résolution 2698 (XXV) du 11 décembre 1970, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa vingt-sixième session, au sujet de la mise en oeuvre du Programme en 1971 et de présenter, après avoir consulté le Comité consultatif chargé du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, des recommandations concernant l'exécution du Programme en 1972 et au cours des années suivantes.

12.28 En attendant l'issue des consultations entre le Secrétaire général et le Comité consultatif, lequel doit se réunir plus tard dans l'année, un montant de 40 000 dollars est inscrit à titre provisoire dans le projet de budget pour 1972.

ARTICLE VI

	<u>Dollars</u>
<u>Participation de l'ONU aux dépenses relatives au Corps commun d'inspection</u>	170 000
	1971 : 170 700
	1970 : 133 379

12.29 Le Corps commun d'inspection a été créé sur une base expérimentale pour une période initiale de quatre ans, à compter du 1er janvier 1968, en application d'une recommandation 1/ du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, que l'Assemblée générale a approuvée par ses résolutions 2150 (XXI) du 4 novembre 1966 et 2360 (XXII) du 19 décembre 1967. Lors de sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 2735 A (XXV) en date du 17 décembre 1970, a décidé de maintenir en fonctions le Corps commun d'inspection, sur la base expérimentale existante, pour une période de deux ans au-delà du 31 décembre 1971, et a recommandé aux autres organismes des Nations Unies participant au système d'inspection de prendre les mesures appropriées pour le maintien en fonctions du Corps commun d'inspection sur la même base.

12.30 Sur le plan administratif exclusivement, le Corps commun, qui est installé à Genève, est rattaché au Secrétaire général en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'ONU et en sa qualité de président du Comité administratif de coordination (CAC). Le CAC a décidé 2/ que les dépenses relatives au Corps commun seront réparties entre les organisations participantes proportionnellement au montant total de leurs dépenses, quelle que soit la source des fonds, durant l'exercice précédent.

12.31 Les prévisions de dépenses relatives aux activités du Corps commun d'inspection en 1972, telles qu'elles ont été approuvées par le CAC, se chiffrent à 448 300 dollars. Ce montant comprend une somme de 374 300 dollars pour la rémunération des inspecteurs et du personnel de secrétariat qui les assiste ainsi que pour les dépenses communes de personnel les concernant, une somme de 52 000 dollars pour les frais de voyage des inspecteurs en mission et une somme de 22 000 dollars pour les frais de traduction, les dépenses de représentation et le coût des fournitures et services divers. La part de ces dépenses qui est à la charge de l'ONU est estimée à 170 000 dollars.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/6343, par. 67B.

2/ E/4337, par. 135.

ARTICLE VII

	<u>Dollars</u>
<u>Participation de l'ONU au coût des activités de coordination administrative financées en commun</u>	160 000
1971 :	93 200
1970 :	85 000

12.32 Le crédit demandé au présent article doit couvrir le coût estimatif pour l'ONU des activités de coordination administrative et financière et de traitement électronique de l'information qui sont financées en commun par l'ONU et les organismes qui appliquent le régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi 3/. Ces activités comprennent celles du Comité consultatif de la fonction publique internationale (CCFPI), du Comité d'experts pour les ajustements, du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), du programme d'enquêtes sur le coût de la vie exécuté par l'ONU au nom de toutes les organisations participantes, et, depuis 1971, les travaux du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information et les activités connexes. On pense que l'organe de recherches sur les traitements entrera en fonctions d'ici 1972.

12.33 Les dépenses relatives à ces activités comprennent le coût direct des secrétariats du CCFPI, du CCQA, du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information et les activités connexes et de l'organe de recherches sur les traitements (traitements, dépenses communes de personnel et frais de voyage du personnel en mission), le coût des sessions du CCFPI et du Comité d'experts pour les ajustements (frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de ces organes techniques, frais de voyage du personnel de secrétariat les accompagnant et autres frais connexes des sessions) et la rémunération des consultants chargés par les organes intéressés de procéder, suivant que de besoin, à des études techniques spéciales.

ARTICLE VIII

	<u>Dollars</u>
<u>Participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies</u>	176 900
1971 :	168 100
1970 :	114 181

12.34 Le crédit demandé au présent article correspond à la part nette des dépenses de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies imputable à l'ONU. La ventilation de ces dépenses est donnée dans le tableau 12-5. Le crédit demandé à un caractère provisoire, étant donné que le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à

3/ ONU, CIT, FAO, UNESCO, OMS, OACI, UIT, UPU, OMM, OMCI, AIEA, CIOIC/GATT.

L'Assemblée générale doit être approuvée par le Comité permanent du Comité mixte et que ledit Comité permanent ne doit se réunir que plus tard dans l'année.

12.35 L'augmentation par rapport au crédit ouvert pour 1971 résulte de l'augmentation des traitements des administrateurs et des agents des services généraux.

Tableau 12-5

	Montant estimatif des dépenses	Imputable à l'ONU	Imputable à la Caisse des pensions
	Dollars	Dollars	Dollars
Postes permanents	440 400	146 800	293 600
Dépenses communes de personnel	85 500	28 500	57 000
Personnel temporaire	62 700	-	62 700
Dépenses communes de personnel	12 500	-	12 500
Heures supplémentaires	8 500	-	8 500
Consultants	386 100	-	386 100
Frais de voyage du personnel envoyé à des réunions	4 000	-	4 000
Frais de voyage du personnel en mission ..	1 900	-	1 900
Frais de voyage pour le congé dans les foyers	4 800	1 600	3 200
Comité d'actuaire	2 000	-	2 000
Comité des placements	7 000	-	7 000
Coût des services suivants :			
i) Comité des commissaires aux comptes .	6 000	-	6 000
ii) Fonctionnaire chargé des placements .	15 000	-	15 000
iii) Centre international de calcul électronique	20 000	-	20 000
iv) Communications	4 000	-	4 000
Dépenses de représentation	900	-	900
	<u>Total 1 061 300</u>	<u>176 900</u>	<u>884 400</u>
Contributions du personnel	(102 400)	(29 500)	(72 900)

* Un tiers du montant estimatif total des dépenses.

ARTICLE IX

	<u>Dollars</u>
<u>Centre international de calcul électronique, Genève</u>	640 000
	1971 : 774 600
	1970 : -

12.36 Le crédit demandé au présent article correspond à la part de l'ONU dans les dépenses d'exploitation du Centre international de calcul électronique qui a été créé à Genève à compter du 1er mars 1971 en vertu des dispositions de la résolution 2741 (XXV) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1970.

12.37 Conformément aux dispositions actuellement en vigueur, les divers utilisateurs du Centre contribuent à ces dépenses à raison des proportions suivantes : 40 p. 100 pour l'Organisation des Nations Unies, 20 p. 100 pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 30 p. 100 pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 p. 100 pour les autres utilisateurs. A mesure que d'autres organisations décideront de recourir aux installations du Centre, il sera probablement nécessaire de revoir ces dispositions et de réajuster ces pourcentages sur la base de l'utilisation effective qu'en fera chacune d'elles.

12.38 On trouvera au tableau 12-6 une ventilation succincte des prévisions de dépenses d'exploitation du Centre pour 1972, dont le montant total reste identique au montant approuvé pour 1971.

Tableau 12-6

	1972
	<u>Dollars</u>
Traitements et salaires	460 000
Consultants	25 000
Dépenses communes de personnel	115 000
Frais de voyage	10 000
Matériel et installations	20 000
Frais généraux	970 000
	<u>1 600 000</u>
Part de l'ONU (40 p. 100)	640 000

12.39 La somme de 640 000 dollars destinée à couvrir la part de l'ONU est inférieure de 134 000 dollars au crédit de 774 600 dollars ouvert en 1971 à cette fin. Ce crédit comprenait une somme de 127 400 dollars représentant la participation de l'ONU aux dépenses initiales non renouvelables engagées pour réaménager une partie des locaux de l'OMS afin de pouvoir y loger les installations du Centre et un montant supplémentaire de 7 200 dollars destiné à couvrir l'augmentation des traitements des administrateurs approuvée par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session avec effet au 1er juillet 1971. Pour 1972, les dépenses supplémentaires au titre des traitements des administrateurs ont été absorbées dans le total des prévisions de dépenses d'exploitation correspondant à cet exercice.

TITRE VI

PROGRAMMES TECHNIQUES

6 908 000 dollars (1971 : 6 908 000 dollars; 1970 : 6 905 202 dollars)

	<u>Dollars</u>
<u>Chapitre 13. Développement économique, développement social, administration publique, services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et contrôle des stupéfiants</u>	5 408 000
	1971 : 5 408 000
	1970 : 5 408 590

13.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des activités ci-après :

- a) Assistance technique concernant le développement économique, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans ses résolutions 200 (III) du 4 décembre 1948 et 304 (IV) du 16 novembre 1949;
- b) Assistance technique concernant différents aspects du développement social, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans ses résolutions 418 (V) du 1er décembre 1950, 537 (VI) du 2 février 1952, 1042 (XI) du 21 février 1957 et 1838 (XVII) du 18 décembre 1962;
- c) Services consultatifs, consultations, formation et recherche en matière d'administration publique, tels que l'Assemblée générale les a envisagés dans ses résolutions 518 (VI) du 12 janvier 1952, 723 (VIII) du 23 octobre 1953 et 1024 (XI) du 21 décembre 1956;
- d) Envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration conformément à la résolution 1530 (XV) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1960;
- e) Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, tels que l'Assemblée générale les a envisagés dans sa résolution 926 (X) du 14 décembre 1955;
- f) Assistance technique concernant le contrôle des stupéfiants, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans sa résolution 1395 (XIV).

13.2 Les crédits demandés au présent chapitre font l'objet d'articles correspondant aux objectifs fixés pour les principaux domaines d'activités, conformément aux nouvelles procédures d'établissement du programme et du budget mentionnées au paragraphe 13.3 ci-après.

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Développement économique	2 000 000)		2 503 369
II. Développement social	1 858 000)		1 570 979
III. Administration publique	1 200 000)	5 408 000	1 038 395
IV. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	250 000)		216 773
V. Contrôle des stupéfiants	100 000)		71 074
	<u>5 408 000</u>	<u>5 408 000</u>	<u>5 408 590</u>
Total	<u>5 408 000</u>	<u>5 408 000</u>	<u>5 408 590</u>

13.3 A sa quarante-septième session, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1434 (XLVII), dans laquelle il recommandait à l'Assemblée générale d'adopter, à sa vingt-quatrième session, de nouvelles procédures pour l'établissement du programme et du budget concernant le titre V (Programmes techniques) du budget de l'Organisation des Nations Unies aux termes desquelles :

a) Le Secrétaire général formulerait ses prévisions de dépenses au titre des programmes techniques en tenant compte des besoins exprimés par les pays et les régions en voie de développement ainsi que des recommandations des divers organes des Nations Unies participant à l'établissement du programme, y compris le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil du développement industriel;

b) Le système en vigueur selon lequel les crédits pour les programmes techniques sont demandés au titre de chapitres distincts serait remplacé par un système de demandes par articles sous forme d'objectifs concernant les principaux domaines d'activités : développement économique, développement industriel, développement social, administration publique, services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme et contrôle des stupéfiants;

c) Les projets particuliers fondés sur les demandes des gouvernements et à financer au titre du programme ordinaire seraient approuvés par le Secrétaire général;

d) Un rapport annuel sur le programme et les projets exécutés serait soumis, selon le cas, au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et au Conseil du développement industriel.

13.4 A sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale, par sa résolution 2514 (XXIV), a approuvé l'application de ces procédures aux activités de coopération technique autres que celles qui intéressent le développement industriel. Par sa résolution 2511 (XXIV), l'Assemblée a décidé de maintenir, au titre V (Programmes techniques), un chapitre distinct pour les besoins du programme d'assistance technique en matière de développement industriel.

	<u>Dollars</u>
<u>Chapitre 14. Développement industriel</u>	1 500 000
	1971 : 1 500 000
	1970 : 1 496 612

14.1 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût de l'assistance technique concernant le développement industriel, telle que l'Assemblée générale l'a envisagée dans sa résolution 2298 (XXII) du 12 décembre 1967. A sa cinquième session, qui a eu lieu en mai 1971, le Conseil du développement industriel a approuvé le programme ordinaire d'assistance technique exposé dans le document ID/B/82, aux fins d'exécution en 1972 conformément à l'objectif de planification (1 500 000 dollars) qui a été approuvé pour cette même année par le Conseil à sa quatrième session. Le Conseil a recommandé que l'Assemblée générale prenne les mesures budgétaires nécessaires à la mise en oeuvre des propositions relatives au programme contenues dans le document précité en ouvrant les crédits nécessaires au titre VI, chapitre 14, du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 1972.

TITRE VII

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

11 880 900 dollars (1971 : 10 072 300 dollars; 1970 : 3 869 791 dollars)

15.1 La résolution 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, par laquelle l'Assemblée générale a créé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en tant qu'organe de l'Assemblée générale, dispose que les dépenses de la Conférence, de ses organes subsidiaires et de son secrétariat sont imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies dans lequel un chapitre distinct est ouvert à cet effet.

15.2 Par sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'accord concernant l'établissement du Centre du commerce international, qui sera géré conjointement et à titre permanent par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en tant qu'associés égaux. La part des dépenses du Centre qui est à la charge de l'ONU fait l'objet d'une demande de crédits à l'article XII du présent chapitre.

Tableau 15-1

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
A. <u>Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs</u>			
I. Sessions de la Conférence	908 000	178 000	-
II. Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs	80 000	70 000	45 129
	988 000	248 000	45 129

Tableau 15-1 (suite)

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
B. <u>Secrétariat de la CNUCED</u>			
III. Traitements et salaires			
i) Postes permanents	4 491 600	3 973 800	3 513 354 ^{a/}
ii) Consultants	275 000	293 000	280 231
iii) Personnel temporaire	50 000	50 000	64 596
iv) Heures supplémentaires	15 000	15 000	20 193
IV. Dépenses communes de personnel	1 171 000	1 003 300	947 160
V. Frais de voyage du personnel	210 000	200 000	212 373
VI. Dépenses de représentation	10 000	9 000	7 951
VII. Matériel et installations	15 000	17 000	18 388
VIII. Frais généraux	361 000	339 000	369 034
IX. Imprimerie	152 000	140 000	114 897
	<u>6 750 600</u>	<u>6 040 100</u>	<u>5 548 177</u>
C. <u>Services fournis par d'autres unités administratives de l'ONU</u>			
X. Traitements et salaires			
i) Postes permanents	2 022 800	1 834 200	1 669 906
ii) Personnel temporaire	686 300	715 200	676 364
iii) Heures supplémentaires	30 000	30 000	41 618
iv) Frais généraux relatifs aux activités d'assistance technique .	-	50 000	-
XI. Dépenses communes de personnel	486 000	482 500	363 197
	<u>3 225 100</u>	<u>3 111 900</u>	<u>2 751 085</u>

Tableau 15-1 (suite)

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
D. <u>Centre du commerce international</u>			
XII. Centre du commerce international	917 200	672 300	525 400
Total, chapitre 15	11 880 900 ^{b/}	10 072 300	8 869 791

a/ Y compris les besoins provisoires en personnel.

b/ Des prévisions de recettes d'un montant total de 2 466 800 dollars sont inscrites aux chapitres pertinents des recettes. Les recettes provenant des activités du Centre du commerce international sont partagées également entre l'Organisation des Nations Unies et le GATT et viennent en déduction de leurs contributions respectives.

Tableau 15-2

Ventilation des augmentations que les crédits demandés pour 1972
font apparaître par rapport aux crédits ouverts pour 1971
(Chiffres absolus et pourcentages)

Article	Maintien en	Augmentation	Accroissement	Accroissement	Total	
	1972 de	des salaires				
	l'effectif	et tarifs	des réunions	de travail	(diminution)	
	de 1971	pour services				
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	%
A. Sessions de la Conférence, des groupes d'experts et des organes consultatifs						
I. Troisième session de la Conférence	-	-	730 000	-	730 000	7.2
II. Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs	-	-	10 000	-	10 000	0.1
B. Secrétariat de la CNUCED						
III. Traitements et salaires						
1) Postes permanents	397 900	-	-	119 900 ^{a/}	517 800	5.1
ii) Consultants	-	30 000	-	(48 000)	(18 000)	(0.2)
iii) Personnel temporaire	5 000	-	-	(5 000)	-	-
iv) Heures supplémentaires	2 000	-	-	(2 000)	-	-
IV. Dépenses communes de personnel	133 700	-	-	34 000 ^{a/}	167 700	1.7
V. Frais de voyage du personnel	10 000	20 000	-	(20 000)	10 000	0.1
VI. Dépenses de représentation	1 000	-	-	-	1 000	0.0
VII. Matériel et installations	-	-	-	(2 000)	(2 000)	0.2
VIII. Frais généraux	-	30 000	-	(8 000)	22 000	0.2
IX. Imprimerie	-	12 000	-	-	12 000	0.1
C. Services fournis par d'autres unités administratives de l'ONU						
X. Traitements et salaires						
1) Postes permanents	188 600	-	-	-	188 600	1.8
ii) Personnel temporaire	-	-	(28 900)	-	(28 900)	(0.3)
iii) Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-
iv) Frais généraux relatifs aux activités d'assistance technique	(50 000)	-	-	-	(50 000)	(0.5)
XI. Dépenses communes de personnel	3 500	-	-	-	3 500	0.0
Total	691 700	92 000	711 100	68 900	1 563 700	15.5
Pourcentage d'augmentation	6.9	0.9	7.1	0.6		15.5
D. Centre du commerce international						
XII. Centre du commerce international	-	-	-	-	244 900	2.4
Total					1 808 600	17.9

a/ Six nouveaux postes d'administrateur, 8 nouveaux postes d'agent des services généraux et un reclassement de poste.

15.3 Le tableau 15-2 ci-dessus fait apparaître une augmentation de 1 808 600 dollars, soit de 17,9 p. 100 par rapport au crédit ouvert pour 1971. Un et demi pour cent de cette augmentation est dû à la création de postes nouveaux. Le reste de l'augmentation est imputable à la troisième session de la Conférence (7,2 p. 100), aux dépenses supplémentaires qu'entraîne le maintien des effectifs de 1971 (7,2 p. 100) et au Centre du commerce international CNUCED/GATT (2,4 p. 100).

A. Sessions de la Conférence, des groupes d'experts
et des organes consultatifs

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Troisième session de la Conférence</u>	908 000
	1971 : 178 000
	1970 : -

15.4 Dans sa résolution 2725 (XXV), l'Assemblée générale a décidé que la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aurait lieu en avril/mai 1972. Au cours de la deuxième partie de sa dixième session, en mars 1971, le Conseil du commerce et du développement a recommandé à l'Assemblée générale de tenir la Conférence à Santiago (Chili) du 13 avril au 10 mai 1972; elle serait précédée d'une réunion préparatoire les 11 et 12 avril et suivie de la douzième session du Conseil les 11 et 12 mai 1972 ¹/ . Conformément à la résolution 2609 (XXIV) de l'Assemblée générale, le Gouvernement chilien a invité la Conférence à tenir sa troisième session à Santiago et a proposé de prendre à sa charge les dépenses supplémentaires occasionnées par la réunion de la Conférence au Chili ainsi que par la session du Conseil du commerce et du développement qui se réunirait pendant deux jours immédiatement après la Conférence. Des prévisions de dépenses pour le cas où la troisième session de la Conférence se tiendrait à Santiago seront présentées à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session.

15.5 Le crédit demandé pour la Conférence, qui doit permettre de couvrir également le coût de la réunion préparatoire et de la douzième session du Conseil du commerce et du développement, a été calculé sur la base de ce que la réunion coûterait si elle se tenait à Genève. Sur le total de 1 036 000 dollars, des crédits d'un montant de 178 000 dollars ont été ouverts en 1971; le solde, soit 908 000 dollars, serait à prévoir au budget de l'exercice 1972.

¹/ Toutefois, cette décision fera l'objet d'un nouvel examen par le Conseil à sa onzième session et par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session.

15.6 Le crédit demandé au titre du service des séances doit permettre de couvrir les chefs de dépense suivants : tenue de six réunions simultanées avec services d'interprétation, des comptes rendus analytiques étant établis pour trois d'entre elles; traduction, reproduction et distribution des comptes rendus analytiques ainsi que de la documentation nécessaire en cours de session; services de fonctionnaires du service des bâtiments, y compris les plantons et les techniciens du son; services de fonctionnaires du service de l'information pour rendre compte des travaux de la Conférence dans la presse et faire des reportages radiodiffusés et télévisés et des films; services de fonctionnaires du Siège, y compris ceux du Bureau de liaison de la CNUCED à New York, et de fonctionnaires d'autres unités de l'ONU pour faire fonction de secrétaires des comités ou épauler les services de conférences de Genève; heures supplémentaires résultant des nombreuses séances de nuit et de week-end.

15.7 Le personnel chargé de la documentation préparatoire et de la documentation consécutive à la session devra établir 2 000 pages de documentation préparatoire et préparer les actes de la Conférence en vue de leur publication. Afin que le volume de la documentation préparatoire ne dépasse pas le niveau indiqué ci-dessus, on encouragera la rédaction de documents brefs propres à faciliter l'adoption de décisions de principe, et l'on réduira au strict minimum le volume de la documentation de base.

15.8 Le crédit demandé pour la publication des actes de la Conférence doit permettre de couvrir le coût de l'impression et de la correction des épreuves d'imprimerie pour 1 200 pages de documentation environ, en quatre langues. Seuls seront publiés certains des documents préparatoires, les rapports des principaux comités et groupes de travail de la Conférence, et l'Acte final ou autre document constituant le rapport de la Conférence, ainsi que le compte rendu de ses décisions et résolutions.

15.9 En ce qui concerne les frais généraux, le crédit demandé au titre des communications servira principalement à couvrir les frais de transport et l'affranchissement des documents préparatoires qui seront envoyés aux gouvernements, au Siège à New York, aux commissions économiques régionales, aux institutions spécialisées et à d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le coût des fournitures pour la reproduction des documents par les soins du secrétariat a été calculé d'après la quantité de papier et autres fournitures nécessaires pour le volume de documentation mentionné ci-dessus. Le crédit demandé au titre des services d'information doit permettre de louer des circuits radio, de faire des reportages de radio et de télévision, de couvrir le coût des services contractuels d'équipes de techniciens du cinéma et de la télévision et d'acheter des bandes et des pellicules, de monter des films, etc. Les fournitures et services divers comprennent notamment la location des machines à écrire qui seront utilisées par un certain nombre de sténodactylographes engagées à titre temporaire, la location de voitures pour les transports locaux, l'achat de matériel de photocopie, etc.

15.10 Le tableau 15-3 ci-après donne la ventilation des prévisions de dépenses pour la troisième session de la Conférence, dans l'hypothèse où celle-ci se tiendrait à Genève.

COUT ESTIMATIF DE LA CONVOCATION DE LA TROISIEME SESSION DE LA
CONFERENCE AU PALAIS DES NATIONS A GENEVE

Tableau 15-3

	Personnel permanent fourni par			Personnel temporaire	Total du personnel	Coût total
	la CNUCED	l'Office de Genève	le Siège de l'ONU			
						<u>Dollars</u>
<u>Service des séances</u>						
Interprètes	8	8	6 ^a /	41	63)	
Réviseurs	8	2	-	18	28)	
Traducteurs-rédacteurs de comptes rendus)	
analytiques	16	-	5 ^a /	64	85)	
Sténodactylographes	30	-	7 ^a /	77	114)	
Autre personnel des services linguistiques	7	5	-	10	22)	
Personnel des services de conférence	-	11	-	6	17)	
Personnel des services de reproduction et de distribution	14	16	-	72	102)	491 000
Agents des services généraux	3	-	-	57	60)	
Personnel des services d'information	6	-	6	8	20)	
Personnel du Siège de l'ONU	-	-	22	-	22)	
Heures supplémentaires (36 000 dollars)	-	-	-	-	-)	
	92	42	46	353	533	
<u>Documentation préparatoire et documentation consé- cutive à la session</u>						
					<u>Semaines de travail</u>	
Réviseurs					120)	
Traducteurs					240)	
Sténodactylographes					340)	
Autre personnel des services linguistiques					95)	287 000
Personnel des services de reproduction et de distribution					510)	
Publication des actes de la Conférence						168 000

Tableau 15-3 (suite)

	Coût total
	<u>Dollars</u>
<u>Frais généraux</u>	
Communications (y compris les frais de transport)	30 000
Fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat	80 000
Service d'information ...	15 000
Fournitures diverses	15 000
	<hr/>
Coût total de la troisième Conférence	1 086 000
Crédits ouverts pour 1971	(178 000)
	<hr/>
Crédits demandés pour 1972	908 000
	<hr/>

a/ Le personnel de langue chinoise sera fourni par le Siège de l'ONU.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Sessions des groupes d'experts et des organes consultatifs</u>	80 000
	1971 : 70 000
	1970 : 45 129
 i) <u>Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base</u>	 15 000
	1971 : 30 000
	1970 : 11 074

15.11 Le crédit demandé doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance qui, conformément à la résolution 1793 (XVII) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée, sont payables aux membres du Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base qui siègent à titre personnel

et non en tant que représentants de gouvernements. Conformément au calendrier révisé des réunions (TD/B/343, annexe I), des crédits sont demandés pour deux sessions du Comité en 1972.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Groupes spéciaux d'experts</u>	65 000
	1971 : 40 000
	1970 : 34 055

15.12 Le crédit demandé doit couvrir le coût des réunions de groupes d'experts que le Secrétaire général de la CNUCED doit convoquer dans la mesure où il est possible de les prévoir avant que la Conférence n'ait adopté de décision à leur sujet à sa troisième session. Le crédit demandé doit couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres de ces groupes, ainsi que le paiement d'honoraires, selon les besoins, aux membres qui, pendant leur période de service auprès de la CNUCED, ne reçoivent de traitement ni d'un gouvernement ni d'une institution gouvernementale.

Tableau 15-4

Groupes spéciaux d'experts

	<u>Dollars</u>
Groupe d'experts des assurances (15 experts devant se réunir à Genève pendant deux semaines)	12 000
Groupe d'experts des transports maritimes et des ports (12 experts devant se réunir à Genève pendant deux semaines)	13 000
Groupes d'experts des produits de base (deux groupes de sept experts devant se réunir à Genève pendant trois jours chacun)	10 000
Groupe d'experts du transfert des techniques (12 experts devant se réunir à Genève pendant deux semaines)	12 000
Groupe d'experts des pratiques commerciales restrictives (12 experts devant se réunir à Genève pendant 10 jours)	12 000
Groupe d'experts des modèles et projections relatifs aux échanges avec les pays socialistes (15 experts devant se réunir à Vienne pendant une semaine; les services nécessaires seront fournis par l'Institut des hautes études de Vienne)	6 000
Total	<u>65 000</u>

B. Secrétariat de la CNUCED

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Traitements et salaires</u>	4 831 600
	1971 : 4 331 800
	1970 : 3 878 374

Tableau 15-5

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Postes permanents	4 491 600	3 973 800	3 513 354
ii) Consultants	275 000	293 000	280 231
iii) Personnel temporaire	50 000	50 000	64 596
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	15 000	15 000	20 193
Total	<u>4 831 600</u>	<u>4 331 800</u>	<u>3 878 374</u>

	<u>Dollars</u>
i) <u>Postes permanents</u>	4 491 600
	1971 : 3 973 800
	1970 : 3 513 354

15.13 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des traitements et salaires des effectifs du secrétariat de la CNUCED au niveau proposé pour 1972. L'augmentation de 517 800 dollars est imputable à l'augmentation du coût du maintien de l'effectif de 1971 (397 900 dollars) et à la création de nouveaux postes demandés pour 1972 (119 100 dollars). Ces nouveaux postes comprendraient six postes d'administrateur et huit postes d'agent des services généraux. Le secrétaire général demande également le reclassement d'un poste de la catégorie des services généraux à la catégorie des administrateurs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES POSTES PERMANENTS, PAR DIVISION

Tableau 15-6

		Catégories et classes											
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux				
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
Cabinet du Secrétaire													
général	1972	1	1	2	1	1	1	-	7	1	5	6	
	1971	1	1	2	2	-	1	-	7	1	4	5	
Encadrement administratif :													
Service administratif .	1972	-	-	1	1	1	2	-	5	2	8	10	
	1971	-	-	1	1	-	2	1	5	2	7	9	
Groupe de l'assistance technique	1972	-	-	1	-	2	-	-	3	-	3	3	
	1971	-	-	1	-	1	1	-	3	-	3	3	
Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures		1972	-	1	1	4	3	1	3	13	2	13	15
	1971	-	1	1	2	5	3	-	12	3	13	16	
Division de la recherche		1972	-	1	1	4	3	7	5	21	2	23	25
	1971	-	1	1	4	2	7	5	20	2	20	22	
Division de l'expansion du commerce et de l'intégration économique		1972	-	1	-	3	4	1	1	10	-	6	6
	1971	-	1	-	2	4	1	1	9	-	6	6	
Division des produits de base		1972	-	1	2	6	9	9	1	28	-	19	19
	1971	-	1	2	6	8	10	-	21	-	19	19	
Division des articles manufacturés		1972	-	1	1	5	5	8	1	21	-	14	14
	1971	-	1	1	5	2	7	2	18	-	12	12	
Division des invisibles .		1972	-	1	2	4	7	9	3	26	-	19	19
	1971	-	1	2	5	6	8	4	26	-	19	19	
Division du commerce avec les pays socialistes ..		1972	-	1	-	1	1	2	1	6	2	2	4
	1971	-	1	-	2	1	1	1	6	2	2	4	
Bureau de liaison de New York		1972	-	1	2	2	6	9	4	24	2	24	26
	1971	-	1	2	2	8	7	4	24	2	23	25	
Total		1972	1	9	13	31	42	49	19	164	11	136	147
	1971	1	9	13	31	37	48	18	157	12	128	140	

15.14 Le tableau d'effectifs du secrétariat de la CNUCED qui figure au tableau 15-6 ci-dessus a été établi compte tenu des besoins supplémentaires en personnel prévus en 1972 pour mener à bien le programme de la CNUCED pour 1972 qui est décrit dans les documents TD/B/336 et Add.1 et 2. Ce programme de travail a été examiné par le Conseil du commerce et du développement à la deuxième partie de sa dixième session en mars 1971, et le rapport du Conseil sur cette question est présenté dans le chapitre VI du document TD/B/343.

15.15 Le projet de budget pour 1972 tient également compte de certaines réformes qui seraient apportées à l'organisation du secrétariat de la CNUCED sur la base de l'expérience acquise depuis les conclusions de l'étude sur l'utilisation des effectifs, qui figuraient dans le projet de budget pour 1971 2/. En particulier, il est proposé de retirer le Service administratif, le Groupe de l'assistance technique et le Groupe des relations extérieures du Cabinet du secrétaire général, pour en faire un nouveau service. Le Groupe des relations extérieures serait fusionné avec la Division des affaires de la Conférence et regroupé avec les services susmentionnés pour constituer l'"Encadrement administratif".

15.16 On trouvera dans le tableau 15-7 ci-après une récapitulation des postes nouveaux demandés et des reclassements de postes proposés pour 1972. Des explications détaillées sont présentées plus loin, par division ou service, à l'appui de ces demandes. Outre les postes nouveaux demandés et les reclassements de postes proposés, le projet de budget pour 1972 prévoit des échanges de postes de différentes classes entre divisions. Ces échanges sont prévus pour assurer l'utilisation efficace des effectifs disponibles et compte tenu des possibilités de recrutement. Cette souplesse dans l'utilisation des ressources disponibles permet de faire face à des besoins pour lesquels il aurait fallu, sans cela, demander des postes supplémentaires ou reclasser des postes existants.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE POSTES NOUVEAUX
ET DE RECLASSEMENT DE POSTES

Tableau 15-7

	Catégories et classes						
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				II. Agents des services généraux		
	P-4	P-3	P-2/1	Total	G-5	Autres classes	Total
I. POSTES NOUVEAUX							
Cabinet du Secrétaire général	-	-	-	-	-	1	1
Service administratif	-	-	-	-	-	1	1
Division de la recherche	1	-	-	1	-	2	3

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 6 (A/8006).

Tableau 15-7 (suite)

	Catégories et classes						
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				II. Agents des services généraux		
	P-4	P-3	P-2/1	Total	G-5	Autres classes	Total
I. POSTES NOUVEAUX (suite)							
Division de l'expansion du commerce et de l'intégration économique	1	-	-	1	-	-	-
Division des produits de base .	1	-	-	1	-	-	-
Division des articles manufacturés	2	1	-	3	-	2	2
Bureau de liaison de New York .	-	-	-	-	-	1	1
	5	1	-	6	-	8	8
II. RECLASSEMENTS							
Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures	-	-	1	1	(1)	-	(1)
Total	5	1	1	7	(1)	8	7

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE

Tableau 15-8

	Catégories et classes										
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux			
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1972	1	1	2	1	1	1	-	7	1	5	6
1971	1	1	2	2	-	1	-	7	1	4	5

15.17 Ce cabinet comprend le secrétaire général de la CNUCED, le secrétaire général adjoint, leurs collaborateurs immédiats et le conseiller spécial en matière de politique commerciale. Il aide le secrétaire général de la CNUCED à élaborer les programmes, ainsi qu'à coordonner et à exécuter l'ensemble des travaux du secrétariat conformément aux décisions de la Conférence. Il aide également le secrétaire général de la CNUCED dans ses consultations et ses rapports avec les gouvernements et les délégations, avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales. Il l'aide aussi dans ses contacts avec la presse et le public.

15.18 Un poste d'agent des services généraux supplémentaire est demandé pour un secrétaire, car l'expérience des années 1970 et 1971 a prouvé que ce cabinet ne pouvait opérer efficacement s'il n'avait que deux secrétaires pour quatre administrateurs, en plus du secrétaire général de la CNUCED et de son adjoint. La suppression d'un poste d'administrateur hors classe (P-5) correspond à l'échange de ce poste contre un poste d'administrateur de 4^e classe (P-4) avec la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures. Le poste d'administrateur hors classe (P-5) qui doit être échangé permettra de reclasser le poste du chef de Groupe des relations extérieures de la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures. Le niveau des effectifs proposés pour 1972 tient également compte du transfert du Groupe des relations extérieures et du Groupe de l'assistance technique, qui seront regroupés sous le nouveau titre "Encadrement administratif". On trouvera ci-après le détail des postes transférés.

ENCADREMENT ADMINISTRATIF

Tableau 15-9

	Catégories et classes											
	I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux				
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II	
Service administratif ..	1972	-	-	1	1	1	2	-	5	2	8	10
	1971	-	-	1	1	-	2	1	5	2	7	9
Groupe de l'assistance technique	1972	-	-	1	-	2	-	-	3	-	3	3
	1971	-	-	1	-	1	1	-	3	-	3	3
Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures	1972	-	1	1	4	3	1	3	13	2	13	15
	1971	-	1	1	2	5	3	-	12	3	13	16
Total	1972	-	1	3	5	6	3	3	21	4	24	28
	1971	-	1	3	3	6	6	1	20	5	23	28

15.19 Il est proposé en 1972 de fondre le Groupe des relations extérieures du Cabinet du secrétaire général de la CNUCED avec la Division des affaires de la Conférence, qui constituait avant 1971 une division distincte. Il est également proposé de transférer le Groupe de l'assistance technique, avec le Service administratif et la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures, pour les regrouper dans un nouveau service appelé "Encadrement administratif".

15.20 En ce qui concerne l'effectif proposé pour 1972, un nouveau poste d'agent des services généraux est demandé pour le Service administratif; on demande également le reclassement d'un poste d'agent des services généraux à la classe P-2 dans la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures. En outre, il est proposé de transférer un poste d'administrateur de 1ère classe (P-4) au Service administratif en échange d'un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe (P-2). Le détail de ces demandes et des modifications proposées dans le tableau 15-9 est donné ci-après par division :

Service administratif

15.21 La tâche principale du Service est d'établir les prévisions budgétaires, le budget additionnel et les demandes de crédits révisées sur la base des décisions des organes délibérants régissant la CNUCED. Le Service assure également le contrôle central des crédits ouverts pour la CNUCED et répond aux observations formulées à ce sujet par les vérificateurs des comptes. En liaison avec les services compétents du siège, il recrute du personnel de secrétariat pour la CNUCED et prend toutes dispositions concernant les nominations, les promotions, la cessation de service et autres changements de situation. En collaboration avec le Groupe de l'assistance technique et le Bureau de la coopération technique au Siège, il s'occupe des aspects administratifs des fonds d'affectation spéciale et des programmes d'assistance technique de la CNUCED. Il prête également son concours au Groupe CEE/CNUCED de la documentation, ainsi qu'au Groupe commun CEE/CNUCED du traitement de l'information.

15.22 Afin de poursuivre la mise en place d'un système d'information fondé sur l'utilisation des ordinateurs, à laquelle s'emploie activement le Service administratif, un nouveau poste d'agent des services généraux est demandé pour faire face aux besoins supplémentaires en personnel de secrétariat. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'administrateur de 1ère classe (P-4) au Service administratif en échange d'un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe (P-2).

Groupe de l'assistance technique

15.23 Ce groupe est chargé de la programmation, de l'exécution et de l'évaluation des activités de coopération technique, et de la suite à leur donner, en particulier en ce qui concerne le rôle de la CNUCED en tant qu'organisation participante et chargée de l'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement. Il aide à élaborer des projets de coopération technique financés au titre du PNUD et du programme ordinaire des Nations Unies. Il aide également les divisions

organiques de la CNUCED et le Centre CNUCED/GATT du commerce international à fournir une assistance pour les activités de coopération technique. La seule modification proposée pour les effectifs de ce service consiste en l'échange d'un poste d'administrateur de 2ème classe (P-3) contre un poste d'administrateur de 1ère classe (P-4) avec le Bureau de liaison de New York.

Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures

15.24 Les fonctions essentielles de la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures sont les suivantes : aider à faire en sorte que les travaux de tous les organes de la CNUCED fassent l'objet, de la part du secrétariat, d'une préparation, de services et d'activités consécutives appropriées; veiller à ce que tous les documents de la CNUCED soient conformes aux résolutions de l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la documentation et qu'ils soient présentés de façon à faciliter les délibérations des organes de la CNUCED intéressés; assurer, en les coordonnant, les services nécessaires à l'organisation de réunions, y compris, le cas échéant, de réunions de groupes de délégations; aider les présidents des divers organes de la CNUCED à planifier et à organiser leurs réunions; aider, le cas échéant, à passer en revue les dispositions institutionnelles et les méthodes de travail de la CNUCED et à en évaluer l'efficacité. Les principales attributions du Groupe des relations extérieures sont les suivantes : aider à établir et à entretenir les relations nécessaires avec les gouvernements et les délégations, en particulier par l'intermédiaire des missions permanentes à Genève, pour toutes questions concernant la CNUCED; entretenir les relations avec les autres organes de l'ONU, ses institutions et programmes, et avec les organismes intergouvernementaux désignés; prévoir et assurer la représentation de la CNUCED aux conférences et réunions internationales.

15.25 Le chiffre d'effectif proposé pour 1972 a été établi compte tenu de l'échange de deux postes d'administrateur de 1ère classe (P-4) contre deux postes d'administrateur hors classe (P-5), l'un provenant du Cabinet du secrétaire général de la CNUCED et l'autre de la Division des invisibles. Ces deux postes de la classe P-5 serviront à reclasser les postes du chef du Groupe des relations extérieures et du secrétaire adjoint du Conseil du commerce et du développement. Les autres modifications dans la répartition des effectifs comprennent l'échange d'un poste d'administrateur de 2ème classe (P-3) contre un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe (P-2) avec la Division des invisibles, le transfert d'un poste d'administrateur de 2ème classe (P-3) à la Division du commerce avec les pays socialistes, et le transfert à la Division des affaires de la Conférence d'un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe (P-2) pris à la Division des articles manufacturés. En outre, le reclassement d'un poste d'agent des services généraux à la classe P-2 ou P-1 est demandé pour le fonctionnaire chargé de la planification et du contrôle des documents de la Conférence. Avec l'installation d'un nouveau programme d'ordinateur pour le contrôle des documents, les qualifications requises pour ce travail exigent qu'il soit confié à un administrateur.

DIVISION DE LA RECHERCHE

Tableau 15-10

		Catégories et classes									
		I. --- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						II. --- Agents des services généraux			
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur	1972	1	1	1	1	-	-	4	1	2	3
	1971	1	1	1	-	-	-	3	1	2	3
Section du commerce	1972	-	-	1	1	3	1	6	-	2	2
	1971	-	-	1	1	3	1	6	-	2	2
Section du développement	1972	-	-	1	1	2	1	5	-	2	2
	1971	-	-	1	1	2	1	5	-	2	2
Section de statistique	1972	-	-	1	-	1	1	3	-	13	13
	1971	-	-	1	-	1	1	3	-	12	12
Groupe commun CEE/CNUCED du traitement de l'information	1972	-	-	-	-	1	2	3	1	4	5
	1971	-	-	-	-	1	2	3	1	2	3
	Total 1972	1	1	4	3	7	5	21	2	23	25
	1971	1	1	4	2	7	5	20	2	20	22

15.26 La Division de la recherche est chargée des recherches économiques de base concernant les problèmes et les politiques en matière de commerce international et de développement, et plus particulièrement la situation et les besoins des pays en voie de développement (notamment les pays les moins développés et les pays sans littoral). Elle est également responsable au premier chef du fonctionnement du mécanisme d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre qui lui a été confié par le Conseil dans sa résolution 19 (II), ainsi que des études à long terme et des études de structures. Elle examine également la mise en oeuvre et l'adaptation des mesures recommandées dans la Stratégie internationale du développement.

15.27 En 1972, la Division de la recherche devra assumer de nouvelles responsabilités étant donné qu'une grande partie des mesures de politique générale énoncées dans la Stratégie internationale du développement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement relèvent de la compétence de la CNUCED, dont la Division de la recherche aura pour responsabilité particulière d'examiner l'application de ces mesures et leur adaptation au changement, conformément au paragraphe 20 de la Stratégie. Elle sera aussi chargée des études se rapportant à la nécessité, soulignée dans la Stratégie, d'adopter des mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés et des pays en voie de développement sans littoral. A cette fin, elle aura besoin d'un poste supplémentaire d'administrateur de 1ère classe (P-4) et d'un poste d'agent des services généraux pour un commis statisticien.

15.28 Les modèles mondiaux du commerce, les modèles économétriques pour les marchés de certains produits de base et les modèles simulés, notamment pour le trafic-marchandises des ports, se sont avérés très précieux pour l'analyse économique et la planification à long terme du développement. A mesure que toutes les divisions de la CNUCED prennent conscience des possibilités du traitement électronique des données, la Division de la recherche en arrive à recevoir plus de demandes d'analyses économiques que le Groupe du traitement de l'information ne peut en satisfaire avec les effectifs dont il dispose. Afin de faire face au volume de travail supplémentaire de ce groupe, un deuxième poste d'agent des services généraux est demandé pour un opérateur de perforatrice. Un troisième poste d'agent des services généraux est demandé pour un programmeur subalterne qui déchargera les programmeurs de la catégorie des administrateurs des opérations courantes.

DIVISION DE L'EXPANSION DU COMMERCE ET DE
L'INTEGRATION ECONOMIQUE

Tableau 15-11

		Catégories et classes									
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						II. — Agents des services généraux			
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur	1972	1	-	-	1	-	-	2	-	3	3
	1971	1	-	-	1	-	-	2	-	3	3
Section de l'expansion du commerce	1972	-	-	2	1	1	-	4	-	2	2
	1971	-	-	1	2	-	1	4	-	2	2
Section de l'intégration économique	1972	-	-	1	2	-	1	4	-	1	1
	1971	-	-	1	1	1	-	3	-	1	1
Total 1972		1	-	3	4	1	1	10	-	6	6
1971		1	-	2	4	1	1	9	-	6	6

15.29 La Division de l'expansion du commerce et de l'intégration économique entre pays en voie de développement a pour tâche principale de seconder les pays en voie de développement dans leurs efforts en la matière en communiquant aux groupements économiques intéressés les enseignements tirés de l'expérience des pays qui ont déjà essayé de mettre en oeuvre des programmes d'intégration. Cet échange de données d'expérience peut s'effectuer par les moyens suivants : études

sur les problèmes d'intérêt commun pour diverses régions concernant l'expansion des échanges et l'intégration économique entre pays en voie de développement; rassemblement et diffusion de données sur l'expérience acquise dans les diverses régions quant à la manière de traiter les problèmes pratiques qui se posent dans ce domaine; mise à la disposition des Etats membres de la CNUCED de services consultatifs à court terme et d'une assistance technique en matière d'expansion des échanges et d'intégration économique entre pays en voie de développement; appui organique aux activités de coopération technique de l'ONU. La Division conseille en outre le secrétaire général de la CNUCED sur tous les aspects du travail fait à la CNUCED dans le domaine de l'expansion des échanges et de la coopération économique et de l'intégration régionale, et fournit les services organiques nécessaires aux divers organes de la CNUCED, en particulier les groupes de travail et les séminaires, pour l'examen des activités menées dans ce domaine.

15.30 En 1972, les modifications proposées pour les effectifs de la Division se solderaient par l'adjonction d'un poste d'administrateur. Un poste d'administrateur hors classe (P-5) serait transféré de la Division du commerce avec les pays socialistes à la Division de l'expansion du commerce et de l'intégration économique en échange d'un poste d'administrateur de 4^e classe (P-4) qui a été transféré à un autre service de la CNUCED. Un nouveau poste P-4 est demandé pour des travaux sur le programme de recherche relatif à la Déclaration concertée (23) de la deuxième session de la CNUCED et à la résolution 53 (VIII) du Conseil du commerce et du développement. Ce programme porte sur l'un des dix domaines compris dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et comporte, parmi ses grands projets, l'étude des critères et des méthodes d'évaluation des coûts et des avantages de la coopération économique entre pays en voie de développement. Cette étude est au centre même du programme de recherche de la Division, vu l'importance fondamentale d'une répartition équitable des avantages dans le cadre de l'intégration économique. Un séminaire sur les coûts et les avantages de la coopération économique, qui doit avoir lieu vers la fin de l'année 1971, devrait délimiter, à l'intérieur de ce domaine général, les secteurs particuliers où un travail de recherche plus approfondi sera nécessaire.

DIVISION DES PRODUITS DE BASE

TABLEAU 15-12

		Catégories et classes									
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux		
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur	1972	1	-	-	-	1	-	2	-	3	3
	1971	1	-	-	-	1	-	2	-	3	3
Groupe des statistiques	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7
Service des analyses et des politiques ..	1972	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1
	1971	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1
Section des études générales	1972	-	-	1	2	1	1	5	-	2	2
	1971	-	-	1	1	2	-	4	-	2	2
Section des analyses quantitatives	1972	-	-	1	1	2	-	4	-	1	1
	1971	-	-	1	2	1	-	4	-	1	1
Service de l'action internationale	1972	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1
	1971	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1
Section des minerais et des métaux	1972	-	-	1	2	-	-	4	-	1	1
	1971	-	-	1	2	-	-	4	-	1	1
Section des matières premières agricoles	1972	-	-	-	3	1	-	4	-	1	1
	1971	-	-	1	-	3	-	4	-	1	1
Section des produits alimentaires et des boissons	1972	-	-	1	1	2	-	4	-	1	1
	1971	-	-	1	2	1	-	4	-	1	1
Section des produits de la zone tempérée	1972	-	-	2	-	1	-	3	-	1	1
	1971	-	-	1	1	1	-	3	-	1	1
Total	1972	1	2	6	9	9	1	28	-	19	19
	1971	1	2	6	8	10	-	27	-	19	19

15.31 Les activités de la Division des produits de base visent à la réalisation des objectifs fondamentaux que poursuit la CNUCED dans le domaine des produits de base, à savoir : régulariser les marchés des produits de base, ou du moins en atténuer les fluctuations, en encourageant l'adoption, à l'échelon international, de politiques appropriées et permettre aux pays en voie de développement d'accroître les recettes qu'ils tirent de l'exportation des matières premières. A cette fin, la Division établit des rapports et des études analytiques et propose des solutions aux problèmes que pose, à court terme ou à long terme, le commerce des produits de base, en particulier aux pays en voie de développement; c'est ainsi que la Division propose des mesures visant à abaisser les barrières qui font obstacle aux échanges, à améliorer la compétitivité des produits naturels exportés par les pays en voie de développement face aux produits synthétiques, et à diversifier l'économie des pays en voie de développement. La Division apporte son concours aux consultations intergouvernementales ainsi qu'à la préparation et à la négociation d'accords et d'arrangements internationaux relatifs aux produits de base. Elle assure le service de la Commission des produits de base et de ses organes subsidiaires, du Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base et, le cas échéant, des conférences sur les produits de base. En outre, la Division collabore étroitement avec les différents organismes internationaux s'occupant des produits de base et contribue à coordonner leurs activités.

15.32 Pour 1972, il est prévu pour l'effectif de la Division une augmentation nette d'un poste d'administrateur de première classe (P-4). On envisage de transférer à la Division un poste d'administrateur adjoint (P-2/1) du Service administratif, et de transférer un poste d'administrateur de deuxième classe (P-3) de la Division au Bureau de liaison de New York. Le poste de P-4 supplémentaire doit permettre à la Division d'entreprendre certains travaux comme suite aux décisions prises, à sa cinquième session, par la Commission des produits de base, qui a demandé que soient effectuées des études supplémentaires sur la commercialisation et la distribution des produits de base. A la suite de l'adoption par le Conseil du commerce et du développement de sa résolution 73 (X) sur la politique des prix et la libéralisation des échanges, on s'attend à un surcroît sensible de travail pour la Division. On prévoit qu'à la suite de la sixième session de la Commission des produits de base, qui aura lieu en juillet 1971, et des décisions que prendra vraisemblablement la troisième Conférence au sujet des produits de base, il sera nécessaire d'entreprendre de nouvelles études. Par ailleurs, la Division doit mettre au point et formuler des propositions quant aux mesures internationales à prendre en ce qui concerne certains produits de base, en vue notamment de la négociation en 1971-72 d'un accord sur le cacao et de la négociation éventuelle, en 1972, d'un accord à long terme sur le thé. En outre, on prévoit que la Division aura à participer à des consultations intergouvernementales sur plusieurs autres produits de base.

DIVISION DES ARTICLES MANUFACTURES

Tableau 15-13

		Catégories et classes									
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						II. — Agents des services généraux			
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur	1972	1	1	-	-	1	-	3	-	3	3
	1971	1	1	-	-	1	-	3	-	3	3
Groupe des statistiques .	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Section des préférences générales et des tarifs douaniers	1972	-	-	1	3	2	-	6	-	3	3
	1971	-	-	1	-	3	-	4	-	2	2
Section des obstacles non tarifaires	1972	-	-	1	-	3	-	4	-	1	1
	1971	-	-	1	1	1	1	4	-	1	1
Groupe des pratiques commerciales restrictives	1972	-	-	1	-	-	-	1	-	1	1
	1971	-	-	1	-	-	-	1	-	1	1
Section de l'analyse des échanges actuels et des analyses quantitatives	1972	-	-	1	-	1	1	3	-	1	1
	1971	-	-	1	-	1	1	3	-	1	1
Section des politiques d'exportation et des études par pays et par secteur	1972	-	-	1	2	1	-	4	-	1	1
	1971	-	-	1	1	1	-	3	-	1	1
Total	1972	1	1	5	5	8	1	21	-	14	14
	1971	1	1	5	2	7	2	18	-	12	12

15.33 Pour ce qui est des articles manufacturés, la CNUCED s'efforce essentiellement de promouvoir des mesures visant à l'expansion et à la diversification des exportations d'articles manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement. C'est ainsi que la Division des articles manufacturés procède à des recherches et rédige des études en vue de la mise au point de politiques internationales, régionales et nationales dans les différents domaines évoqués ci-après et coordonne les activités des autres organismes des

Nations unies pour ce qui est du commerce des articles manufacturés et semi-manufacturés. La Division fournit également un appui organique aux activités de coopération technique qui relèvent de sa compétence et assure le service fonctionnel de la Commission des articles manufacturés, du Comité spécial des préférences et de leurs organes subsidiaires. Les activités courantes de la Division consistent :

- a) A entreprendre des études sur les obstacles qui entravent les exportations d'articles manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement, en vue de déterminer les politiques qu'ils doivent appliquer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et les mesures qu'ils doivent prendre pour favoriser l'expansion et la diversification de leurs exportations;
- b) A analyser des données et à effectuer des études sur le système généralisé de préférences;
- c) A étudier les obstacles tarifaires et non tarifaires;
- d) A mener, en collaboration avec les commissions économiques régionales, des enquêtes sur les possibilités d'exportation des pays en voie de développement;
- e) A étudier des politiques en matière d'exportations propres à assurer aux pays en voie de développement une évolution favorable de leurs exportations;
- f) A étudier les mesures que pourraient prendre les pays socialistes d'Europe orientale;
- g) A participer, en collaboration avec l'ONUDI, à des projets prévoyant la création d'industries orientées vers l'exportation;
- h) A effectuer des études, à l'échelle mondiale, sur l'offre et la demande d'articles manufacturés et semi-manufacturés.

15.34 L'étude et l'analyse des répercussions de l'entrée en vigueur du système généralisé de préférences constituent pour la CNUCED une activité nouvelle importante qui tient une place considérable dans le programme de travail de la Division des articles manufacturés. L'entrée en vigueur du système généralisé de préférences, qui doit intervenir au début de 1971, exigera que la Division se livre à des études approfondies des politiques d'exportation, examine les perspectives d'avenir et étudie, secteur par secteur, les possibilités des pays en voie de développement en ce qui concerne l'exportation d'articles manufacturés et semi-manufacturés. Conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la résolution 2639 (XXV) de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif de l'ONUDI et le secrétaire général de la CNUCED ont conclu des arrangements afin de permettre aux pays en voie de développement de tirer des avantages ~~possibles~~ ^{croissants} du système généralisé de préférences. Ces arrangements prévoient des travaux préparatoires approfondis qui doivent permettre d'évaluer les possibilités d'expansion des

exportations, en particulier dans les pays en voie de développement les moins avancés, et d'évaluer l'offre et la demande mondiales de produits manufacturés et semi-manufacturés.

15.35 Pour 1972, il est proposé d'ajouter trois postes d'administrateurs (deux P-4 et un P-3) et deux postes d'agents des services généraux à l'effectif de la Division. Quatre de ces postes nouveaux (un P-4, un P-3 et deux postes d'agents recrutés sur le plan local) doivent permettre à la Division de faire face au travail résultant de l'accord intervenu au sein du Comité spécial des préférences. Dans sa décision 75 (S-IV), le Conseil du commerce et du développement a pris note des Conclusions concertées et notamment de la nécessité d'établir au sein de la CNUCED un dispositif approprié qui s'occuperait des questions concernant la suite à donner à la résolution 21 (II) de la Conférence. Le Conseil a adopté cette décision en toute connaissance de ses incidences financières, exposées dans le document TD/B/330 (Annexe II). Les tâches que doit entreprendre la Division dans ce nouveau domaine d'activité, qui constitue un élément important de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, sont définies dans leurs grandes lignes dans le programme de travail de la Division (TD/B/336/Add.1). L'expansion des activités de la Division dans le domaine des politiques d'exportation (études par pays et par secteur) qui en résultera nécessitera un troisième poste supplémentaire d'administrateur (P-4). Il est proposé de transférer en 1972 un poste d'administrateur de lère classe (P-4) du Bureau de liaison de New York à la Division, qui a besoin d'un poste d'économiste de cette classe. Il est proposé d'autre part de transférer un poste d'administrateur adjoint (P-2/1) à la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures.

DIVISION DES INVISIBLES

Tableau 15-14

		Catégories et classes									
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						II. — Agents des services généraux			
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Cabinet du Directeur	1972	1	-	-	-	1	-	2	-	3	3
	1971	1	-	-	-	-	1	2	-	3	3
Service des transports maritimes	1972	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1
	1971	-	1	-	-	-	-	1	-	1	1
Section de la structure de l'industrie des transports maritimes	1972	-	-	1	1	2	-	4	-	3	3
	1971	-	-	1	1	2	-	4	1	3	3

Tableau 15-14 (suite)

		Catégories et classes									
		I. -- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						II. -- Agents des services généraux			
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Section des taux de fret maritime	1972	-	-	1	-	3	1	5	-	3	3
	1971	-	-	1	1	2	1	5	-	3	3
Section des ports	1972	-	-	-	3	-	1	4	-	1	1
	1971	-	-	1	2	-	1	4	-	1	1
Groupe commun de la réglementation des transports maritimes ...	1972	-	-	1	-	1	-	2	-	1	1
	1971	-	-	1	-	1	-	2	-	1	1
Service des assurances ...	1972	-	-	1	2	1	-	4	-	3	3
	1971	-	-	1	1	2	-	4	-	3	3
Groupe du transfert des techniques	1972	-	1	-	1	1	1	4	-	4	4
	1971	-	1	-	1	1	1	4	-	4	4
Total	1972	1	2	4	7	9	3	26	-	29	19
	1971	1	2	5	6	8	4	26	-	19	19

15.36 Les principales attributions de la Division des invisibles consistent : a) à entreprendre des recherches et des études sur les aspects économiques et techniques des transports maritimes et de l'exploitation des ports, et en particulier sur l'incidence de l'évolution des techniques sur les transports maritimes et les opérations portuaires et sur les aspects économiques et commerciaux de la réglementation internationale des transports maritimes, en vue d'améliorer l'efficacité des transports maritimes en tant que principal mode de transport utilisé pour les échanges internationaux; b) à effectuer des recherches et à rédiger des études sur les aspects économiques et institutionnels des systèmes d'assurances et de réassurance, en particulier du point de vue du développement économique eu égard à leur incidence sur la balance des paiements des pays en voie de développement, en vue de créer ou de renforcer dans les pays en voie de développement des marchés nationaux des assurances, de perfectionner la réglementation et le contrôle des assurances, et d'améliorer les clauses et conditions des contrats de réassurance; c) à effectuer des recherches et à rédiger des études sur le transfert des techniques aux pays en voie de développement, en accordant une attention particulière aux obstacles et aux difficultés susceptibles d'entraver le transfert des techniques, au choix des voies par lesquelles ce transfert doit s'effectuer et de la forme qu'il doit revêtir, aux dépenses en

devises étrangères qu'il entraîne, aux effets de l'octroi de licences de fabrication ou d'arrangements analogues sur l'industrialisation et les exportations des pays en voie de développement, et aux facteurs risquant de faire obstacle à l'application efficace des techniques dans les pays en voie de développement; d) à fournir un appui organique aux activités de coopération technique entreprises dans les domaines énumérés précédemment et à organiser des séminaires et des sessions de formation professionnelle; enfin e) à assurer le service de la Commission des transports maritimes (ainsi qu'à son Groupe de travail sur la réglementation internationale des transports maritimes), de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce (en ce qui concerne les assurances), du Groupe intergouvernemental du transfert des techniques et de diverses autres réunions, notamment des réunions de groupes d'experts.

15.37 Pour 1972, aucun poste nouveau n'est demandé pour la Division. Les modifications apportées au tableau d'effectifs (postes permanents) correspondent à différents transferts de division à division. En particulier, la Division envisage d'échanger avec la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures un poste d'administrateur hors classe (P-5) et un poste d'administrateur adjoint (P-2/1) contre un poste d'administrateur de première classe (P-4) et un poste d'administrateur de deuxième classe (P-3). Le poste de P-3 doit permettre la promotion à cette classe d'un économiste de la Division.

DIVISION DU COMMERCE AVEC LES PAYS SOCIALISTES

Tableau 15-15

	Catégories et classes									
	I. -- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. -- Agents des services généraux		
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/i	Total I	G-5	Autres classes	Total II
1972	1	-	1	1	2	1	6	2	2	4
1971	1	-	2	1	1	1	6	2	2	4

15.38 Les attributions de la Division du commerce avec les pays socialistes consistent essentiellement : à rassembler des données statistiques et autres sur les échanges entre les pays socialistes et le reste du monde, à en analyser la structure actuelle et les perspectives et à faire périodiquement le point de l'évolution des politiques touchant ces échanges, en tenant spécialement compte de leurs traits caractéristiques et des problèmes particuliers qu'ils soulèvent; à mettre au point et à promouvoir des mesures visant à améliorer la division internationale du travail afin qu'elle contribue davantage à une expansion progressive du commerce entre les pays socialistes et le reste du monde, notamment en encourageant la mise en place de structures économiques complémentaires de celles des pays en voie de développement; à passer en revue et à analyser les moyens visant à assurer l'expansion

des échanges avec les pays socialistes, moyens parmi lesquels figurent notamment la conclusion d'accords commerciaux à long terme et d'accords de coopération économique et industrielle; à étudier les problèmes que soulève la diversification progressive de la structure des échanges entre les pays socialistes et les pays en voie de développement et le fait que ces échanges s'effectuent sur une base géographique de plus en plus large; à dispenser des conseils pour l'utilisation la plus efficace possible de l'assistance technique aux fins de l'expansion des échanges entre les pays socialistes et les pays en voie de développement; assurer le service des organes de la CNUCED qui s'occupent des problèmes particuliers que posent les échanges avec les pays socialistes, et à contribuer quant au fond à l'élaboration des études ayant trait aux consultations pertinentes qui peuvent se dérouler au cours des sessions du Conseil du commerce et du développement conformément aux dispositions de la résolution 15 (II) de la Conférence. La Division travaille en liaison constante avec les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions évoquées ci-dessus, notamment les commissions économiques régionales. Elle collabore aux projets entrepris par le Centre CNUCED/GATT du commerce international touchant des aspects particuliers de la promotion des échanges avec les pays socialistes.

15.39 Il n'est demandé aucun poste nouveau pour 1972. Toutefois, le Secrétaire général propose de transférer un poste d'administrateur hors classe (P-5) à la Division de l'expansion du commerce et de l'intégration économique. On transférerait à la Division du commerce avec les pays socialistes un poste d'administrateur de deuxième classe (P-3) de la Division des affaires de la Conférence et des relations extérieures.

BUREAU DE LIAISON DE NEW YORK

Tableau 15-16

		Catégories et classes							II. -- Agents des services généraux		
		I. -- Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Total I	G-5	Autres classes	Total II
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1				
Cabinet du Directeur	1972	1	-	-	-	1	1	3	-	2	3
	1971	1	-	-	1	-	-	2	1	2	3
Groupe des statistiques ..	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1971	-	-	-	-	-	1	1	-	-	11
Service du financement extérieur et du développement	1972	-	1	1	2	5	2	11	-	9	9
	1971	-	1	1	4	3	2	11	-	4	4

Tableau 15-16 (suite)

		Catégories et classes									
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. — Agents des services généraux		
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Service des plans commerciaux et des projections commerciales	1972	-	1	1	2	3	1	8	1	10	11
	1971	-	1	1	2	3	1	8	-	3	4
Services de liaison	1972	-	-	-	2	-	-	2	-	3	3
	1971	-	-	-	1	1	-	2	-	3	3
Total	1972	1	2	2	6	9	4	24	2	24	26
	1971	1	2	2	8	7	4	24	2	23	25

15.40 Le Bureau de liaison de New York aide à coordonner les activités du secrétariat de la CNUCED avec celles des services compétents du Secrétariat de l'ONU, des institutions spécialisées et d'autres institutions et organismes internationaux ayant leur siège aux Etats-Unis, en particulier pour ce qui est des projections et du financement lié au commerce. Il fait des études sur le volume, les modalités et l'efficacité de l'assistance consentie aux pays en voie de développement et étudie également les questions touchant la mobilisation par ces pays de leurs ressources propres. Il établit des projections des besoins en matière de financement des échanges et des besoins en capitaux, ainsi que des projections touchant divers autres aspects du financement lié au commerce. Par ailleurs, le Bureau de liaison assure le service de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce et des divers groupes d'experts s'occupant des questions que l'on vient d'évoquer.

15.41 Sept postes de commis statisticien avaient été supprimés en 1971, par suite de la réorganisation des activités du Bureau de liaison. Mais étant donné l'augmentation du volume de travail enregistrée depuis la présentation du projet de budget pour l'exercice 1971, le Bureau a besoin d'un commis statisticien supplémentaire pour 1972. Il est donc demandé un poste supplémentaire d'agent des services généraux. La suppression du tableau d'effectifs de deux postes d'administrateurs de première classe (P-4) et l'adjonction de deux postes d'administrateurs de deuxième classe (P-3) correspondent à des échanges de postes avec d'autres divisions de la CNUCED. Il est proposé notamment de transférer du Bureau de liaison au Groupe de l'assistance technique un poste d'administrateur de première classe (P-4), en échange d'un poste d'administrateur de deuxième classe (P-3), de transférer un poste d'administrateur de première classe (P-4) à la Division des articles manufacturés, et de transférer de la Division des produits de base au Bureau de liaison un poste d'administrateur de deuxième classe (P-3).

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Consultants</u>	275 000
	1971 : 293 000
	1970 : 280 231

15.42 Le recrutement de consultants est rendu nécessaire du fait que de nombreux éléments du programme de travail ont un caractère hautement spécialisé et exigent des connaissances techniques que ne possède pas le personnel permanent de la CNUCED. Indispensable, le recours à des consultants pour l'exécution de tâches spécialisées est d'ailleurs moins onéreux qu'un accroissement du nombre des postes permanents. Le crédit demandé à ce titre pour 1972 est moins élevé que ceux demandés pour les exercices précédents.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Personnel temporaire</u>	50 000
	1971 : 50 000
	1970 : 64 596

15.43 Le crédit demandé permettra au secrétariat de la CNUCED de faire face aux fluctuations de son volume de travail et aussi d'engager du personnel pour des périodes de courte durée afin de remplacer les fonctionnaires permanents en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</u>	15 000
	1971 : 15 000
	1970 : 20 193

15.44 Les dépenses au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit sont imputables au fait que le programme des réunions de la CNUCED est extrêmement chargé. Il n'est pas rare que des organes soient contraints de se réunir de nuit, ou le samedi ou le dimanche, pour pouvoir achever leurs travaux dans les délais prévus. La rémunération des heures supplémentaires, qui représente la majeure partie du crédit demandé, n'est prévue que pour les agents des services généraux.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses communes de personnel</u>	1 171 000
	1971 : 1 003 300
	1970 : 947 160

15.45 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel correspondant aux effectifs du secrétariat de la CNUCED indiqués à l'article III. Le tableau 15-17 ci-dessous indique comment se décompose ce crédit.

Tableau 15-17

Rubrique	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Indemnités pour charges de famille	135 000	135 000	112 525
Indemnités pour frais d'études et frais de voyages connexes	78 000	75 000	70 943
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	587 000	457 000	467 590
Cotisations à l'assurance-maladie	53 000	45 300	33 723
Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	70 000	70 000	59 735
Indemnités d'installation	35 000	34 000	30 165
Frais de déménagement	62 000	65 000	46 322
Indemnités d'affectation	16 000	15 000	13 738
Indemnités versées à la cessation de service	135 000	107 000	112 419
Total	<u>1 171 000</u>	<u>1 003 300</u>	<u>947 160</u>

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Frais de voyage du personnel</u>	210 000
	1971 : 200 000
	1970 : 212 373

15.46 Le crédit demandé au présent article couvre les frais de voyage du personnel en mission ainsi que les frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge.

Tableau 15-18

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Frais de voyage du personnel chargé de représenter la CNUCED aux réunions d'autres organismes	40 000	40 000	42 890
ii) Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions d'organes de la CNUCED	10 000	10 000	10 076
iii) Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)	85 000	85 000	80 200
iv) Frais de voyage pour le congé dans les foyers	75 000	65 000	79 207
Total	<u>210 000</u>	<u>200 000</u>	<u>212 373</u>

15.47 Les crédits demandés à ce titre ne font apparaître aucune augmentation par rapport à 1971 à l'exception d'une légère augmentation des frais de voyage pour le congé dans les foyers calculés sur la base du nombre d'ayants droit avec un abattement pour les ajournements volontaires possibles.

ARTICLE VI

	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses de représentation</u>	10 000
	1971 : 9 000
	1970 : 7 951

15.48 Le crédit demandé au présent article doit permettre, conformément aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel, de verser une indemnité de représentation au secrétaire général de la CNUCED, au secrétaire général-adjoint et aux directeurs pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent être raisonnablement appelés à faire dans l'exercice des fonctions qui leur sont confiées. Il comprend aussi un montant qui doit permettre de rembourser des dépenses analogues aux membres du secrétariat qui ne reçoivent pas d'indemnité à ce titre et peuvent être amenés à faire des dépenses de représentation dans l'intérêt de la CNUCED.

ARTICLE VII

	<u>Dollars</u>
<u>Matériel et installations</u>	15 000
	1971 : 17 000
	1970 : 18 388
	<u>Dollars</u>
Machines à écrire électriques (16)	6 000
Matériel auxiliaire de traitement de l'information	4 000
Matériel pour le Service de l'enregistrement et le Groupe de la documentation	3 000
Calculatrices électroniques	2 000
	<u>15 000</u>

15.49 L'utilisation de machines à écrire électriques entraîne une nette amélioration du rendement des secrétaires et permet de les recruter et de les conserver plus facilement. Il est donc procédé à l'acquisition de machines à écrire électriques lorsque les machines à écrire mécaniques doivent être remplacées. Le matériel auxiliaire de traitement de l'information nécessaire consiste en un casier de tri et des classeurs pour disques, bandes et cartes perforées. Le Service de l'enregistrement et le Groupe de la documentation doivent être équipés de matériel de classement, de casiers d'étalage et de rangement pour les périodiques courants, et de bureaux dont puissent disposer les fonctionnaires qui travaillent sur des documents de référence dans des locaux ouverts au public. Il conviendrait d'acheter des modèles plus perfectionnés de machines à calculer qui permettraient au personnel de la section de statistique de travailler plus rapidement et plus efficacement.

ARTICLE VIII

	<u>Dollars</u>
<u>Frais généraux</u>	361 000
	1971 : 339 000
	1970 : 369 034

15.50 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les frais généraux de la CNUCED, dont on trouvera la ventilation dans le tableau 15-19 ci-dessous :

Tableau 15-19

Rubrique	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Location et entretien des locaux			
Location des locaux	-	-	23 988
Petits travaux d'aménagement des locaux	-	5 000	4 716
ii) Location et entretien du matériel			
Location et entretien des machines de bureau	10 000	10 000	14 957
Participation aux frais d'utilisation de l'ordinateur du CICE	78 000	59 000	53 625
iii) Communications			
Télégrammes	40 000	34 000	50 995
Abonnements	7 500	8 000	7 883
Communications locales	5 000	5 000	4 729
Communications interurbaines	12 000	12 000	12 157
Installations	2 000	2 000	2 002
Services postaux	45 000	45 000	41 393
Valise diplomatique	8 500	8 000	7 953
Transport de marchandises et assurance maritime	6 500	6 000	5 681
iv) Fournitures et services			
Papeterie et fournitures de bureau	15 000	15 000	15 781
Fournitures pour le traitement des données	3 000	3 000	1 725
Fournitures pour la reproduction des documents	85 000	85 000	83 344
Fournitures pour photostats et microfilms	1 000	1 000	634
Papier et fournitures de photocopie	17 000	17 000	17 539
Fournitures et services divers	7 500	8 000	5 777
v) Livres, fournitures et services de bibliothèque			
Livres de bibliothèque	3 500	3 000	3 313
Abonnements	14 500	13 000	10 842
	<u>361 000</u>	<u>339 000</u>	<u>369 034</u>
Total	<u>361 000</u>	<u>339 000</u>	<u>369 034</u>

i) Location et entretien des locaux

15.51 La CNUCED a été appelée à louer des locaux à l'extérieur en 1970 pour la Conférence des Nations Unies sur l'étain et en 1971 pour la cinquième session de la Commission des articles manufacturés (20 000 dollars). Aucun crédit n'est demandé au titre de la location de locaux à l'extérieur puisqu'on prévoit que les installations supplémentaires de conférences aménagées dans la nouvelle aile du palais des Nations pourront être utilisées dans le courant de 1972.

ii) Location et entretien du matériel

15.52 Pendant plusieurs années, la CEE et la CNUCED ont eu la jouissance d'un terminal d'accès à distance situé au palais des Nations et les reliant à l'ordinateur du bâtiment de l'Organisation mondiale de la santé, à 3 kilomètres environ. Le terminal est maintenant relié au nouvel ordinateur IBM 360/65 qui est installé dans le bâtiment de l'OMS et constitue l'élément matériel du Centre international de calcul électronique (CICE). Le montant de la location annuelle du terminal de télétraitement spécialisé (TTS) est de 53 000 dollars, dont 17 400 dollars pour l'unité centrale, 8 600 dollars pour l'unité de commande, 8 000 dollars pour l'imprimante, 7 000 dollars pour le lecteur perforateur de cartes et les modems, et 12 000 dollars pour le matériel annexe reliant le terminal à l'ordinateur du CICE.

15.53 Le terminal présente les principaux avantages suivants : il permet l'accès immédiat à l'ordinateur et à l'information stockée dans un autre bâtiment à une grande distance du palais; il économise le temps du programmeur en donnant la possibilité d'effectuer les corrections en cours de traitement, permettant ainsi de terminer les programmes en un temps représentant 20 p. 100 environ du temps qui serait nécessaire pour un traitement séquentiel; il réduit considérablement le temps de rotation qui peut être encore réduit en montant indépendamment sur chargeurs des programmes qui seront traités ultérieurement, lorsque l'unité de traitement central sera libérée; il économise le temps du personnel affecté au traitement électronique de l'information, qui devrait sans cela se rendre fréquemment auprès de l'ordinateur pour les opérations de traitement séquentiel; il peut être utilisé en exploitation autonome pour procéder à des essais de sous-programmes destinés à être inclus dans des programmes principaux traités "en direct" avec l'ordinateur; il autorise plus de souplesse dans la répartition des priorités des programmes de la CNUCED et de la CEE; il peut fonctionner en exploitation autonome pour la formation du personnel spécialisé dans le traitement électronique de l'information; et il rend inutile le service de navette entre le palais des Nations et l'immeuble de l'OMS. De plus, les programmes de la CNUCED et de la CEE ont atteint un tel volume que les frais supplémentaires de location du terminal sont compensés par la réduction équivalente des services et du temps que doit fournir l'unité centrale de traitement du Centre international de calcul électronique (CICE).

15.54 En 1970, l'OMS a permis à la CEE/CNUCED d'utiliser six heures par jour son ordinateur modèle 360/40 moyennant un paiement forfaitaire de 25 000 dollars. Le recours de plus en plus fréquent au matériel de traitement de l'information

entraînera un accroissement de ce crédit, et la CNUCED propose de prévoir un crédit de 25 000 dollars au titre de sa participation à la contribution totale que l'Organisation des Nations Unies verse au CICE de Genève.

iii) Communications

15.55 Pour cette rubrique, le seul changement notable par rapport au budget de 1971 concerne les câbles. Le crédit demandé, calculé d'après les dépenses effectives, dépasse de 6 000 dollars le crédit ouvert pour 1971.

iv) Fournitures et services

15.56 Les crédits demandés pour 1972 accusent une diminution globale de 3 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1971, soit 2 000 dollars pour la rubrique matériel et installations et 1 000 dollars pour la rubrique fournitures et services divers.

v) Livres, fournitures et services de bibliothèque

15.57 L'augmentation de 10 p. 100 environ sur les crédits demandés pour 1971 est imputable à la hausse des prix des abonnements aux publications périodiques et des commandes permanentes. Les crédits demandés à ce titre pour 1972 prévoient que le nombre actuel des publications souscrites pour le compte du Groupe des références CEE/CNUCED sera maintenu.

ARTICLE IX

	<u>Dollars</u>
Imprimerie	152 000
	1971 : 140 000
	1970 : 114 897

15.58 Le crédit demandé au présent article, qui a été approuvé par le Comité des publications de l'ONU, à sa 638ème séance le 29 avril 1971, doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie indiquées dans le tableau 15-20 ci-après.

Tableau 15-20

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Documents officiels	13 000	30 000	22 097
ii) Publications périodiques	68 000	50 000	45 093
iii) Etudes et rapports	71 000	60 000	47 707
Total	<u>152 000</u>	<u>140 000</u>	<u>114 897</u>

15.59 Le tableau 15-21 ci-après donne le détail du programme de travaux contractuels d'imprimerie proposé pour 1971.

PROGRAMME DE PUBLICATIONS POUR 1972

Tableau 15-21

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif des travaux contractuels d'imprimerie	
		<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) <u>Documents officiels</u>			
a) <u>Suppléments</u>			
Rapports des quatre grandes commissions du Conseil (russe)	120	3 000	
Résolutions et décisions du Conseil (russe)	40	750	
b) <u>Autres documents officiels</u>			
Actes d'une conférence sur des produits de base (quatre langues)	80	<u>9 250</u>	13 000

Tableau 15-21 (suite)

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif des travaux contractuels d'imprimerie	
		<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>ii) Publications périodiques</u>			
Etude sur les produits de base, 1971 (trois langues)	150	15 500	
Etude du commerce international et du développement (trois langues)	180	20 100	
Etude sur les transports maritimes (trois langues)	65	7 400	
Commerce des articles manufacturés des pays en voie de développement (trois langues)	70	8 200	
Manuel de statistiques du commerce international et du développement (bilingue)	380	<u>16 800</u>	68 000
<u>iii) Etudes et rapports</u>			
Neuf études spéciales relatives à d'importants problèmes du commerce et du développement (huit en trois langues et une en quatre langues)	700		<u>71 000</u>
	Total		<u><u>152 000</u></u>

i) Documents officiels

15.60 Le nombre de pages de ces documents a été estimé sur la base du programme provisoire des réunions des organes de la CNUCED en 1972, tel qu'il a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à la deuxième partie de sa dixième session : 1 200 de ces pages seront reproduites par les soins du Bureau de Genève; pour les 400 pages restantes, on aura recours aux travaux contractuels d'imprimerie.

ii) Publications périodiques

15.61 Toutes les études entrant dans cette catégorie ont été demandées par le Conseil du commerce et du développement ou par ses organes subsidiaires; le Conseil a pris note de leurs incidences financières au moment où il a été décidé d'en faire des publications périodiques.

iii) Etudes et rapports spéciaux

15.62 Le crédit demandé doit permettre de faire imprimer neuf études et rapports qui seront choisis par le Groupe des publications de la CNUCED sur la base d'un examen des manuscrits de tous les documents dont la publication pourrait se justifier. La publication des études les plus remarquables et les plus susceptibles d'intéresser le public sera recommandée par le Secrétaire général de la CNUCED au Comité des publications.

C. Services fournis à la CNUCED par d'autres unités
administratives de l'ONU

ARTICLE X

	<u>Dollars</u>
<u>Traitements et salaires</u>	2 739 100
	1971 : 2 579 400
	1970 : 2 387 888

Tableau 15-22

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Postes permanents	2 022 800	1 834 200	1 669 906
ii) Personnel temporaire	686 300	715 200	676 364
iii) Heures supplémentaires	30 000	30 000	41 618
Total	<u>2 739 100</u>	<u>2 579 400</u>	<u>2 387 888</u>

	<u>Dollars</u>
i) <u>Postes permanents</u>	2 022 800
	1971 : 1 834 200
	1970 : 1 669 906

15.63 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût des traitements et salaires du personnel qui assure les services administratifs et services de conférence fournis à la CNUCED par d'autres unités administratives de l'ONU à Genève et à New York. Les tableaux 15-23 et 15-24 ci-après indiquent quel est le personnel qui assure ces services dans les deux villes.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES FINANCIERS FOURNIS A GENEVE

Tableau 15-23

		Catégories et classes									
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						II. — Agents des services généraux			
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
<u>Services administratifs</u>											
Budget	1972	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2
	1971	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2
Finances	1972	-	-	1	-	-	1	2	-	5	5
	1971	-	-	1	-	-	1	2	-	5	5
Personnel	1972	-	-	-	-	1	-	1	-	3	3
	1971	-	-	-	-	1	-	1	-	3	3
Vérification intérieure des comptes	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Services juridiques	1972	-	-	1	-	-	-	1	-	1	1
	1971	-	-	1	-	-	-	1	-	1	1
Total	1972	-	-	2	-	1	2	5	-	13	13
	1971	-	-	2	-	1	2	5	-	13	13
<u>Services divers</u>											
Services généraux	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6
Service d'enregistrement de la CNUCED	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	4	4
Groupe CEE/CNUCED des références a/	1972	-	-	-	1	-	3	4	-	4	4
	1971	-	-	-	1	-	3	4	-	4	4
Bibliothèque	1972	-	-	-	-	-	1	1	-	6	6
	1971	-	-	-	-	-	1	1	-	6	6
Groupe de l'information	1972	-	1	1	-	1	-	3	-	4	4
	1971	-	1	1	-	1	-	3	-	4	4
Total	1972	-	1	1	1	1	4	8	-	24	24
	1971	-	1	1	1	1	4	8	-	24	24

Tableau 15-23 (suite)

		Catégories et classes									
		I. — Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						II. — Agents des services généraux			
		D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total I	G-5	Autres classes	Total II
Services de conférence											
Division des conférences	1972	-	-	-	1	1	-	2	-	5	5
	1971	-	-	-	1	1	-	2	-	5	5
Interprètes	1972	-	-	1	4	3	-	8	-	-	-
	1971	-	-	1	4	3	-	8	-	-	-
Division linguistique											
Cabinet du chef, Groupe des références	1972	-	-	-	-	-	-	-	1	12	13
	1971	-	-	-	-	-	-	-	1	12	13
Traducteurs, réviseurs, éditeurs et dactylographes	1972	-	-	1	10	21	1	33	-	31	31
	1971	-	-	1	10	21	1	33	-	31	31
Division des documents											
Section de la reproduction et de la distribution	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	14	14
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	14	14
Section des impressions	1972	-	-	-	-	-	4	4	-	4	4
	1971	-	-	-	-	-	4	4	-	4	4
Total	1972	-	-	2	15	25	5	47	1	66	67
	1971	-	-	2	15	25	5	47	1	66	67
Total général, Genève	1972	-	1	5	16	27	11	60	1	103	104
	1971	-	1	5	16	27	11	60	1	103	104

a/ La CEE fournit en outre quatre postes d'agent des services généraux.

conférence sur les produits de base dont le coût ne pourrait être couvert au moyen des ressources disponibles, le Secrétaire général adresserait à l'Assemblée générale une demande de crédits additionnels pour couvrir les frais de cette réunion.

15.65 Le coût des services de conférence qui figure au tableau 15-25 est obtenu par conversion du volume de travail en journées de travail, en fonction de normes de rendement telles que la moyenne journalière des pages produites par chaque traducteur. Dans le calcul des coûts estimatifs du personnel temporaire des services de conférence, le coût des journées de travail qui ne peuvent être fournies par le personnel permanent est évalué au taux actuel des rémunérations.

PERSONNEL TEMPORAIRE NECESSAIRE POUR ASSURER LE
SERVICE DES REUNIONS DE LA CNUCED

Tableau 15-25

	Journées de travail			Personnel temporaire	
	Total de journées nécessaires	Journées devant être fournies par le personnel permanent	Journées devant être fournies par le personnel temporaire	Coût moyen par journée de travail	Coût total
				Dollars	Dollars
I. SEANCES					
Services concernant les séances					
1) Plantons, techniciens du son et préposés aux salles de conférence	-	-	-	-	40 000
2) Sténographes-rédacteurs de séance	-	-	-	-	35 000
II. INTERPRETATION					
Service des séances	3 541	1 744	1 797	105	188 700
III. COMPTES RENDUS ANALYTIQUES					
1) <u>Rédacteurs de comptes rendus analytiques</u>					
161 séances à raison d'une équipe de 3 rédacteurs par séance	483	-	483	82	39 600

Tableau 15-25 (suite)

	Journées de travail			Personnel temporaire	
	Total de journées nécessaires	Journées devant être fournies par le personnel permanent	Journées devant être fournies par le personnel temporaire	Coût moyen par journée de travail	Coût total
				Dollars	Dollars
2) <u>Traducteurs</u>					
2 040 pages originales à traduire en deux langues de travail, soit 4 080 pages à traduire à raison d'une moyenne de 5 pages par jour et par traducteur	816	595	221	82	18 100
3) <u>Réviseurs</u>					
Un réviseur pour 2 traducteurs	408	238	170	107	18 200
4) <u>Sténographes</u>					
1,3 sténographe par traducteur et par rédacteur	1 227	1 146	81	27	2 200
IV. DOCUMENTATION					
1) <u>Traducteurs</u>					
8 600 pages originales à traduire en 3 langues de travail, soit 25 800 pages à traduire à raison d'une moyenne de 5 pages par jour et par traducteur	5 160	3 765	1 395	82	114 400
2) <u>Réviseurs</u>					
Un réviseur pour 2 traducteurs	2 580	1 506	1 074	107	114 900
3) <u>Sténographes</u>					
1,3 sténographe par traducteur	6 708	6 266	442	27	11 900
4) <u>Correcteurs d'épreuves d'imprimerie</u>					
Correction des épreuves des documents officiels	-	-	-	-	10 000
5) <u>Personnel affecté à la reproduction des documents</u>					
(Voir le tableau 15-23)	-	-	-	-	93 300
	<u>20 923</u>	<u>15 260</u>	<u>5 663</u>		<u>686 300</u>

Tableau 15-26

SESSIONS DES ORGANES DE LA CNUCED EN 1972 ET VOLUME DE TRAVAIL CORRESPONDANT

	SEANCES		INTERPRETATION		COMPTES RENDUS ANALYTIQUES		DOCUMENTATION	
	Nombre total de journées séances	Nombre séances avec interprètes	Nombre de journées d'interprètes	Séances avec comptes rendus analytiques	Nombre de pages des comptes rendus analytiques	Nombre de pages traduites	Nombre de pages non traduites	
Conseil du commerce et du développement	32	306	235	42	630	2 450	350	
Comité consultatif du Conseil et de la Commission des produits de base	12	15	16	-	-	20	-	
Commission des produits de base	12	98	70	18	270	645	155	
Commission des articles manufacturés	12	66	210	16	240	1 345	155	
Commission des invisibles	-	-	-	-	-	-	-	
Commission des transports maritimes	-	-	-	-	-	-	-	
Comité des préférences	12	80	350	10	150	600	80	
Sous-Comité permanent des produits de base	5	20	60	-	-	210	10	

Tableau 15-26 (suite)

	SEANCES		INTERPRETATION		COMPTES RENDUS ANALYTIQUES			DOCUMENTATION	
	Nombre total de journées	Nombre de séances	Nombre de séances avec interprètes	Nombre de journées d'interprètes	Séances avec comptes rendus analytiques	Nombre de pages des comptes rendus analytiques	Nombre de pages traduites	Nombre de pages non traduites	
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comité du tungstène	10	10	10	40	-	-	200	20	
Conférences	33	160	140	650	75	750	775	150	
Consultations	25	60	60	220	-	-	250	-	
Groupe intergouvernemental du transfert des techniques	12	70	50	175	-	-	525	75	
Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes	12	48	40	140	-	-	130	20	
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	96	190	160	600	-	-	1 440	160	

Tableau 15-26 (suite)

	SEANCES		INTERPRETATION		COMPTES RENDUS ANALYTIQUES		DOCUMENTATION	
	Nombre total de journées	Nombre de séances	Nombre de séances avec interprètes	Nombre de journées d'interprètes	Nombre de séances avec comptes rendus analytiques	Nombre de pages traduites	Nombre de pages non traduites	
Groupe consultatif du Centre du commerce international	4	NC	NC	NC	-	-	NC	NC
Réunions de groupes divers	-	70	60	-	-	-	-	-
TOTAL	277	1 193	990	3 541	161	2 040	8 600	1 175

NC : non communiqué.

15.66 On trouvera au tableau 15-27 ci-après comment s'obtient le total de 53 millions de pages qui seraient produites en 1972 pour le compte de la CNUCED. Les calculs reposent sur le volume de travail dont les éléments figurent au tableau 15-26 ci-dessus.

Tableau 15-27

	A	B	C
	Nombre de pages à reproduire	Nombre d'exemplaires dans toutes les langues	Nombre total de pages (A X B = C)
1. <u>Volume de travail correspondant aux indications du tableau 15-25</u>			
Comptes rendus analytiques provisoires et comptes rendus analytiques définitifs	2 040	5 200	10 608 000
Documentation	<u>9 775</u>	<u>7 600</u>	<u>42 343 000</u>
Total			<u>52 951 000</u>
2. <u>Coût de la reproduction de 53 millions de pages</u>			
			<u>Dollars</u>
Main-d'oeuvre, à raison de 3 500 dollars par million de pages			185 300
<u>A déduire</u> : valeur du travail fourni par le personnel de la Section de la reproduction (tableau 15-23)			(92 000)
Coût du personnel temporaire inscrit à l'article X, rubrique IV 5) (tableau 15-25)			93 300
Fournitures, à raison de 1 700 dollars par million de pages :			
Coût des fournitures inscrit à l'article VIII, rubrique IV (tableau 15-19)			90 000

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Heures supplémentaires</u>	30 000
	1971 : 30 000
	1970 : 41 618

15.67 Le crédit demandé, calculé sur la base des données des exercices précédents, doit permettre de couvrir le coût des heures supplémentaires payées au personnel qui fournit des services administratifs et des services de conférence à la CNUCED

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Frais généraux relatifs aux activités d'assistance technique</u>	-
	1971 : 50 000
	1970 : -

15.68 En 1971, il avait été prévu un crédit de 50 000 dollars pour rembourser au Centre CNUCED/GATT du commerce international les dépenses encourues par lui en aidant la CNUCED à exécuter des projets du PNUD. Puisque le GATT et le secrétaire général de la CNUCED ont décidé d'un commun accord d'augmenter le budget du Centre du commerce international, de manière que le Centre puisse fournir les services d'appui nécessaires à l'exécution de projets du PNUD, aucun crédit n'est demandé pour 1972.

ARTICLE XI

	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses communes de personnel et frais de voyage pour le congé dans les foyers</u>	486 000
	1971 : 482 500
	1970 : 363 197

15.69 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel et les frais de voyage pour le congé dans les foyers correspondant aux effectifs permanents qui assurent les services administratifs et services de conférence visés à l'article X. Le tableau 15.28 ci-après indique comment se décompose ce crédit.

Tableau 15-28

	1972 <u>Crédits</u> <u>demandés</u>	1971 <u>Crédits</u> <u>ouverts</u>	1970 <u>Dépenses</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Indemnités pour charge de famille	57 000	78 000	55 670
Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	9 000	21 000	6 943
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	275 000	237 000	216 661
Cotisations à l'assurance-maladie	27 000	24 000	16 824
Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	20 000	20 000	12 495
Indemnités d'installation	4 000	4 000	1 890
Frais de déménagement	20 000	20 000	10 123
Indemnités d'affectation	5 000	7 000	2 974
Indemnités versées à la cessation de service	44 000	43 500	20 342
Frais de voyage pour le congé dans les foyers	25 000	28 000	19 275
	<u>486 000</u>	<u>482 500</u>	<u>363 197</u>
Total			

D. Centre du commerce international

ARTICLE XII

	<u>Dollars</u>
<u>Centre du commerce international (CCI)</u>	917 200
	1971 : 672 300
	1970 : 525 400

15.70 Par sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé un accord portant création d'un centre du commerce international qui serait géré conjointement et à titre permanent par la CNUCED et le GATT en tant qu'associés égaux. La part des dépenses du centre qui est à la charge de l'ONU est inscrite au présent chapitre du budget.

15.71 Après 1968, première année où le Centre a été géré conjointement par l'ONU et le GATT, il a été décidé que la contribution du GATT serait maintenue à 671 600 dollars (montant de sa contribution pour 1969), jusqu'à ce que le budget total du Centre dépasse le double de ce montant et que l'ONU verserait la différence entre ce chiffre et les dépenses totales. En 1971, les dépenses totales, qui se chiffrent à 1 358 600 dollars, seront partagées également entre les deux organismes, après déduction des recettes accessoires.

15.72 Le crédit demandé pour 1972 a été calculé en fonction du programme de travail recommandé par le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international qui a pour mandat de faire des recommandations aux organes directeurs de la CNUCED et du GATT au sujet des activités que le Centre devrait entreprendre. Ce programme est exposé en détail dans le document ITC/AG/16. Les prévisions de dépenses correspondantes sont exposées dans le document ITC/AG/17. On trouvera dans le tableau 15-29 ci-après une récapitulation des crédits demandés.

15.73 Lorsqu'il a examiné le budget du CCI pour l'exercice 1971, le Comité des questions budgétaires, financières et administratives du GATT a noté que le GATT se proposait après avoir pris l'avis de la CNUCED, d'inscrire au titre II du budget du Centre pour 1972, des postes nouveaux correspondant aux services d'appoint supplémentaires qui sont actuellement imputés sur le budget du GATT (document GATT/L.3454 du 27 octobre 1970). Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la somme de 150 000 dollars figurant au poste 10 du tableau 15-29 provient uniquement d'un transfert sur le budget du Centre de charges figurant précédemment dans le budget du GATT et non d'une augmentation du nombre de postes dont dispose le Centre. Les postes dont le coût est imputé sur le crédit de 150 000 dollars figurant au poste 10 demeurent inscrits au tableau d'effectifs du GATT et n'ont pas été portés au tableau 15-31 "CCI postes permanents - personnel d'appui".

CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Tableau récapitulatif des prévisions de dépenses du Centre pour 1972

Tableau 15-29

	<u>1972</u> <u>Crédits</u> <u>demandés</u>	<u>1971</u> <u>Crédits</u> <u>ouverts</u>	<u>1970</u> <u>Dépenses</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
TITRE I : Dépenses directes du Centre			
1. Traitements et salaires	833 500	648 100	558 163
2. Dépenses communes de personnel	252 100	222 600	153 448
3. Frais de voyage des fonctionnaires en mission	40 000	40 000	40 052
4. Dépenses de représentation	1 000	1 000	566
5. Matériel et installations	10 000	8 000	5 507
6. Frais généraux	177 000	114 400	105 696
7. Imprimerie	86 600	75 000	99 621
TOTAL, titre I	<u>1 400 200</u>	<u>1 109 100</u>	<u>963 053</u>

Tableau 15-29 (suite)

	<u>1972</u> <u>Crédits</u> <u>demandés</u>	<u>1971</u> <u>Crédits</u> <u>ouverts</u>	<u>1970</u> <u>Dépenses</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
TITRE II : <u>Services fournis par les</u> <u>secrétariats de la CNUCED et du GATT</u>			
8. Traitements du personnel fournissant des services au Centre	270 000	197 800	202 240
9. Dépenses communes de personnel correspondantes	55 600	51 700	39 616
10. Services d'appoint fournis par le secrétariat du GATT au Centre	<u>150 000</u>	-	-
TOTAL, titre II	<u>475 600</u>	<u>249 500</u>	<u>241 856</u>
TOTAL, titres I et II	<u>1 875 800</u>	<u>1 358 600</u>	<u>1 204 909</u>
TITRE III : <u>Frais généraux relatifs aux</u> <u>projets dont le coût est imputé sur les</u> <u>ressources extra-budgétaires</u>			
11. Traitements et salaires	261 000	158 000	69 360
12. Frais de voyage des fonctionnaires en mission	45 000	40 000	17 126
13. Frais généraux	<u>12 000</u>	<u>12 000</u>	<u>38 002</u>
TOTAL, titre III	<u>318 000</u>	<u>210 000</u>	<u>124 488</u>
TOTAL	<u>2 193 800</u>	<u>1 568 600</u>	<u>1 329 397</u>
Contribution de la CNUCED	917 200	672 300	525 400
Contribution du GATT	917 200	672 300	671 600
Recettes accessoires et transfert du compte d'excédent budgétaire	41 400	14 000	7 909
Contributions au titre des frais généraux relatifs aux projets dont le coût est imputé sur les ressources extra- budgétaires	<u>318 000</u>	<u>210 000</u>	<u>124 488</u>
TOTAL	<u>2 193 800</u>	<u>1 568 600</u>	<u>1 329 397</u>

CENTRE CNUCED/GATT DU COMMERCE INTERNATIONAL
Postes permanents
Tableau 15-30

	Catégorie et échelon														Total	
	I. Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							II. Agents des services généraux								
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	I	G-7	G-6	G-5	G-4	G-3	G-2	II		
Cabinet du Directeur	1972	2	1	1	-	1	-	5	-	2	4	2	2	-	10	15
	1971	1	2	1	-	1	-	5	-	2	2	4	2	-	10	15
Service consultatif de promotion commerciale	1972	-	-	4	1	3	-	8	-	1	-	2	1	-	4	12
	1971	-	-	1	3	3	-	7	-	-	1	-	2	-	3	10
Service de formation	1972	-	-	1	1	3	1	6	-	-	1	1	2	-	4	10
	1971	-	-	1	1	1	1	4	-	-	1	1	-	-	2	6
Service de recherche sur les marchés	1972	-	-	1	4	5	2	12	1	3	-	4	1	-	9	21
	1971	-	-	-	4	2	5	11	1	3	-	3	2	-	9	20
Service de recherche sur les techniques de pro- motion des exportations	1972	-	-	1	2	-	-	3	-	-	1	-	2	-	3	6
	1971	-	-	1	2	-	-	3	-	-	1	-	2	-	3	6
Service des publications	1972	-	-	1	-	1	1	3	-	-	1	-	1	-	2	5
	1971	-	-	-	1	-	2	3	-	-	1	-	-	-	1	4
Service de documentation	1972	-	-	-	1	1	1	3	-	1	3	3	1	1	9	12
	1971	-	-	-	1	-	2	3	-	-	3	1	1	1	6	9
Total	1972	2	1	9	9	14	5	40	1	7	10	12	10	1	41	81
	1971	1	2	4	12	7	10	36	1	5	9	9	9	1	34	70

CENTRE CNUCED/GATT DU COMMERCE INTERNATIONAL

Postes permanents (personnel d'appui)

Tableau 15-31

Catégorie et échelon

	II. Agents des services généraux													Total	
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	I	G-7	G-6	G-5	G-4	G-3	G-2	II	Total
Division administrative et financière	1972	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	1	-	3	4
	1971	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	2	3
Section des services intérieurs et des voyages	1972	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	3	-	3	4
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	3
Section du budget et du contrôle financier	1972	-	-	-	1	-	1	-	2	-	1	1	-	4	5
	1971	-	-	-	1	-	1	-	2	-	1	1	-	4	5
Section des finances et de la comptabilité	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1
Section de sténo- dactylographie	1972	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5	5
	1971	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5	5
Division linguistique	1972	-	-	-	1	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
	1971	-	-	-	1	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Total	1972	-	-	-	1	5	7	-	4	1	1	10	-	16	23
	1971	-	-	-	1	5	6	-	4	1	1	9	-	15	21

15.74 Les deux tableaux ci-après indiquent comment a été calculé le coût des postes permanents relevant du secrétariat de la CNUCED et des services administratifs et services de conférence (tableaux 15-32 et 15-33).

NOMBRE ET COUT DES POSTES PERMANENTS VISES A L'ARTICLE III - SECRETARIAT DE LA CNUCED

Tableau 15-32

I. Nombre de postes

	1971		1972		Total des postes nécessaires		
	Postes permanents		Postes nouveaux Reclassement				
	Adminis- trateurs généraux	Agents des services généraux	Adminis- trateurs généraux	Agents des services généraux			
CNUCED - Genève	133	115	7	6	140	121	261
CNUCED - New York	24	25	-	1	24	26	50
Secrétariat de la CNUCED- Total, article III	157	140	7	7	164	147	311

II. Coût des postes

	Dollars		Dollars		Dollars		Dollars	
	Pourcentage des traitements							
CNUCED - Genève		2 906 070	843 440	124 730	48 370	3 030 800	891 810	3 922 610
Traitements								
A déduire : abattement pour mouvements de personnel								
Postes existants d'administrateur, 1971	5	(145 340)	-	-	-	(145 340)	-	(145 340)
Postes nouveaux d'administrateur, 1972	40	-	(49 890)	-	-	(49 890)	-	(49 890)

Tableau 15-32 (suite)

	1971		1972		1972	
	Postes permanents		Postes nouveaux		Total des postes nécessaires	
	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1972	-	-	-	(9 670)	-	(9 670)
20						
Total	2 760 730	843 440	74 840	38 700	2 835 570	882 140 .3 717 710
CNUCED - New York						
Traitements	562 410	233 210	-	7 980	562 410	241 190 803 600
A déduire : abattement pour mouvements de personnel						
Postes existants d'administrateur, 1971	(28 120)	-	-	-	(28 120)	- (28 120)
5						
Postes nouveaux d'administrateur, 1972	-	-	-	-	-	-
40						
Postes nouveaux d'agent des services généraux, 1972	-	-	-	(1 590)	-	(1 590)
20						
Total	534 290	233 210	-	6 390	534 290	239 600 773 890
Secrétariat de la CNUCED- Total, article III	3 295 020	1 076 650	74 840	45 090	3 369 860	1 121 740 4 491 600

NOMBRE ET COUT DES POSTES PERMANENTS VISES A L'ARTICLE X

Tableau 15-33

I. Nombre de postes					
	1971		1972		Total
	Postes permanents		Total des postes nécessaires		
	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	
Services administratifs					
- Genève	5	13	5	13	18
- New York	1	4	1	4	5
Services divers					
- Genève	8	24	8	24	32
- New York	2	9	2	9	11
Services de conférence					
- Genève	47	67	47	67	114
Total, article X	63	117	63	117	180

II. Coût des postes						
	Pourcentage des traitements	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
		<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Services adminis- tratifs - Genève						
Traitements		101 370	101 380	101 370	101 380	202 750
A déduire : abatte- ment pour mouve- ments de personnel						
Postes existants d'administrateurs, 1971	5	(5 070)	-	(5 070)	-	(5 070)
Total		96 300	101 380	96 300	101 380	197 680

Tableau 15-33 (suite)

	Pourcentage des traitements	1971		1972		Total
		Postes permanents		Total des postes nécessaires		
		Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	
		<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Services adminis-						
tratifs - New York						
Traitements		24 240	37 690	24 240	37 690	61 930
A déduire : abatte-						
ment pour mouve-						
ments de personnel						
Postes existants						
d'administrateurs,						
1971	5	(1 210)	-	(1 210)	-	(1 210)
Total		23 030	37 690	23 030	37 690	60 720
Services divers -						
Genève						
Traitements		155 160	172 640	155 160	172 640	327 800
A déduire : abatte-						
ment pour mouve-						
ments de personnel						
Postes existants						
d'administrateurs,						
1971	5	(7 760)	-	(7 760)	-	(7 760)
Total		147 400	172 640	147 400	172 640	320 040
Services divers -						
New York						
Traitements		59 850	78 930	59 850	78 930	138 780
A déduire : abatte-						
ment pour mouve-						
ments de personnel						
Postes existants						
d'administrateurs,						
1971	5	(2 990)	-	(2 990)	-	(2 990)
Total		56 860	78 930	56 860	78 930	135 790

Tableau 15-33 (suite)

	Pourcentage des traitements	1971		1972		Total
		Postes permanents		Total des postes nécessaires		
		Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	
		<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Services de conférence - Genève						
Traitements		915 120	439 190	915 120	439 190	1 354 310
A déduire : abatte- ment pour mouve- ments de personnel Postes existants d'administrateurs, 1971	5	(45 760)	-	(45 760)	-	(45 760)
Total		869 360	439 190	869 360	439 190	1 308 550
CNUCED - Article X						
Traitements		1 255 740	829 830	1 255 740	829 830	2 085 570
A déduire : abatte- ment pour mouve- ments de personnel Postes existants d'administrateurs, 1971	5	(62 770)	-	(62 770)	-	(62 770)
Total		1 192 970	829 830	1 192 970	829 830	2 022 800

TITRE VIII

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre 16. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

13 123 100 dollars (1971 : 12 222 500 dollars; 1970 : 10 106 501 dollars)

16.1 L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée aux termes de la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale afin de promouvoir le développement industriel, conformément au paragraphe 3 de l'Article premier et aux Articles 55 et 56 de la Charte des Nations Unies et, en encourageant la mobilisation des ressources nationales et internationales, de faciliter, de favoriser et d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, notamment dans le secteur des industries manufacturières.

16.2 Le Conseil du développement industriel, organe directeur de l'Organisation, se réunit chaque année pour formuler des principes et des politiques en vue d'atteindre le but de l'Organisation et pour examiner et approuver son programme d'activités. Le Conseil est assisté par le Directeur exécutif et le secrétariat de l'ONUDI.

16.3 L'Assemblée générale a décidé [GA/RES/2653 (XXV)] de convoquer une Conférence internationale extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, organisée à l'échelon gouvernemental le plus élevé possible, qui se tiendra à Vienne, du 1er au 8 juin 1971, à la suite de la cinquième session du Conseil du développement industriel, conformément à la recommandation formulée par le Conseil du développement industriel dans sa résolution 29 (IV). Dans ladite résolution, le Conseil du développement industriel a recommandé que l'ordre du jour provisoire de la Conférence extraordinaire comporte les questions suivantes :

"a) Stratégie et orientation à long terme des activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, y compris le rôle de l'Organisation dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et le transfert et l'adaptation des connaissances techniques en vue du développement industriel des pays en voie de développement;

b) Structures administratives de l'ONUDI; et

c) Questions relatives au financement de l'ONUDI."

16.4 Lors de l'établissement du présent projet de budget, la Conférence spéciale n'avait pas encore eu lieu, de sorte qu'il n'y est pas tenu compte des incidences financières des recommandations que la Conférence pourrait éventuellement adopter. Il sera peut-être nécessaire de présenter à l'Assemblée générale, à sa vingt-sixième session, des demandes de crédits révisés pour tenir compte des recommandations du Conseil de la Conférence spéciale.

16.5 Le programme de travail de l'ONUDI est contenu dans le document ID/B/80 et ses additifs, qui seront examinés par le Conseil du développement industriel à sa cinquième session. Ce document prévoit que l'exécution effective des programmes opérationnels représentera en 1972 une dépense de 22 millions de dollars, alors que ce coût était estimé à 17,5 millions de dollars environ en 1971 et à 13 millions de dollars environ en 1970. En pourcentage, les programmes effectivement réalisés augmenteraient de 35 p. 100 entre 1970 et 1971 et de 26 p. 100 entre 1971 et 1972.

16.6 Le programme d'activités de soutien a pour objet d'enrichir le programme opérationnel. Les éléments du programme ont été choisis par l'ONUDI compte tenu des priorités arrêtées par les pays en voie de développement telles qu'elles ressortent de leurs demandes d'assistance et compte tenu aussi de la valeur relative de chaque projet ou activité du point de vue de l'accélération de l'industrialisation.

16.7 On verra ci-après que comparé au crédit ouvert en 1971, qui était de 12 222 500 dollars, le crédit demandé pour 1972 s'élève à 13 123 100 dollars, soit un accroissement de 900 600 dollars ou, en pourcentage, de 7,4 p. 100. Cette augmentation n'a trait qu'aux dépenses nécessaires pour maintenir les activités de l'organisation au même niveau en 1972 qu'en 1971. Il n'a pas été demandé de crédits supplémentaires pour couvrir l'expansion des activités et services d'appui organique et administratif en général, ni pour défrayer le coût estimé des activités de soutien nécessaires pour répondre à l'augmentation des programmes d'opérations hors siège (4,5 millions de dollars de plus qu'en 1971).

16.8 Le tableau 16.1 ci-après indique, article par article, le montant global des crédits demandés pour 1972 au chapitre 16.

Tableau 16-1

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Sixième session du Conseil du développement industriel et réunions de ses organes subsidiaires	210 000	191 500 ^{a/}	177 641 ^{a/}
II. Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs	133 500	125 500	94 945
III. Traitements et salaires	8 524 000	8 083 500 ^{d/}	6 394 150
IV. Dépenses communes de personnel	2 282 000	2 037 000 ^{d/}	1 684 705
V. Frais de voyage du personnel	410 000	385 000	315 556

Tableau 16-1 (suite)

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
VI. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	11 000	11 000 ^{a/}	12 083 ^{a/}
VII. Matériel et installations	104 000	113 000	87 414
VIII. Entretien, utilisation et location des locaux	247 000	237 000	247 248
IX. Frais généraux	632 500	490 000	564 786 ^{c/}
X. Programme de publications et services pour la reproduction des documents ..	305 000	305 000	308 287 ^{c/}
XI. Organisation et gestion administrative du siège	264 100	244 000 ^{d/}	174 365
XII. Postes provisoires	-	-	45 321
Total	<u>13 123 100^{b/}</u>	<u>12 222 500</u>	<u>10 106 501</u>

a/ Aux fins de comparaison avec l'exercice 1972, le crédit de 1 500 dollars ouvert en 1971 au titre des frais de représentation encourus lors de la session du CDI, qui était inscrit à l'article VI, a été porté à l'article premier. Mais les dépenses correspondantes pour 1970 ont été laissées à l'article VI.

b/ Des prévisions de recettes se chiffrant au total à 3 413 470 dollars, ont été portées en recettes aux chapitres appropriés des prévisions de recettes.

c/ Un montant de 25 341 dollars, couvrant le coût des fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat, qui était inscrit à l'article IX apparaît à l'article X conformément à la nouvelle présentation de l'article X pour 1971 et 1972.

d/ Aux fins de comparaison, un montant de 62 500 dollars relatif au personnel de la Section de la gestion administrative qui était inscrit à l'article XI a été porté pour partie à l'article III (48 500 dollars) et pour partie à l'article IV (14 000 dollars) pour tenir compte du transfert de personnel et de fonctions de l'article XI à l'article III.

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Sixième session du Conseil du développement industriel et</u> <u>réunion de ses organes subsidiaires</u>	210 000
	1971 : 191 500 ^{1/}
	1970 : 177 641 ^{1/}

16.9 La sixième session du Conseil du développement industriel et de son Groupe de travail du programme et de la coordination se tiendra à Vienne en 1972, pendant quatre semaines consécutives, à raison de deux séances plénières en moyenne par jour. Les prévisions sont fondées sur l'hypothèse que la documentation à établir avant la session comptera 1 500 pages environ, et que l'interprétation, les services de traduction et l'établissement des comptes rendus analytiques seront assurés en quatre langues (anglais, français, espagnol et russe). Au cours de la période de l'établissement de la documentation et pendant la session du Conseil proprement dite, seule une fraction très réduite des services de traduction de l'ONUDI continue de s'occuper des tâches ordinaires de l'organisation, le reste de l'effectif permanent étant affecté aux travaux qu'occasionne la session du Conseil. Encore faut-il compléter ces effectifs en engageant du personnel temporaire, et les crédits demandés doivent permettre de couvrir le coût des traitements, des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance dudit personnel temporaire. En outre, l'expérience a démontré que lors de l'établissement de la documentation avant la session et pendant la session proprement dite il fallait nécessairement engager des dépenses considérables au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit.

16.10 Si les besoins en personnel, heures supplémentaires comprises, demeurent les mêmes que dans le budget de 1971, on prévoit en revanche, pour ce qui est des traitements du personnel indépendant et autre personnel temporaire, une augmentation estimée à 10 p. 100 en moyenne par rapport à 1971, qui se traduit par une augmentation de 13 500 dollars dans les prévisions de dépenses. D'après l'expérience des années précédentes, et compte tenu de l'augmentation éventuelle des coûts, on s'attend que le remboursement aux autorités autrichiennes des dépenses relatives à l'utilisation des installations de la Hofburg augmentera de 5 000 dollars. Le crédit demandé devrait permettre de couvrir les frais supplémentaires encourus par les autorités autrichiennes du fait des dépenses d'éclairage, de chauffage et d'eau, des dépenses de nettoyage, de fonctionnement de l'équipement technique, etc. Un crédit de 1 500 dollars est également demandé au présent article, au titre des frais de représentation pour couvrir le coût d'une réception donnée en l'honneur du Conseil.

1/ A des fins de comparaison, le crédit de 1 500 dollars pour les dépenses de représentation relatives à la session du Conseil a été viré de l'article VI à l'article Ier. Toutefois, les dépenses correspondantes de 1970 demeurent inscrites à l'article VI.

16.11 Ce crédit se décompose comme suit :

	Coût estimatif	
	Dollars	Dollars
<u>Service des conférences</u>		
<u>Documentation à établir avant la session</u> (1 500 pages)		
3 réviseurs, 8 traducteurs et 8 dactylographes pendant six semaines	42 000	
Assistance en matière d'édition	1 000	
<u>Besoins pendant la session</u>		
Interprétation (A/E/F/R) - 44 semaines de travail d'interprètes	32 000	
Comptes rendus analytiques et traduction - 5 réviseurs, 12 traducteurs et 15 dactylographes pendant deux semaines; 7 réviseurs, 16 traducteurs et 19 dactylographes pendant trois semaines	74 000	
Personnel temporaire pour le service des conférences - huissiers, plantons, employés de bureau, préposés à la reproduction des documents, etc.	20 000	169 000
<u>Personnel temporaire pour renforcer les services administratifs et le secrétariat du Conseil</u>		11 000
<u>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</u>		18 500
<u>Remboursement aux autorités autrichiennes des dépenses relatives à l'utilisation de la salle de conférence et des installations de la Hofburg</u>		10 000
<u>Dépenses de représentation</u>		1 500
Total		210 000

ARTICLE II

	Dollars
<u>Réunions des groupes d'experts et des organes consultatifs....</u>	133 500
	1971 : 125 500
	1970 : 94 945

16.12 Le crédit demandé au présent article doit couvrir les frais relatifs aux réunions de groupes d'experts et d'organes consultatifs organisés par le Directeur exécutif de l'ONUDI pour examiner des questions techniques particulières. Il doit

permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des participants et de verser, le cas échéant, des honoraires aux membres de ces groupes qui, pendant la période où ils travaillent pour l'ONUDI, ne sont pas rétribués par un gouvernement ou une institution gouvernementale.

16.13 On trouvera ci-après une ventilation détaillée du programme des réunions :

DIVISION DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

Coût estimatif

Dollars

Industries mécaniques

Réunions d'experts sur la conception et la fabrication
de machines pour la récolte et le battage en terres
irriguées (riz) dans les pays en voie de développement ... 14 000

Lieu : région de la CEAE0

Durée : une semaine

Participation : 26

Réunion d'experts sur la fabrication de semi-conducteurs
à l'échelon sous-régional 4 000

Lieu : Vienne

Durée : une semaine

Participation : 4

Industries métallurgiques

Réunion d'experts chargés d'étudier la nécessité, les
objectifs, la justification et les modalités de
fonctionnement d'un troisième Colloque interrégional
sur la sidérurgie 6 000

Lieu : Vienne

Durée : une semaine

Participation : 8

Industries des engrais et des pesticides et industrie pétrochimiques

Groupe d'experts chargé d'étudier le transfert des
connaissances techniques en matière de fabrication et
d'utilisation des catalyseurs 12 000

Lieu : Vienne

Durée : une semaine

Participation : 10

Coût estimatif

Dollars

Industries légères

Groupe d'experts sur les nouvelles techniques de
production et de modification des filés 10 000

Lieu : Manchester
Durée : une semaine
Participation : 20

Groupe d'experts chargé d'examiner les aspects techniques
et économiques de l'industrie de traitement des graines
oléagineuses 8 000

Lieu : Singapour
Durée : une semaine
Participation : 20

Total 54 000

DIVISION DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTERESSANT L'INDUSTRIE

Administration industrielle

Groupe d'experts pour aider à l'élaboration d'un programme
de formation pour les stages sur les licences d'exploitation 6 000

Lieu : Vienne
Durée : 5 jours
Participation : 8

Formation industrielle

Réunion d'experts sur la formation dans l'entreprise 9 000

Lieu : Vienne
Durée : 5 jours
Participation : 15

Réunion d'experts sur la formation psychologique
(motivations) 5 000

Lieu : Vienne
Durée : 5 jours
Participation : 10

Réunion d'experts sur la formation en matière d'adminis-
tration industrielle 8 000

Lieu : Vienne
Durée : 5 jours
Participation : 15

	<u>Coût estimatif</u>
	<u>Dollars</u>
<u>Gestion industrielle et services consultatifs</u>	
Réunion d'experts sur l'analyse de l'organisation	5 000
Lieu : Vienne	
Durée : une semaine	
Participation : 10	
Groupe d'experts sur la valeur et l'application des plans d'amélioration	9 000
Lieu : Vienne	
Durée : une semaine	
Participation : 12	
Groupe d'experts sur l'introduction et l'utilisation des techniques de planification et de contrôle des activités des entreprises	9 000
Lieu : Vienne	
Durée : une semaine	
Participation : 12	
<u>Petite industrie et activités connexes</u>	
Réunion d'experts sur les méthodes de commercialisation des produits de la petite industrie	7 000
Lieu : Vienne	
Durée : une semaine	
Participation : 10-13	
Groupe d'experts sur la petite industrie hors des zones métropolitaines	7 000
Lieu : Vienne	
Durée : une semaine	
Participation : 10-13	
Total	65 000

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION INDUSTRIELLES

Projets et programmation industrielle

Réunion d'experts sur la planification et les mécanismes de mise en oeuvre des projets industriels dans les pays en voie de développement	7 000
Lieu : Vienne	
Durée : 2 semaines	
Participation : 12	

	<u>Coût estimatif</u>
	<u>Dollars</u>
Réunion d'experts sur les profils chronologiques pour la mise en oeuvre des projets	7 000
Lieu : Vienne	
Durée : 2 semaines	
Participation : 12	
 <u>Politiques d'industrialisation et financement industriel</u>	
Réunion de consultants sur les politiques d'industrialisation	6 000
Lieu : Vienne	
Durée : une semaine	
Participation : 6-8	
Réunion d'experts sur les problèmes techniques communs dans le cadre de la coopération régionale	7 500
Lieu : Vienne	
Durée : une semaine	
Participation : 10	
Réunion d'experts sur les institutions de financement du développement industriel	8 000
Lieu : Vienne	
Durée : une semaine	
Participation : 8-10	
Réunion d'experts sur la coopération entre les centres de promotion des investissements	3 000
Lieu : Bangkok	
Durée : une semaine	
Participation : 8-10	
Total	38 500
Total général	157 500

16.14 En vue des réunions de groupes d'experts et d'organes consultatifs énumérées ci-dessus, il faudrait donc prévoir un crédit de 157 500 dollars à supposer qu'elles se tiennent toutes. Mais l'expérience des années précédentes permet de prévoir que cinq au moins de ces réunions, représentant une dépense de 24 000 dollars ne se tiendront pas pour des raisons diverses; on a donc demandé pour 1970 un crédit de 133 500 dollars.

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Traitements et salaires</u>	8 524 000
	1971 : 8 083 500 ^{2/}
	1970 : 6 394 150

Tableau 16-2

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Postes permanents	8 099 000	7 673 500 ^{a/}	5 948 266
ii) Personnel temporaire	50 000	50 000	93 641
iii) Experts et consultants engagés à titre personnel	335 000	320 000	321 940
iv) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	40 000	40 000	30 303
Total	<u>8 524 000</u>	<u>8 083 500^{a/}</u>	<u>6 394 150</u>

	<u>Dollars</u>
i) Postes permanents	8 099 000
	1971 : 7 673 500 ^{2/}
	1970 : 5 948 266

16.15 Le crédit demandé pour les postes permanents fait apparaître, par rapport au crédit ouvert pour 1971, une augmentation de 425 500 dollars, due à la hausse des traitements des administrateurs pour toute une année (225 000 dollars) et au relèvement de l'indemnité de cherté de vie prévu pour 1972 (200 000 dollars). En attendant que le programme de travail de l'ONUDI ait été examiné par le Conseil du développement industriel, aucun crédit supplémentaire n'est demandé, dans ces prévisions initiales pour 1972, pour le soutien que nécessiterait un accroissement des activités extérieures ou des programmes. L'augmentation prévue pour 1972 correspond donc uniquement au surcroît de dépenses devant résulter du maintien, en 1972, des postes permanents de 1971.

^{2/} Y compris 48 500 dollars représentant les dépenses de personnel (1 P-5, 1 P-4 et 2 SG) qui ont été virées de l'article XI.

16.16 On estime qu'en 1972 les fonds pour frais généraux disponibles au titre de l'élément Fonds spécial du PNUD, les fonds des services industriels spéciaux et les autres fonds d'affectation spéciale permettront de financer 492 mois de travail d'administrateur et 2 136 mois de travail d'agent des services généraux, répartis comme suit :

Tableau 16-3

	Nombre estimatif de mois de travail financés au moyen de ressources extra-budgétaires en 1972	
	Administrateurs	Agents des services généraux
<u>Appui organique</u>		
Cabinet du Directeur exécutif	12	24
Division de la technologie industrielle .	72	120
Division des services et institutions intéressants l'industrie	24	130
Division des politiques et de la programmation industrielles	-	132
	<u>108</u>	<u>456</u>
<u>Appui opérationnel et appui administratif direct</u>		
Division de la coopération technique	120	336
Recrutement du personnel d'assistance technique	96	312
Services d'administration du personnel s'occupant des experts hors siège	24	180
Acquats de matériel technique et services contractuels	60	204
Comptes et rapports financiers relatifs à l'assistance technique	36	276
Services d'ordinateur, y compris l'analyse de systèmes	24	48
Services de reproduction pour les descriptions d'emplois, rapports de recrutement, etc. relatifs à l'assistance technique	-	48
Services d'enregistrement et de communications	-	168
	<u>360</u>	<u>1 512</u>
<u>Soutien administratif</u>	24	108
Total	<u>492</u>	<u>2 136</u>

Tableau 16-4

Postes permanents		Catégories et classes	Crédits demandés		
			Pour maintenir les effectifs de 1971	Pour pourvoir aux besoins additionnels en 1972	Total
1971	1972		Dollars	Dollars	Dollars
1	1	Directeur exécutif	43 800	-	43 800
6	6	Directeur	197 300	-	197 300
19	19	Administrateur général	573 800	-	573 800
		<u>Administrateurs</u>			
53	53	Administrateur hors classe	1 306 500	-	1 306 500
92	92	Administrateur de 1ère classe .	1 873 100	-	1 873 100
95	95	Administrateur de 2ème classe .	1 623 600	-	1 623 600
42	42	Administrateur adjoint de 1ère ou 2ème classe	563 600	-	563 600
<u>308</u>	<u>308</u>		<u>6 181 700</u>		<u>6 181 700</u>
		<u>A ajouter</u> : indemnité de poste			
		Vienne : classe 1			
		New York : classe 9 pendant 5 mois; classe 10 pendant 7 mois	225 300	-	225 300
			<u>6 407 000</u>		<u>6 407 000</u>
336	336	<u>Agents des services généraux</u> ..	1 814 400	-	1 814 400
		Crédit pour artisans, techniciens et travailleurs manuels <u>a/</u>	197 600	-	197 600
			<u>8 419 000</u>		<u>8 419 000</u>
		<u>A déduire</u> : abattement pour mouvements de personnel	(320 000)	-	(320 000)
<u>644</u>	<u>644</u>		<u>8 099 000</u>		<u>8 099 000</u>

a/ Un crédit est prévu pour 76 travailleurs manuels.

REPARTITION DES POSTES PERMANENTS PAR DIVISION OU SERVICE

Tableau 16-5

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux	
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		Total
Cabinet du Directeur exécutif	1	1	5	6	2	3	2	20	18	38
Division de la coopération technique	-	1	1	6	8	13	5	34	21	55
Division de la technologie industrielle	-	1	2	11	16	15	5	50	37	87
Division des services et institutions intéressant l'industrie	-	1	3	8	20	8	7	47	37	84
Division des politiques et de la programmation industrielles	-	1	3	11	18	18	8	59	33	92
Personnel détaché auprès d'autres services des Nations Unies	-	-	-	-	1	1	-	2	2	4
Division de l'administration, du Service des conférences et des services généraux ..	-	1	5	11	27	37	15	96	188	284
Total	1	6	19	53	92	95	42	308	336	644

CABINET DU DIRECTEUR EXECUTIF

16.17 Le cabinet du Directeur exécutif est chargé d'arrêter la politique générale de l'ONUDI, de superviser et de planifier l'ensemble de ses activités et d'assurer leur direction opérationnelle et leur coordination. Le cabinet proprement dit comprend des services s'occupant des relations avec les gouvernements, des relations entre organisations, de l'élaboration des programmes et de la surveillance de leur exécution. Sont rattachés en outre au cabinet du Directeur exécutif le secrétariat du Conseil du développement industriel, le Service de l'information et le Bureau de liaison de New York.

Cabinet du Directeur exécutif

Tableau 16-6

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux		
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		Total
Cabinet du Directeur exécutif	1	1	3	2	1	1	1	10	8	18
Secrétariat du Conseil du développement industriel ..	-	-	1	-	1	1	-	3	3	6
Service de l'information	-	-	-	1	-	1	-	2	3	5
Bureau de liaison de New York	-	-	1	3	-	-	1	5	4	9
Total	1	1	5	6	2	3	2	20	18	38

DIVISION DE LA COOPERATION TECHNIQUE

16.18 La Division de la coopération technique est chargée de la programmation et de l'exécution des activités opérationnelles et de leur coordination d'ensemble. Elle coordonne les activités de l'ONUDI en tant qu'organisation participante et chargée de l'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement et c'est par elle que se font les contacts avec les conseillers industriels du PNUD hors siège.

16.19 Le volume de travail de la Division est fonction de l'ampleur des activités opérationnelles de l'ONUDI. Eu égard au programme de travail de l'Organisation, cette division sera appelée à gérer en 1972, pour le programme opérationnel hors siège, des ressources s'élevant à 33,4 millions de dollars, contre 27,4 millions de dollars en 1971 et 20,7 millions de dollars en 1970.

Division de la coopération technique

Tableau 16-7

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux		
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		Total
Cabinet du Directeur	-	1	1	-	-	-	-	2	3	5
Section de la coordination et du contrôle des programmes .	-	-	-	1	-	2	1	4	5	9
Sections régionales (Afrique, Amérique latine, Asie et Extrême-Orient, Europe et Moyen-Orient)	-	-	-	4	8	11	4	27	11	38
Section des projets inter- régionaux et des bourses de perfectionnement	-	-	-	1	-	-	-	1	2	3
Total	-	1	1	6	8	13	5	34	21	55

DIVISION DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

16.20 Les fonctions de la Division de la technologie industrielle concernent principalement le transfert et, le cas échéant, l'adaptation des techniques industrielles aux pays en voie de développement, ainsi que la création et l'implantation, dans ces pays, d'industries nouvelles et la rationalisation et l'extension des industries existantes. En outre, la Division étudie les problèmes technico-économiques qui se posent dans certaines branches industrielles particulières et aide les pays en voie de développement à les résoudre. Selon le programme de travail pour 1972, les ressources de la Division resteront affectées, dans l'ensemble, à l'appui direct du programme opérationnel d'assistance aux pays en voie de développement. Un programme limité d'activités de soutien est proposé; il est étroitement lié au programme d'activités opérationnelles qui est prévu et vise à le renforcer et à intensifier les contacts entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés, dans le dessein d'activer le transfert des techniques et de promouvoir la mise en oeuvre de projets industriels.

16.21 Dans le cadre de la gamme d'activités très étendue qu'elle doit entreprendre pour répondre aux diverses demandes d'assistance des pays en voie de développement, la Division se concentrera surtout sur les domaines suivants : produits industriels destinés à l'agriculture, réparation et entretien, développement

agro-industriel, développement de la technologie en vue de l'utilisation optimale des ressources naturelles locales; étude et adaptation de produits destinés à être fabriqués localement; utilisation efficace des capacités industrielles existantes.

16.22 Dans le domaine des industries mécaniques, la priorité sera donnée aux problèmes concernant la conception des produits, l'accroissement de la production de machines et de matériel agricoles, le matériel électrique et électronique, les industries de transformation des métaux et le matériel de transport. En ce qui concerne les industries métallurgiques, on s'intéressera tout particulièrement à la production d'aluminium, à la fusion des concentrés d'ilménite, à l'industrie sidérurgique, à la création de fonderies pilotes et de démonstration, aux applications des métaux et alliages et à la mise en place de centres de technologie métallurgique. Pour ce qui est des industries du bâtiment et des matériaux de construction, on donnera la priorité à l'expansion de la capacité de production de matériaux de construction bon marché à partir de ressources naturelles locales. Le ciment, les composés en fibro-ciment ainsi que les matériaux de construction à base de plastiques et d'argile retiendront particulièrement l'attention. Dans le domaine des produits chimiques, des produits pharmaceutiques et de l'industrie de la pâte à papier et du papier, le programme met l'accent sur la production de sel marin et de sels minéraux, sur les huiles essentielles ainsi que sur l'utilisation des déchets agricoles et la fabrication de certains produits chimiques industriels par fermentation. Dans les industries des engrais et des pesticides et dans l'industrie pétrochimique, les activités de l'ONUDI tendront principalement à améliorer la capacité de production, à créer de nouvelles unités de production et à introduire de nouveaux procédés de fabrication, notamment dans les secteurs produisant des articles industriels destinés à l'agriculture. Dans le domaine des industries légères, on s'attachera essentiellement à la création d'industries liées à l'agriculture : textiles, industries alimentaires et industries du bois, du cuir et du caoutchouc. Les autres domaines dans lesquels l'activité sera particulièrement intensive sont ceux du conditionnement et des techniques de protection de l'environnement.

16.23 On trouvera, dans le document ID/B/80/Add.1, un rapport détaillé sur les activités de la Division en 1970, ainsi que son programme de travail pour 1971 et 1972 tel qu'il doit être soumis au Conseil du développement industriel.

Division de la technologie industrielle

Tableau 16-8

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux		
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total		Total
Cabinet du Directeur	-	1	1	1	-	1	1	5	3	8
Section du développement sectoriel de l'industrie ...	-	-	1	-	1	2	1	5	4	9
Section des industries mécaniques	-	-	-	2	2	4	1	9	7	16
Section des industries métallurgiques	-	-	-	1	2	-	1	4	4	8
Section des industries chimiques, des industries pharmaceutiques et des industries des matériaux de construction	-	-	-	2	3	2	1	8	5	13
Section des industries des engrais et des pesticides et des industries pétro- chimiques	-	-	-	2	4	3	-	9	7	16
Section de l'industrie légère	-	-	-	3	4	3	-	10	7	17
Total	-	1	2	11	16	15	5	50	37	87

DIVISION DES SERVICES ET INSTITUTIONS INTERESSANT
L'INDUSTRIE

16.24 Le rôle propre de la Division des services et institutions intéressant l'industrie est d'aider les pays en voie de développement à créer ou à améliorer les institutions dont ils ont besoin pour accélérer l'industrialisation; d'augmenter la valeur pratique et directe des services fournis par ces institutions dans ce même but et d'organiser, auprès des institutions comme dans les unités de production, des stages destinés à améliorer la qualification du personnel. La Division fournit certains services (bibliothèque et documentation) au Secrétariat de l'Organisation.

16.25 Le programme de travail pour 1972 dans le domaine de l'administration industrielle accorde une place particulière à la promotion de méthodes modernes d'administration ainsi qu'à l'assistance en matière de législation industrielle, de brevets et de licences d'exploitation. En ce qui concerne les organismes industriels, les points essentiels du programme seront la création d'instituts de recherche industrielle, destinés à fournir une assistance à l'industrie, ainsi que le renforcement des organismes nationaux de normalisation et l'amélioration de leur fonctionnement compte tenu, en particulier, du rôle qui leur incombe dans la promotion des programmes de contrôle de la qualité, notamment lors de l'apposition des labels de qualité. On poursuivra l'exécution du programme relatif aux services de promotion industrielle organisés à l'occasion des foires et expositions et l'on s'efforcera tout particulièrement d'améliorer l'organisation des expositions industrielles dans les pays en voie de développement. Le programme d'information industrielle vise à la création et au développement des services nationaux et régionaux, afin de promouvoir l'utilisation des données d'information industrielle dans les pays en voie de développement et d'alimenter en information les services industriels de ces pays. Il prévoit la continuation des services de renseignements industriels, du service de renseignements sur le matériel industriel ainsi que du répertoire de consultants industriels. En ce qui concerne la formation en groupe dans l'entreprise, le programme de travail de la Division, déjà important, sera encore élargi en 1972 : il couvrira de nouveaux secteurs industriels et comportera des stages sur les techniques d'analyse de la valeur et la manutention des matières premières. Des efforts seront également consacrés à la planification de projets de formation bénéficiant d'un financement à long terme à l'aide de ressources du PNUD. En ce qui concerne le programme des bourses de formation individuelle, le nombre des bourses doit passer de 600 en 1970 à environ 700 en 1971, et cette expansion devrait se poursuivre au même rythme en 1972. La formation d'entrepreneurs par la méthode psychologique (motivations) sera étudiée lors d'une réunion d'un groupe d'experts.

16.26 Une assistance continuera d'être fournie pour l'application de conceptions, principes et méthodes appropriés concernant les aspects techniques et sociaux de la gestion, et l'on envisage d'intensifier les activités consacrées à la création et au développement de services consultatifs nationaux et à l'élévation du niveau des connaissances et des techniques dans le domaine de la gestion. Le développement de la petite industrie demeurera l'un des points prioritaires du programme de la Division; l'on envisage, en particulier, une action de promotion visant à inciter les chambres de commerce et d'industrie, les instituts de recherche industrielle et les associations industrielles à entreprendre des activités de formation et d'autres activités pour compléter celles des organismes patronnés par les pouvoirs publics. Une attention particulière sera accordée aux problèmes que pose le développement de la petite industrie en dehors des zones métropolitaines des pays en voie de développement et dans les moins avancés d'entre eux.

16.27 On trouvera dans le document ID/B/80/Add.2 un rapport détaillé sur les activités de la Division en 1970 ainsi que les programmes de travail pour 1971 et pour 1972 tels qu'ils doivent être présentés au Conseil du développement industriel.

Division des services et institutions intéressant
l'industrie

Tableau 16-9

	Catégories et classes										
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux			
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	I-2/1	Total		Total	
Cabinet du Directeur	-	1	2	-	-	-	1	4		3	7
Section de l'administration industrielle	-	-	-	1	1	1	1	4		1	5
Section des institutions inté- ressant l'industrie	-	-	-	2	4	2	1	9		7	16
Section de l'information industrielle	-	-	-	1	3	3	1	8		13	21
Section de la formation industrielle	-	-	-	2	4	-	-	6		4	10
Section de la gestion industrielle	-	-	-	2	4	-	2	8		4	12
Section de la petite industrie	-	-	1	-	4	2	1	8		5	13
	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Total	-	1	3	8	20	8	7	47		37	84

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PROGRAMMATION INDUSTRIELLES

16.28 La Division des politiques et de la programmation industrielles s'occupe des aspects économiques et financiers de l'industrialisation dans les pays en voie de développement. Son programme de travail, qui prévoit une assistance directe aux divers pays ainsi que des activités de soutien, porte sur les aspects suivants : étude des problèmes de structure que pose le développement industriel dans le cadre de l'économie en général; élaboration et mise en oeuvre de stratégies, de plans et de politiques du développement industriel; coopération régionale dans le domaine industriel; élaboration, évaluation, mise en oeuvre et continuation des projets industriels; développement du financement industriel et promotion des investissements industriels; promotion de la production d'articles manufacturés aux fins d'exportation; enfin, préparation d'études sur le développement industriel.

16.29 Le programme de travail pour 1972 accorde une place particulière à l'assistance au niveau national pour la collecte et le traitement des données, l'élaboration d'une stratégie à long terme du développement industriel, la préparation de plans de développement industriel à moyen terme, la formulation des politiques industrielles à suivre pour atteindre les objectifs définis, la promotion du financement industriel ainsi que l'examen et l'évaluation des progrès industriels. Une assistance est également prévue pour le recensement des possibilités d'investissement, la préparation et l'évaluation de chaque projet, la mobilisation des ressources internes et externes au moyen des programmes de promotion et la mise en oeuvre des projets industriels. Dans le domaine de la promotion des industries orientées vers l'exportation, le programme de travail sera élargi, eu égard notamment aux possibilités qu'offre le système généralisé de préférences.

16.30 Aux niveaux régional et sous-régional, les activités prévues pour 1972 viseront tout particulièrement à fournir une assistance aux groupes de pays en voie de développement qui se sont mis d'accord sur des programmes de coopération économique. Les activités de soutien entreprises à cet effet porteront sur la collecte et l'analyse des données, les études analytiques de la structure des coûts, la définition de critères pour le choix du lieu d'implantation des industries multinationales, l'harmonisation des politiques industrielles et la création en commun d'industries orientées vers l'exportation.

16.31 Dans le cadre de la contribution de l'ONUDI à la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement, il est prévu d'accroître les activités relatives à l'établissement de projections de la production industrielle, de l'emploi et du commerce dans les pays en voie de développement pour les années 70. Une expansion analogue est prévue pour les activités relatives à l'analyse des principaux problèmes à long terme que pose l'industrialisation et qui peuvent requérir une action internationale, de même qu'en ce qui concerne les perspectives de développement des industries orientées vers l'exportation.

16.32 On trouvera dans le document ID/B/80/Add.3 un rapport détaillé sur les activités de la Division en 1970 ainsi que les programmes de travail pour 1971 et pour 1972, tels qu'ils doivent être présentés au Conseil du développement industriel.

Division des politiques et de la programmation
industrielles

Tableau 16-10

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services		
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	généraux	Total
Cabinet du Directeur	-	1	1	1	-	1	-	4	3	7
Section de la programmation industrielle	-	-	1	2	3	6	2	14	9	23
Section des politiques et du financement industriels	-	-	1	6	5	3	3	18	9	27
Section des industries d'exportation	-	-	-	1	6	3	1	11	5	16
Section des études	-	-	-	1	4	5	2	12	7	19
Total	-	1	3	11	18	18	8	59	33	92

DETACHEMENTS AUPRES D'AUTRES SERVICES DE L'ONU

16.33 Un groupe de fonctionnaires détachés de l'ONUDI a été affecté au Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, où il constitue le Groupe du développement industriel. Ce groupe fait partie intégrante du secrétariat de l'ONUDI et travaille directement à la mise en application des résolutions et des recommandations du Conseil du développement industriel, en s'occupant particulièrement des programmes de développement industriel au Moyen-Orient, compte tenu des besoins et des demandes des pays intéressés. Ce groupe est placé sous le contrôle du Directeur exécutif de l'ONUDI.

Détachements auprès d'autres services de l'ONU

Tableau 16-11

Catégories et classes										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services		
SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	généraux	Total	
-	-	-	-	1	1	-	2	2	4	

DIVISION DE L'ADMINISTRATION, DU SERVICE DES CONFÉRENCES
ET DES SERVICES GÉNÉRAUX

16.34 La Division de l'administration, du service des conférences et des services généraux est chargée de la gestion administrative et financière de l'ONUDI, y compris la gestion des activités opérationnelles. En dehors du service du personnel et du service financier, la Division fournit des services de conférence au Conseil du développement industriel et à d'autres réunions de l'ONUDI (mise au point, traduction, reproduction et distribution des documents officiels et autres publications). Elle est également chargée de la gestion des locaux du siège provisoire à Vienne, des achats de biens et de services, de la sécurité, des voyages et des transports. On fait fréquemment appel à la Division pour qu'elle fournisse une assistance administrative locale pour les réunions et les conférences d'autres organes de l'ONU et des institutions spécialisées qui se tiennent à Vienne.

16.35 Une part croissante des ressources de la Division sert à soutenir les activités opérationnelles de l'ONUDI. La Division ne fournit pas seulement la base administrative de tous les services extérieurs : certains de ses services s'occupent exclusivement de divers aspects particuliers du soutien des activités opérationnelles, tels que : le recrutement des experts et les services administratifs les concernant : l'administration du programme de bourses; l'achat de matériel technique pour les opérations hors siège; la conclusion d'accords contractuels pour des services techniques, notamment des services d'experts et de consultants pour les opérations hors siège; l'administration financière du programme, y compris le paiement de traitements et d'indemnités aux experts et d'allocations aux boursiers, ainsi que le contrôle budgétaire et l'établissement d'états financiers; la fourniture de services relatifs à l'enregistrement, aux communications et aux documents; la fourniture de services d'ordinateurs pour surveiller et contrôler l'exécution des programmes opérationnels.

16.36 Le tableau 16.12 ci-après indique la répartition des ressources en personnel dans les divers services de la Division de l'administration; le personnel est divisé en trois groupes : personnel affecté directement et exclusivement au soutien du programme hors siège, personnel affecté à des tâches administratives de caractère général et personnel affecté aux services de conférences linguistiques ou autres. Les deux derniers groupes fournissent aussi indirectement des services importants aux activités opérationnelles.

Répartition du personnel de la Division de l'administration, du service des conférences et services généraux en 1972, entre les services directement affectés au soutien du programme hors siège et les services affectés à d'autres tâches

Tableau 16-12

	<u>A</u>	<u>SG</u>
Effectif global :		
Postes dont le coût est imputé sur le budget ordinaire	96	188
Postes dont le coût est financé à l'aide de fonds extra-budgétaires	<u>22</u>	<u>112</u>
	<u>118</u>	<u>300</u>
Répartition des postes :		
<u>Soutien direct au programme hors siège</u>		
Recrutement pour la coopération technique	7	29
Administration du personnel en ce qui concerne les experts hors siège	2	10
Achats de matériel technique et services contractuels	10	22
Services d'ordinateur y compris l'analyse de systèmes	4	8
Comptabilité de l'assistance technique et états financiers	6	29
Reproduction des descriptions de postes d'assistance technique, des rapports de recrutement, etc.	-	4
Enregistrement et communications	<u>-</u>	<u>14</u>
Total partiel	<u>29</u>	<u>116</u>
<u>Services communs et administratifs</u>		
Cabinet du Directeur	5	11
Service financier	7	20
Service du personnel	11	24
Services généraux et gestion administrative	<u>6</u>	<u>50</u>
Total partiel	<u>29</u>	<u>105</u>
<u>Services linguistiques et service des conférences</u>	<u>60</u>	<u>79</u>

16.37 Dans le tableau 16-13 ci-après, le tableau des effectifs de la Section de la gestion administrative de l'ONUDI, qui figurait auparavant à l'article XI (Organisation et gestion administrative du siège), a été inclus dans la Division de l'administration. La Section de la gestion continuera à faire administrativement partie du Service de l'organisation et de la gestion administrative du siège, mais, étant donné l'importance croissante accordée aux fonctions de gestion à la suite des recommandations formulées par le Service de gestion administrative dans son rapport sur la gestion et l'utilisation des effectifs de l'ONUDI, et compte tenu de l'utilisation croissante et continue des services d'ordinateurs, on estime qu'il serait préférable d'inclure ces postes à l'article III, de manière à faire ressortir le caractère permanent de ces services au sein de l'organisation, et non plus à l'article XI qui, par définition, est destiné à grouper les dépenses provisoires engagées pour l'organisation du siège permanent de l'ONUDI. D'autre part, le Bureau des achats de matériel technique et des services contractuels, et qui faisait jusqu'ici partie du Cabinet du Directeur, figure séparément au tableau 16-13, en raison de l'importance et du volume croissant des services d'appui que ce bureau fournit pour les opérations hors siège.

Division de l'administration, du service des conférences
et des services généraux

Tableau 16-13

	Catégories et classes									
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux		
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Total	Total
Cabinet du Directeur	-	1	1	1	1	-	1	5	11	16
Bureau des achats de matériel technique et des services contractuels	-	-	-	1	2	1	1	5	-	5
Service financier	-	-	1	3	3	1	2	10	28	38
Service du personnel	-	-	1	1	2	2	2	8	18	26
Service des conférences	-	-	1	4	16	31	8	60	79	139
Services généraux	-	-	1	-	2	2	1	6	50	56
Gestion administrative	-	-	-	1	1	-	-	2	2	4
Total	-	1	5	11	27	37	15	96	188	284

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Personnel temporaire</u>	50 000
	1971 : 50 000
	1970 : 93 641

16.38 Les crédits demandés sous la présente rubrique doivent permettre de recruter du personnel temporaire pour faire face aux périodes de pointe, pour remplacer le personnel permanent en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour d'autres tâches périodiques et de courte durée, notamment pour fournir des services de secrétaires et de commis aux consultants et aux conseillers pendant leur séjour au siège de l'ONUDI et au cours de leurs missions. Le crédit demandé doit également couvrir le coût du personnel temporaire nécessaire pour assurer le service des réunions autres que celles du Conseil du développement industriel, notamment du personnel des services linguistiques et des services de reproduction des documents qui relèvent du Service des conférences, ainsi que des messagers, des standardistes et du personnel des services de sécurité qui relèvent des Services généraux. Le montant du crédit demandé est fondé sur les dépenses courantes.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Experts et consultants engagés à titre personnel</u>	335 000
	1971 : 320 000
	1970 : 321 940

16.39 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des honoraires, des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance ou de toute autre rémunération des consultants chargés d'aider l'ONUDI dans des domaines d'activités spécialisées. La répartition des mois de travail de consultants, telle qu'elle a été proposée par le Directeur exécutif dans le programme de travail pour 1972, peut se résumer comme suit :

	<u>Mois de travail</u>
Division de la technologie industrielle	86
Division des services et institutions intéressant l'industrie	69
Division des politiques et de la programmation industrielle	<u>67</u>
	<u>222</u>

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</u>	40 000
	1971 : 40 000
	1970 : 30 303

16.40 Le crédit demandé doit permettre de faire face aux dépenses constantes entraînées par le maintien, au-delà des horaires normaux, des services linguistiques, dactylographiques et de reproduction des documents, des services de sécurité et de sûreté, des services téléphoniques et de téléscripateurs et des services de conférences. Le crédit demandé doit également permettre de faire face aux besoins supplémentaires pendant les périodes de pointe. Les heures supplémentaires, dont le coût représente la majeure partie du crédit demandé, ne sont payées qu'aux agents des services généraux et aux travailleurs manuels.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses communes de personnel</u>	2 282 000
	1971 : 2 037 000 ^{3/}
	1970 : 1 684 705

16.41 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel en ce qui concerne tous les postes inscrits à l'article III, ainsi que les dépenses relatives aux programmes de formation du personnel de l'ONUDI.

	<u>Dollars</u>
i) <u>Dépenses communes de personnel</u>	2 256 000 ^{3/}
	1971 : 2 017 000
	1970 : 1 665 155

16.42 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir les dépenses ci-après :

	<u>Dollars</u>
Cotisations à la Caisse des pensions	1 070 000
Assurance médicale et cotisations à la sécurité sociale	89 000
Indemnités pour charges de famille	267 000
Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes	170 000
Voyages à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	161 000
Indemnités d'affectation	16 000
Indemnités d'installation	100 000
Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service	180 000
Autres versements	<u>203 000</u>
	<u>2 256 000</u>

16.43 Le montant demandé, qui représente 28 p. 100 des dépenses relatives aux postes permanents, a été établi sur la base des dépenses effectives de 1969 (27 p. 100) et de 1970 (28,3 p. 100) et représente une augmentation de 239 000 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1971.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Programmes de formation du personnel</u>	26 000
	1971 : 20 000
	1970 : 19 550

Cours de langues (26 000 dollars)

^{3/} Y compris un montant de 14 000 dollars représentant les dépenses de personnel (1 P-5, 1 P-4 et 2 SG) qui ont été virées de l'article XI à l'article III.

16.44 Un crédit de 26 000 dollars est demandé en 1972 pour assurer le maintien du programme de formation linguistique de l'ONUDI dans les quatre langues officielles (anglais, français, russe et espagnol), ainsi que des cours d'allemand destinés à faciliter l'adaptation des nouveaux fonctionnaires et de leurs familles au lieu d'affectation. Le nombre de cours envisagé est maintenu au niveau de 1971 (3 300 heures); toutefois, une augmentation anticipée des taux de rémunération des professeurs portera à 23 000 dollars le montant total des dépenses prévues à la rubrique des cours collectifs. On compte fournir, en 1972, les installations nécessaires à des cours de langues individuels intensifs, destinés à un petit nombre de fonctionnaires qui peuvent avoir besoin de bien connaître une langue pour une affectation éventuelle à l'étranger ou qui, en raison de fréquents voyages officiels, ne peuvent pas bénéficier des cours de langues collectifs organisés au siège de l'ONUDI. Un crédit de 3 000 dollars est demandé pour permettre à quatre étudiants de passer quatre semaines chacun dans un centre de formation linguistique à Vienne ou dans une autre ville d'Europe.

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Frais de voyage du personnel</u>	410 000
	1971 : 385 000
	1970 : 315 556
 i) <u>Frais de voyage du personnel en mission</u>	 135 000
	1971 : 120 000
	1970 : 126 464

16.45 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de déplacement et les indemnités de subsistance correspondant aux voyages qui s'avéreront nécessaires en vue de l'exécution du programme de travail actuel de l'Organisation et notamment de la planification et du soutien des activités opérationnelles (à l'exception de l'appui technique dont le coût est normalement imputé sur les fonds affectés au financement des projets) ainsi que de la liaison et de la coordination nécessaires avec le Siège de l'ONU, les autres services de l'ONU et les institutions spécialisées au sujet des questions administratives. Les calculs ont été faits compte tenu du fait que, dans toute la mesure du possible, ces voyages devront être combinés avec les voyages pour les congés dans les foyers.

16.46 Le crédit demandé doit également permettre au Directeur exécutif et à de hauts fonctionnaires d'assister à la vingt-septième session de l'Assemblée générale, aux sessions du Conseil économique et social, aux réunions du Conseil d'administration du PNUD, des commissions économiques régionales, du Comité administratif de coordination, du Comité du programme et de la coordination, du Groupe de travail pour les questions administratives et financières du PNUD, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'à d'autres réunions internationales convoquées dans le cadre ou en dehors du système des Nations Unies pour examiner des questions relevant de la compétence de l'ONUDI.

16.47 L'augmentation proposée de 15 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1971 est essentiellement imputable à l'augmentation prévue des tarifs de voyage et du taux des indemnités de subsistance ainsi qu'à la nécessité d'améliorer la coordination avec les autres organes de l'ONU, notamment en ce qui concerne les questions de programmation.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Frais de voyage pour les congés dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</u>	175 000
	1971 : 175 000
	1970 : 126 557

16.48 Le crédit demandé a été calculé compte tenu du fait que, selon les prévisions 160 fonctionnaires et 230 personnes à charge se rendront en congé dans les foyers en 1972. Le montant des dépenses inscrites à la présente rubrique s'élèverait, compte tenu des conditions de voyage actuelles et de l'augmentation probable des tarifs, à environ 220 000 dollars. La différence entre ce montant et le crédit demandé correspond aux ajournements volontaires possibles et aux mouvements éventuels de personnel.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Frais de voyage des conseillers industriels hors siège ..</u>	100 000
	1971 : 90 000
	1970 : 62 535

16.49 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage des conseillers industriels hors siège dans les régions où ils sont en poste. La légère augmentation qu'accuse le crédit demandé par rapport au crédit ouvert pour 1970 est imputable à l'augmentation prévue des tarifs de voyage ainsi qu'à la création de plusieurs postes nouveaux qui viendront renforcer l'effectif des conseillers techniques hors siège en 1972.

ARTICLE VI

	<u>Dollars</u>
<u>Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'Annexe I du statut du personnel : dépenses de représentation</u>	11 000
	1971 : 11 000 ^{4/}
	1970 : 12 083 ^{4/}

16.50 Le crédit demandé au présent chapitre se répartit comme suit :

a) Un montant de 7 000 dollars qui doit permettre de verser, conformément aux paragraphes 2 et 5 de l'Annexe I du Statut du personnel, une indemnité de représentation au Directeur exécutif de l'ONUDI et aux directeurs pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire lorsqu'ils s'acquittent de tâches qui leur sont confiées par le Directeur exécutif.

^{4/} Aux fins de comparaison, le crédit ouvert pour les dépenses de représentation (1 500 dollars) relatives à la session du Conseil du développement industriel a, pour l'exercice 1971, été viré à l'article Ier. Toutefois, les dépenses correspondantes de 1970 demeurent inscrites au présent article.

b) Un montant de 4 000 dollars destiné à rembourser les frais de représentation encourus dans l'intérêt de l'ONUDI par des membres du Secrétariat qui ne perçoivent pas d'indemnité à ce titre ainsi que les frais de représentation encourus pendant d'autres réunions organisées par l'ONUDI.

ARTICLE VII

	<u>Dollars</u>
<u>Matériel et installations</u>	104 000
	1971 : 113 000
	1970 : 87 414

Tableau 16-14

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Mobilier et matériel de bureau	25 500	40 500	40 788
ii) Machines de bureau	23 000	22 500	20 445
iii) Matériel pour la reproduction des documents	29 000	39 000	11 719
iv) Matériel de télécommunications	15 000	-	1 255
v) Matériel de transport	3 500	2 000	-
vi) Matériel divers	8 000	9 000	13 207
Total	104 000	113 000	87 414

	<u>Dollars</u>
i) <u>Mobilier et matériel de bureau</u>	25 500
	1971 : 40 500
	1970 : 40 788

16.51 Le crédit demandé, calculé sur la base des effectifs prévus pour 1972, doit permettre d'acheter le mobilier de bureau nécessaire pour le personnel supplémentaire (personnel rémunéré au moyen de fonds extra-budgétaires, personnel engagé pour des

périodes de courte durée, membres du personnel hors siège de passage à Vienne, fonctionnaires d'autres organismes des Nations Unies, etc.) ainsi que le mobilier et le matériel destinés aux nouveaux locaux que le Gouvernement autrichien mettra en 1972 à la disposition de l'ONUDI.

	<u>Dollars</u>
Mobilier de bureau	15 500
Mobilier et matériel divers	<u>10 000</u>
Total	<u>25 500</u>

16.52 Le crédit demandé sous la rubrique "Mobilier et matériel divers" comprend 2 500 dollars qui doivent permettre d'acheter 50 classeurs, dont 20 destinés au Service d'enregistrement, et 7 500 dollars pour l'achat du mobilier destiné à une salle de conférence qui sera installée dans les nouveaux locaux dont l'achèvement est prévu pour 1972. Le crédit nécessaire pour couvrir l'achat du matériel d'interprétation simultanée destiné à la salle de conférence est demandé sous la rubrique iv) ci-après.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Machines de bureau</u>	23 000
1971 :	22 500
1970 :	20 445

16.53 Le crédit demandé doit permettre d'acheter des machines à écrire, des machines à calculer et à additionner et une machine à écrire à bandes magnétiques destinées à accroître la capacité du Groupe de la correspondance.

	<u>Dollars</u>
Machines à écrire (28)	7 000
Machines à calculer (4)	2 700
Machines à dicter (14)	1 300
Machine à écrire à bandes magnétiques	<u>12 000</u>
Total	<u>23 000</u>
iii) <u>Matériel pour la reproduction des documents</u>	29 000
1971 :	39 000
1970 :	11 719

16.54 Le crédit demandé à la présente rubrique a été établi en consultation avec la Section des impressions de l'AIEA et doit permettre d'acheter le matériel nécessaire pour assurer l'expansion des ateliers de reproduction communs à l'AIEA et à l'ONUDI :

	<u>Dollars</u>
Systeme de composition IBM, à enregistreurs	6 000
Assembleuse-agrafeuse à 6-8 postes	8 000
Petite presse offset à impression simultanée recto-verso	11 000
Machines à miméographier (2)	2 500
Autre matériel	1 500
	<hr/>
	29 000
	<hr/>
iv) <u>Matériel de télécommunications</u>	15 000
	1971 : -
	1970 : 1 255

16.55 Le crédit demandé doit permettre d'acheter le matériel d'interprétation simultanée destiné à la salle de conférence mentionnée à la rubrique i) du présent article.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Matériel de transport</u>	3 500
	1971 : 2 000
	1970 : -

16.56 Le crédit demandé doit permettre de remplacer un véhicule du parc automobile qui, en 1972, aura été utilisé depuis cinq ans dans les conditions difficiles de la circulation en ville.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Matériel divers</u>	8 000
	1971 : 9 000
	1972 : 13 207

16.57 Le crédit demandé doit permettre d'acheter du matériel destiné à la Section des bâtiments, au Service médical et à la Section de la sécurité :

	<u>Dollars</u>
Rayonnages	1 000
Lampes de secours et horloges-enregistreuses pour le service de sécurité	500
Matériel médical	1 200
Matériel divers	
Section de la gestion	2 000
Matériel destiné au restaurant	2 500
Divers	800
Total	<u>8 000</u>

ARTICLE VIII

	<u>Dollars</u>
<u>Entretien, utilisation et location des locaux</u>	247 000
	1971 : 237 000
	1970 : 247 248

16.58 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir le coût des fournitures et des services nécessaires pour l'utilisation et l'entretien des locaux du siège provisoire de l'ONUDI, qui comprennent la Felderhaus, les installations de la Hofburg, le complexe de bâtiments de la Lerchenfelderstrasse, composé de trois bâtiments préfabriqués reliés entre eux et d'une construction permanente séparée à laquelle une aile supplémentaire a été rajoutée au printemps 1971. En outre, le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux autres locaux utilisés pour la reproduction et l'entreposage des documents ainsi qu'aux nouveaux locaux à usage de bureau, d'une superficie approximative de 3 000 m², qui doivent être fournis par le Gouvernement autrichien en 1972.

16.59 Le crédit demandé au présent article, dont on trouvera au tableau 16-15 ci-après la ventilation par postes de dépenses, accuse une augmentation de 10 000 dollars par rapport au crédit ouvert en 1971; cette augmentation est imputable aux dépenses supplémentaires relatives aux nouveaux locaux qui seront occupés en 1971 ainsi qu'à une augmentation probable du coût des services en 1972.

Tableau 16-15

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Services contractuels</u>			
Entretien des locaux	24 000	24 000	} 122 897
Nettoyage des locaux, y compris l'enlèvement de la neige	100 000	94 000	
<u>Services publics</u>			
Eclairage, chauffage (mazout et gaz), eau, etc.	88 000	84 500	74 735
<u>Autres dépenses</u>			
Fournitures pour l'entretien des locaux	32 000	30 000	44 496
Petits travaux d'aménagement des locaux	3 000	4 500	5 120
	<u>247 000</u>	<u>237 000</u>	<u>247 248</u>
Total	247 000	237 000	247 248

ARTICLE IX

	<u>Dollars</u>
<u>Frais généraux</u>	632 500
	1971 : 490 000
	1970 : 564 786

16.60 Les crédits demandés au présent article et indiqués de façon détaillée dans le tableau 16.16 ci-après doivent couvrir le coût de l'ensemble des fournitures et services, de la location et de l'entretien du matériel au siège de l'ONUDI à Vienne et à son bureau de liaison à New York, ainsi que la part du coût des services communs à l'AIEA et à l'ONUDI qui est à la charge de l'ONUDI.

16.61 Les crédits demandés pour l'exercice 1972 ont été calculés en tenant compte de la possibilité d'une hausse des prix par rapport à ceux qui étaient pratiqués au moment de l'établissement des prévisions. Ils doivent également permettre de faire plus largement appel aux services d'ordinateurs qu'on estime indispensables pour le fonctionnement du système de gestion intégré de l'ONUDI et pour le traitement des données destinées au système du PNUD.

Tableau 16-16

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>i) Communications</u>			
Télégraphe	92 000	60 000	85 567
Téléphone	60 000	59 000	58 348
Services postaux	50 000	40 000	78 036
Valise diplomatique	50 000	45 000	59 065
Transport de marchandises	16 000	14 000	11 553
Total	<u>268 000</u>	<u>218 000</u>	<u>292 569</u>
<u>ii) Location et entretien du matériel</u>			
Location du matériel (à l'exception des véhicules)	50 000	38 000	61 962
Entretien du matériel et du mobilier (à l'exception des véhicules)	10 000	7 000	
Entretien et utilisation des véhicules	6 000	7 000	5 799
Total	<u>66 000</u>	<u>52 000</u>	<u>67 761</u>

Tableau 16-16 (suite)

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
iii) <u>Autres fournitures et services</u>	42 500	38 000	15 294
iv) <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>	58 000	53 000	49 032
v) <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>	25 000	25 000	25 279
vi) <u>Part du coût des services communs à l'AIEA et à l'ONUDI qui est à la charge de l'ONUDI</u>			
a) Service médical	30 000	43 000)	
b) Service d'achat	28 000	30 000)	
c) Service d'interprétation	1 000	3 000)	78 330
d) Services d'ordinateur	111 000	28 000	36 521
e) Cataloguement des livres de la bibliothèque	3 000	-	-
	<u>Total</u>	<u>104 000</u>	<u>114 851</u>
	<u>Total général</u>	<u>490 000</u>	<u>564 786^{a/}</u>

a/ Un montant de 25 341 dollars correspondant aux fournitures pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat a été viré de l'article IX à l'article X, conformément à la nouvelle présentation de l'article X pour les exercices 1971 et 1972.

	Dollars
i) <u>Communications</u>	268 000
	1971 : 218 000
	1970 : 292 569

16.62 Le crédit demandé à la présente rubrique correspond au coût estimatif des communications nécessaires aux activités de soutien et aux activités opérationnelles du siège de l'ONUDI. Les prévisions ont été faites sur la base des dépenses antérieures. Il est tenu compte d'une réduction des frais résultant de mesures de contrôle et d'économie qui ont été appliquées avec succès les années précédentes,

notamment en 1970, et qui continueront de l'être à l'avenir. Les prévisions ont été établies sur la base des dépenses effectives de 1970 et des dépenses probables de 1971, sans tenir compte d'une hausse des tarifs qui, si elle a lieu, ne peut être prévue au moment de l'établissement du projet de budget.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Location et entretien du matériel</u>	66 000
	1971 : 52 000
	1970 : 67 761

16.63 Le crédit demandé doit couvrir le coût de la location de matériel de photocopie (50 000 dollars) et l'entretien du matériel et des machines de bureau, y compris les machines à écrire, les machines à calculer, les machines à affranchir, les machines à adresser, les machines comptables et les frais d'utilisation des véhicules du parc automobile (16 000 dollars).

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Autres fournitures et services</u>	42 500
	1971 : 38 000
	1970 : 15 294

16.64 Sur la base des dépenses effectives de l'Organisation en 1970, un crédit de 42 500 dollars sera vraisemblablement nécessaire sous cette rubrique. Ce crédit se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
<u>Fournitures et services divers</u>	
Achat des uniformes des gardes et chauffeurs; vêtements de travail des travailleurs manuels; papier pour machines télex, fournitures diverses pour télécommunications, fournitures pour les conférences; timbres en caoutchouc, pancartes et écriteaux; annonces dans la presse; fournitures courantes, y compris les pièces de rechange pour les machines de bureau	28 000
<u>Assurance générale</u>	
Primes pour l'assurance des stocks, responsabilité générale et personnelle, bris de verre, marchandises en transit et véhicules	3 000
<u>Fournitures et services d'information</u>	
Films, bandes magnétiques, reproductions photographiques, matériel d'exposition et autres fournitures et services connexes	4 500
<u>Règlements divers</u>	500
<u>Fournitures médicales</u>	3 500
<u>Frais bancaires</u>	3 000
Total	42 500

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>	58 000
	1971 : 53 000
	1970 : 49 032

16.65 Le crédit demandé pour la papeterie et les fournitures de bureau a été établi sur la base des dépenses de 1970, compte tenu de l'accroissement de la consommation et de l'augmentation probable des prix.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Livres, fournitures et services de bibliothèque</u>	25 000
	1971 : 25 000
	1970 : 25 279

16.66 Le programme d'acquisitions est maintenu approximativement à son niveau actuel compte tenu néanmoins de l'augmentation probable des prix.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Part du coût des services communs à l'AIEA et à l'ONUDI qui est à la charge de l'ONUDI</u>	173 000
	1971 : 104 000
	1970 : 114 851

16.67 Lors de leur installation dans leurs sièges permanents l'ONUDI et l'AIEA organiseront un certain nombre d'installations et de services conjoints pour faire face à des besoins communs. Pendant la période de transition, les deux organisations ont conclu des arrangements provisoires concernant des services communs. Les crédits demandés doivent permettre de rembourser à l'AIEA le coût des services décrits ci-après.

a) Service médical (30 000 dollars)

16.68 Les arrangements conclus prévoient le versement à l'AIEA d'une somme proportionnelle au volume de travail que le service commun effectue pour le compte de l'ONUDI; ce service se charge des examens préalables au recrutement pour les fonctionnaires de l'ONUDI, les experts de l'assistance technique et le personnel de conférence, des bilans de santé périodiques, des traitements d'urgence et des vaccinations.

b) Services d'achat (28 000 dollars)

16.69 Les services de l'ONUDI s'occupent uniquement de l'achat de matériel technique et de la fourniture de services contractuels pour ses programmes opérationnels. Les achats pour le siège et pour les conférences se font par l'intermédiaire des services communs d'achat. Les arrangements conclus prévoient le remboursement à l'AIEA du coût estimatif des heures de travail supplémentaires effectuées pour le compte de l'ONUDI.

c) Service d'interprétation (1 000 dollars)

16.70 Les arrangements conclus prévoient la création d'un service commun d'interprétation de l'ONUDI et de l'AIEA et la coordination du calendrier des réunions des deux organisations. Chaque organisation continue de prévoir des postes d'interprète dans son tableau d'effectifs. L'utilisation de ce service par chaque organisation fait l'objet d'une comptabilisation et tout excédent net d'utilisation par l'une d'entre elles est remboursé à l'autre. Le crédit demandé au titre de la présente rubrique prévoit le remboursement à l'AIEA d'un certain excédent d'utilisation que peut provoquer une demande accrue de l'ONUDI en raison de la Conférence spéciale de cette organisation qui doit se tenir en juin 1971.

16.71 En 1970 l'AIEA a remboursé à l'ONUDI, du chef de l'utilisation des services communs, un total de 5 733 dollars qui figure dans le budget au chapitre pertinent des recettes.

d) Services d'ordinateur (111 000 dollars)

Ce crédit doit couvrir les dépenses suivantes :

i) Utilisation de l'ordinateur de l'AIEA (95 000 dollars)

16.72 Le crédit demandé doit permettre à l'ONUDI de rembourser à l'AIEA, sur la base d'un tarif horaire, la location de son ordinateur pendant un temps de travail estimé à 133 heures. L'ONUDI a pu installer un certain nombre de systèmes de traitement des données, grâce à la pleine utilisation d'applications mises au point par l'Organisation des Nations Unies et par l'AIEA. Cela a permis d'économiser sur les dépenses de mise au point et sur le temps à consacrer aux études détaillées de systèmes et de conceptions techniques. On estime qu'en 1972, où l'ONUDI s'en remettra au matériel de traitement des données pour établir ses comptes généraux et les fiches de paie des experts hors siège, elle utilisera à peu près deux fois autant d'heures d'ordinateur qu'en 1971. En outre, l'ONUDI a inauguré un "système de gestion intégré pour l'exécution des projets", basé sur l'utilisation d'ordinateurs et conçu comme un instrument qui contribuera à accélérer la réalisation des projets. Un quart environ des heures de travail d'ordinateur proposées seront consacrées à cet usage.

ii) Location de matériel (14 000 dollars)

16.73 Pour pouvoir mettre les données de l'ONUDI sous une forme utilisable par les ordinateurs et pour relier le siège de l'ONUDI à l'ordinateur de l'AIEA, on propose l'acquisition du matériel suivant :

Location de matériel de perforation pendant une période de 12 mois

	<u>Dollars</u>
2 perforatrices, 1 vérificatrice et 1 enregistreur de données à bande magnétique	6 000

Location de matériel de télétraitement pendant une période de 5 mois

	<u>Dollars</u>	
1 pile de disques	3 000	
2 unités d'affichage optique	2 000	
2 liaisons pour terminaux	1 000	
1 adaptateur de données	2 000	8 000
	-----	-----
		14 000

iii) Fournitures d'ordinateur (2 000 dollars)

16.74 Ce crédit doit permettre l'achat de certaines fournitures telles que bandes d'ordinateur, disques, piles, etc.

e) Etablissement du catalogue de la bibliothèque (3 000 dollars)

16.75 L'ONUDI fait cataloguer ses livres par le personnel disponible de la bibliothèque de l'AIEA sur une base contractuelle. Il faudrait, autrement, recruter un administrateur adjoint de première classe. Outre l'économie de poste ainsi réalisée, les deux bibliothèques trouveront aussi dans cette solution l'avantage de pouvoir coordonner leurs achats de livres et éviter les doubles emplois en prévision du moment où elles seront attenantes et fonctionneront dans les bâtiments communs au siège des deux organisations.

ARTICLE X

	<u>Dollars</u>
<u>Programme de publications et services pour la reproduction des documents</u>	305 000
	1971 : 305 000
	1970 : 308 287

16.76 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir le coût du programme de publications de l'ONUDI et des travaux de reproduction des documents. Le programme de publications de l'ONUDI pour 1972 a été soumis au Conseil du développement industriel à sa cinquième session, conjointement avec le programme de travail pour 1972 (ID/B/80 et Additifs). Les crédits demandés au présent article en ce qui concerne l'imprimerie ont été approuvés par le Comité des publications de l'ONU.

Tableau 16-17

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
a) <u>Programme de publications</u>			
i) Imprimerie	155 000	175 000	139 997
ii) Travaux contractuels d'édition, de traduction et de dactylographie	40 000	40 000	40 594
b) <u>Dépenses pour la reproduction des documents</u>			
i) Travaux contractuels pour la reproduction des documents	80 000	60 000	102 355
ii) Fourniture pour la reproduction des documents par les soins du Secrétariat .	30 000	30 000	25 341 ^{a/}
	<u>305 000</u>	<u>305 000</u>	<u>308 287</u>

a/ Précédemment inscrits à l'article IX.

	<u>Dollars</u>
a) <u>Programme de publications</u>	195 000
	1971 : 215 000
	1970 : 180 591
i) <u>Inprimerie (155 000 dollars)</u>	

16.77 Le coût du programme de publications, tel qu'il est indiqué ci-après, a été établi sur la base du prix des travaux d'imprimerie faits à l'extérieur et estimé à 225 000 dollars. Comme les années précédentes, une fraction appréciable des travaux prévus au programme sera effectuée par l'AIEA, dans le cadre du système de services communs à l'ONUDI et à l'AIEA. Compte tenu des prix pratiqués à l'extérieur le coût des travaux de reproduction à effectuer ainsi en 1972 est estimé à 70 000 dollars, ce qui laisse, pour les travaux contractuels d'imprimerie, des dépenses nettes évaluées à 155 000 dollars.

16.78 Le coût de la production, aux fins de vente, d'un plus grand nombre d'exemplaires des publications prévues au présent article est imputé sur les recettes provenant de la vente des publications, au chapitre 4 des recettes.

Tableau 16-18

	Pages (en anglais)	Coût estimatif (pour toutes les langues)
		<u>Dollars</u>
<u>Bulletins ou revues</u>		
Bulletin de la recherche et du développement industriel (6 numéros)	288	21 600
Bulletin "Industrialisation et productivité" (3 numéros)	240	17 700
Total, bulletins ou revues		39 300

Tableau 16-18 (suite)

	Pages (en anglais)	Coût estimatif (pour toutes les langues)
		<u>Dollars</u>
<u>Publications périodiques</u>		
Collection "Industries alimentaires"	288	3 800
Services collectifs pour la petite industrie	328	11 350
Profils d'établissements industriels	168	2 200
Systèmes de mise en oeuvre des projets industriels	408	15 150
Résumés de plans de développement industriel nationaux	328	4 300
Etude sur le développement industriel (vol. III et IV)	152	5 500
Total, publications périodiques		<u>42 300</u>
<u>Autres publications</u>		
Travaux de la réunion d'experts sur l'utilisation des matières plastiques dans la construction ...	72	950
Travaux de la réunion des directeurs des organismes de recherche-développement pour l'industrie des matériaux de construction dans la région de la CEAE0	72	950
Travaux du Colloque interrégional sur l'expansion des industries pétrochimiques dans les pays en voie de développement	1 456	19 000
Travaux du Séminaire sur l'industrie du meuble et les industries secondaires de transformation du bois dans les pays en voie de développement	360	4 750
Etudes et rapports	5 100	112 750
Publications de caractère promotionnel		5 000
Total, autres publications		<u>143 400</u>
Total		<u>225 000</u>
Déduction pour reproduction par les soins du Secrétariat		<u>(70 000)</u>
Total général		<u>155 000</u>

ii) Travaux contractuels d'édition, de traduction
et de dactylographie (40 000 dollars)

16.79 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des travaux contractuels d'édition, de traduction et de dactylographie nécessaires au programme de publications de l'ONUDI et que le personnel permanent ne sera pas en mesure d'exécuter.

	<u>Dollars</u>
b) <u>Dépenses pour les travaux de reproduction</u>	110 000
	1971 : 90 000
	1970 : 127 696

i) Travaux contractuels pour la reproduction
des documents (80 000 dollars)

16.80 Le crédit demandé sous la présente rubrique doit permettre de couvrir
1) le coût des services communs à l'AIEA et à l'ONUDI concernant la reproduction des documents, la papeterie, les formulaires, les publications non destinées à la vente, etc., jusqu'à un maximum probable de 20 millions de pages (outre les 10 millions de pages environ figurant sous la rubrique "Imprimerie"), et 2) le coût des travaux spéciaux qui exigent l'utilisation de techniques dont l'AIEA ne dispose pas et qui doivent par conséquent être confiés par contrat à des entreprises extérieures.

ii) Fournitures pour la reproduction des documents
par les soins du Secrétariat (30 000 dollars)

16.81 Comme les années précédentes, l'ONUDI continuera d'utiliser ses propres installations pour exécuter une partie de ses travaux de reproduction, en attendant de s'installer au siège permanent qu'elle partagera avec l'AIEA. Ces travaux comprennent la fourniture sur place de la documentation requise pour le Conseil du développement industriel et l'exécution de travaux urgents (reproduction des descriptions de postes et autres documents analogues nécessaires au recrutement des experts de l'assistance technique).

ARTICLE XI

	<u>Dollars</u>
Organisation et gestion administrative du siège	264 100
	1971 : 244 000 ^{a/}
	1970 : 174 365

Tableau 16-19

	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Postes permanents	141 100	136 500 ^{a/}	100 739
ii) Experts et consultants engagés à titre personnel	60 000	58 000	17 795
iii) Dépenses communes de personnel	45 000	38 500 ^{a/}	46 480
iv) Frais de voyage du personnel en mission ..	8 000	8 000	3 196
v) Matériel et installations	2 000	3 000	3 217
vi) Fournitures et services divers	<u>8 000</u>	<u>-</u>	<u>2 933</u>
Total	264 100	244 000 ^{a/}	174 365

a/ Aux fins de comparaison, un montant de 62 500 dollars qui était inscrit à l'article XI apparaît à l'article III (48 500 dollars) et à l'article IV (14 000 dollars).

16.82 Les crédits demandés au présent article doivent permettre au Service de l'organisation et de la gestion administrative du siège de poursuivre ses activités en 1972. Comme il est expliqué au paragraphe 16.37, la section de gestion qui figure maintenant à l'article III continue, du point de vue administratif, de faire partie du Service de l'organisation et de la gestion administrative du siège.

	<u>Dollars</u>
i) <u>Postes permanents</u>	141 100
	1971 : 136 500
	1970 : 100 739

Tableau 16-20

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts en 1972		
			Maintien en 1972 de l'effectif approuvé pour 1971	Besoins supplé- mentaires en 1972	Total
1971	1972		Dollars	Dollars	Dollars
1	1	Administrateur général	30 200	-	30 200
		<u>Administrateurs</u>			
2	2	Administrateur hors classe	49 300	-	49 300
<u>1</u>	<u>1</u>	Administrateur de lère classe ...	<u>20 400</u>	<u>-</u>	<u>20 400</u>
4	4		99 900	-	99 900
		<u>A ajouter</u> : Indemnité de poste			
		Vienne - classe 1	<u>3 000</u>	<u>-</u>	<u>3 000</u>
			102 900	-	102 900
8	8	Agents des services généraux	<u>43 200</u>	<u>-</u>	<u>43 200</u>
			146 100	-	146 100
		<u>A déduire</u> : Abattement pour			
		mouvements de personnel	<u>(5 000)</u>	<u>-</u>	<u>(5 000)</u>
<u>12^{a/}</u>	<u>12</u>	Total	141 100	-	141 100

a/ Un poste d'administrateur hors classe (P-5), un poste d'administrateur de lère classe (P-4) et deux postes d'agents des services généraux inscrits antérieurement à l'article XI apparaissent maintenant à l'article III.

16.83 Le choix des plans du siège permanent, qui doit être édifié à Donaupark, a été définitivement arrêté et le calendrier des travaux de construction provisoirement établi. Les activités d'organisation vont vraisemblablement s'en trouver augmentées, et le volume de travail de cette section sera probablement accru, tant à cause de la nécessité de prévoir des bâtiments temporaires supplémentaires qu'en raison de la construction du siège permanent. L'installation dans les nouveaux locaux du siège aura lieu probablement vers le milieu de l'année 1976, au lieu de 1974/1975, ce qui obligera à mettre en service des bâtiments temporaires supplémentaires ou à agrandir les bâtiments existants, ou les deux à la fois. La section

sera chargée des plans détaillés de ces agrandissements ainsi que des modifications et transferts qui en résulteront. Il faudra installer un bureau secondaire de la section d'organisation du siège dans le nouveau bâtiment de planification qui doit être édifié sur le chantier de Donaupark à la fin de 1971.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Experts et consultants engagés à titre personnel</u>	60 000
	1971 : 53 000
	1970 : 17 795

16.84 Par suite de la révision récente du programme de planification et de construction, on s'attend que les principales activités détaillées d'architecture et de planification technique seront considérablement accélérées et groupées sur une période de deux ans (1971-1973), après quoi ces activités reprendront un rythme normal compatible avec le programme de construction. En conséquence, on estime que les services de consultants exigeront 60 000 dollars en 1972.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Dépenses communes de personnel</u>	45 000
	1971 : 38 500
	1970 : 46 480

16.85 Le crédit de 45 000 dollars doit permettre de couvrir les dépenses communes de personnel concernant les postes permanents inscrits à l'article XI.

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Frais de voyage du personnel en mission</u>	8 000
	1971 : 3 000
	1970 : 3 196

16.86 En ce qui concerne l'organisation du siège que l'ONUDI occupera dans les nouveaux bâtiments communs édifiés à Donaupark, un crédit de 8 000 dollars est demandé pour les frais de déplacement du personnel.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Matériel et installations</u>	2 000
	1971 : 3 000
	1970 : 3 217

16.87 Des crédits sont nécessaires pour l'achat de mobilier spécial, de classeurs et autre matériel destiné au bureau secondaire du chantier de Donaupark.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Fournitures et services divers</u>	8 000
	1971 : -
	1970 : 2 938

16.88 Les crédits demandés sous cette rubrique (8 000 dollars) doivent permettre de subvenir aux dépenses afférentes à divers services et fournitures, notamment les matériaux pour maquettes et les travaux contractuels de traduction (anglais-allemand) destinés à suppléer les traductions assurées par le Service des conférences et autres.

TITRE IX

MISSIONS SPECIALES

Chapitre 17. Missions spéciales

8 249 000 dollars (1971 : 8 133 100 dollars; 1970 : 7 632 891 dollars)

Tableau 17-1

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine ...	5 969 300	5 607 400	5 305 762
II. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1 283 900	1 246 500	1 250 844
III. Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée	298 300	302 800	278 296
IV. Dépôt de l'ONU à Fise	140 000	147 100	112 635
V. Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie	346 100	361 000	195 569
VI. Comité spécial de l' <u>apartheid</u>	11 400	11 400	2 481
VII. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	200 000	200 000	108 375
VIII. Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	-	-	-
- Dépenses antérieures ne faisant l'objet d'aucune demande de crédit pour 1972	-	256 900 ^{a/}	378 929 ^{b/}
Total, chapitre 17	<u>8 249 000</u>	<u>8 133 100</u>	<u>7 632 891</u>

(Notes de bas de page du tableau 17-1)

a/ Y compris les missions ci-après pour lesquelles des crédits ont été ouverts en 1971 mais pour lesquelles on ne dispose actuellement d'aucune base permettant d'établir des prévisions de dépenses : Groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 2 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme (33 000 dollars), Mission de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient (153 900 dollars) et Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (70 000 dollars).

b/ Y compris les missions ci-après qui ne font pas l'objet d'une demande de crédit pour 1972 mais pour lesquelles des dépenses ont été engagées en 1970 : Groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 2 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme (120 655 dollars), Mission de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient (136 075 dollars), Représentant du Secrétaire général au Nigéria pour l'action humanitaire (33 375 dollars), Groupe spécial d'experts créé en application de la résolution 6 (XXV) de la Commission des droits de l'homme (11 626 dollars), Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (55 205 dollars), Représentant du Secrétaire général au Pérou (7 410 dollars), Mission spéciale en République de Guinée (13 683 dollars) et règlements et ajustements divers pour des exercices antérieurs (900 dollars).

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine</u>	5 969 300
	1971 : 5 607 400
	1970 : 5 305 762

17.1 Le crédit demandé au présent article doit permettre d'assurer le maintien en fonctions de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, qui a été créé par le Conseil de sécurité aux termes de ses résolutions 48 du 23 avril 1948 et 73 du 11 août 1949. Le mandat de l'Organisme a été élargi comme suite aux mesures prises par le Secrétaire général en 1967, conformément à l'autorisation que lui a accordée le Conseil de sécurité à sa 1366ème séance de prendre les dispositions nécessaires pour poster des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies dans le secteur du canal de Suez sous l'autorité du Chef d'état-major de l'Organisme.

17.2 Le tableau 17-2 ci-après indique le montant estimatif des crédits demandés pour l'Organisme pour 1972 et les chiffres correspondants pour 1971 et 1970.

Tableau 17-2

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Traitements et salaires	2 355 900	2 060 700	1 797 102
ii) Dépenses communes de personnel	735 000	652 400	640 384
iii) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel	531 900	614 800	535 964
iv) Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires ..	1 207 000	1 195 000	1 162 300
v) Entretien et location des locaux et du matériel	246 000	211 300	257 913
vi) Utilisation et entretien des véhicules ...	228 000	217 000	235 480
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	282 050	254 700	293 705
viii) Location d'un avion	30 800	29 000	29 000
ix) Achat de mobilier et de matériel	68 150	73 000	119 082
x) Achat de véhicules	271 500	299 500	210 301
xi) Achat de matériel divers	13 000	-	24 531
Total	<u>5 969 300</u>	<u>5 607 400</u>	<u>5 305 762</u>

17.3 Le total des crédits demandés au présent article pour 1972 accuse une augmentation de 361 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 1971. Cette augmentation est due essentiellement à l'accroissement proposé des effectifs des services administratifs et techniques et du nombre des agents recrutés sur le plan local, à l'augmentation des traitements et des dépenses communes de personnel, à une augmentation des frais de transport de marchandises ainsi qu'à l'augmentation des frais d'entretien et de location des locaux et du matériel.

	<u>Dollars</u>
i) <u>Traitements et salaires</u>	2 355 900
	1971 : 2 060 700
	1970 : 1 797 102

17.4 Le tableau 17-3 indique l'effectif proposé pour 1972 ainsi que les chiffres correspondants pour 1971.

Tableau 17-3

	1972	1971
<u>I. Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché</u>		
<u>Administrateurs</u>		
Chef d'état-major (SSG)	1	1
Conseiller politique principal (D-1)	1	1
Fonctionnaire principal d'administration (D-1)	1	1
Fonctionnaire de l'information (P-5)	1	1
Spécialiste des questions politiques (P-5)	1	1
Juriste (P-4)	1	1
Chef des services financiers (P-3)	-	1
	6	7
	-	-
<u>Agents des services généraux</u>		
Préposé à l'enregistrement (G-5)	-	1
Secrétaire (G-5)	1	1
Secrétaires bilingues (G-4)	6	3
Secrétaires (G-3)	1	4
	8	9
	-	-
<u>Agents des services administratifs et techniques</u>		
Adjoints administratifs	6	4
Sténographes	14	14
Opérateurs et techniciens radio	57	56
Mécaniciens	25	24
Services de sécurité et personnel auxiliaire	93	93
	<u>195</u>	<u>191</u>

Tableau 17-3 (suite)

	1972	1971
II. <u>Personnel recruté sur le plan local</u>	141	140
III. <u>Observateurs militaires</u>	222	222
	572	569

17.5 Afin d'assurer convenablement l'entretien de trois véhicules spéciaux et le service d'une station relais supplémentaire, il est proposé d'adjoindre aux services administratifs et techniques un mécanicien et un technicien radio et d'accroître le nombre d'agents locaux en engageant un manoeuvre. En outre, il est proposé de remplacer un fonctionnaire des services financiers de la catégorie des administrateurs et un préposé à l'enregistrement de la catégorie des services généraux par deux adjoints administratifs de la catégorie des services administratifs et techniques.

17.6 L'augmentation du crédit demandé pour 1972 est également due à l'augmentation des traitements de toutes les catégories de personnel.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Dépenses communes de personnel</u>	735 000
	1971 : 652 400
	1970 : 640 384

17.7 Le crédit demandé pour les dépenses communes de personnel doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (173 050 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (113 550 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (319 400 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-soins dentaires (45 800 dollars), des indemnités d'affectation (7 000 dollars), des indemnités versées à la cessation de service (43 200 dollars), des frais de voyage à l'occasion du recrutement et de la mutation (18 000 dollars) et des frais de voyage lors de la cessation de service (15 000 dollars). L'accroissement de ce crédit est essentiellement imputable à une augmentation des indemnités pour frais d'étude et frais de voyage connexes, des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, des cotisations à l'assurance-maladie et des indemnités versées à la cessation de service.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel</u>	531 900
	1971 : 614 800
	1970 : 535 964

17.8 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de tous les fonctionnaires et des personnes à leur charge. Sur le total des crédits demandés, 350 500 dollars concernent le paiement des indemnités mensuelles de subsistance (missions) des agents des services administratifs et techniques (qui, en moyenne, s'élèvent à 100 dollars pour les agents ayant des personnes à charge et à 70 dollars pour les agents n'ayant pas de charge de famille), calculées selon le barème révisé qui a été approuvé le 1er juillet 1967 et qui a subi une réduction à la suite de la révision du classement des emplois dans cette zone, ainsi que le versement d'indemnités journalières supplémentaires à ces mêmes catégories d'agents pendant le premier mois de leur affectation à l'Organisme ou à l'occasion de leur mutation d'une mission à une autre.

17.9 Les frais de voyage sont estimés à 181 400 dollars, soit 158 300 dollars pour les voyages et l'expédition des effets personnels à l'occasion du congé dans les foyers autres que ceux qui sont effectués lors d'une réaffectation, 21 500 dollars pour les voyages et l'expédition des effets personnels à l'occasion du remplacement et du rapatriement du personnel et 1 600 dollars pour l'assurance des effets personnels expédiés par mer ou par avion. Le programme des remplacements est établi en fonction d'une affectation de deux ans au moins à l'Organisme, mais si l'affectation se prolonge au-delà de deux ans, les dispositions voulues sont prises, le cas échéant, pour le congé dans les foyers des intéressés.

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires</u>	1 207 000
	1971 : 1 195 000
	1970 : 1 162 300

17.10 Le crédit demandé comprend 205 000 dollars pour les frais de voyage qu'entraînera le remplacement de 167 observateurs militaires. Les observateurs sont normalement affectés à l'Organisme pour un an.

17.11 Le solde du crédit demandé (1 002 000 dollars) doit permettre de couvrir le coût de l'indemnité journalière de 12,50 dollars à laquelle chaque observateur peut prétendre pendant son affectation à l'Organisme.

17.12 L'accroissement du crédit demandé pour 1972 est imputable à l'augmentation des tarifs des voyages aériens qui a eu lieu en mars-avril 1971.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Entretien et location des locaux et du matériel</u>	246 000
	1971 : 211 300
	1970 : 257 913

17.13 Le crédit demandé comprend 4 000 dollars pour la construction d'un atelier de charpenterie; 40 000 dollars pour les frais d'électricité, d'eau et de chauffage; 30 000 dollars pour les travailleurs payés à la journée; 83 400 dollars pour fournitures et services divers d'entretien et de réparation; 43 300 dollars pour la location des locaux; 35 300 dollars pour des pièces de rechange destinées au matériel radio; et 10 000 dollars pour des pièces de rechange destinées aux groupes électrogènes. L'accroissement de 34 700 dollars par rapport à 1971 est dû à la construction du nouvel atelier de charpenterie, à l'achat de pièces de rechange, d'électricité et de gas-oil destinés aux groupes électrogènes dont il est nécessaire d'augmenter le nombre, à la location de deux bâtiments supplémentaires sur la rive ouest du Canal et à l'augmentation des loyers.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Utilisation et entretien des véhicules</u>	228 000
	1971 : 217 000
	1970 : 235 480

17 Le crédit demandé comprend 100 000 dollars pour le carburant et les lubrifiants et 128 000 dollars pour l'achat de pièces de rechange et les réparations des véhicules effectuées au siège de l'Organisme et dans des zones où il n'existe pas d'atelier de réparation de l'ONU. L'accroissement de 11 000 dollars par rapport à 1971 est dû à l'utilisation et à l'entretien d'un véhicule spécial supplémentaire et à l'augmentation du prix des pièces de rechange.

	<u>Dollars</u>
vii) <u>Communications, transport de marchandises, fournitures et services</u>	282 050
	1971 : 254 700
	1970 : 293 705

17.15 Le crédit demandé se décompose comme suit : 9 250 dollars pour les communications; 108 500 dollars pour le transport de marchandises, le camionnage et les messageries, y compris l'expédition de la valise diplomatique et le transport de véhicules; 102 000 dollars pour les fournitures et services divers; 15 000 dollars pour la papeterie et les fournitures de bureau; 14 300 dollars pour les assurances et 33 000 dollars pour l'indemnité d'habillement versée aux observateurs militaires. L'accroissement de 27 350 dollars par rapport à 1971 est imputable aux facteurs suivants : augmentation des frais de transport maritime des véhicules qu'il est proposé d'acheter dans le cadre du programme de remplacement et d'autre matériel lourd, à savoir des groupes électrogènes et des unités d'habitation (116 000 dollars); indemnités d'habillement destinées aux observateurs

militaires nouvellement nommés à raison de 200 dollars par personne (8 400 dollars); accroissement des dépenses médicales et des fournitures diverses (11 150 dollars); ces augmentations sont en partie compensées par une réduction des frais d'assurance des véhicules (8 200 dollars).

	<u>Dollars</u>
viii) <u>Location d'un avion</u>	30 800
	1971 : 29 000
	1970 : 29 000

17.16 Le crédit demandé a été calculé en partant de l'hypothèse que le Gouvernement suisse reconduira comme tous les ans l'accord conclu en 1968 et continuera à mettre gracieusement un avion à la disposition de l'Organisme. Aux termes de cet accord, les seules dépenses qui restent à la charge de l'Organisation des Nations Unies sont les indemnités pour services personnels des membres de l'équipage et diverses dépenses d'utilisation. Il n'est pas prévu de crédit pour un deuxième avion qui a été mis gracieusement à la disposition de l'Organisme au début de 1970 quand il est devenu évident que l'avion dont il disposait déjà n'avait pas un rayon d'action suffisant pour certaines nouvelles missions opérationnelles dont la nécessité s'est manifestée au début de 1970.

	<u>Dollars</u>
ix) <u>Achat de mobilier et de matériel</u>	68 150
	1971 : 73 000
	1970 : 119 082

17.17 Le crédit demandé à la présente rubrique comprend 45 580 dollars pour le programme normal de remplacement de mobilier et de matériel de bureau, de matériel d'atelier et de communications usagé ou dont la réparation coûterait trop cher. Le solde du crédit demandé (22 570 dollars) doit permettre d'acheter du mobilier de bureau (1 340 dollars), des machines de bureau (1 370 dollars) 8 pompes à eau (2 000 dollars), 5 groupes électrogènes diesel (15 100 dollars), 10 jumelles d'observation (1 000 dollars) et du matériel de contrôle électronique (1 760 dollars).

	<u>Dollars</u>
x) <u>Achat de véhicules</u>	271 500
	1971 : 299 500
	1970 : 210 301

17.18 La politique suivie en matière d'achats consiste à remplacer les véhicules après quatre ans d'usage. Conformément à ce principe, il est proposé d'acheter 86 véhicules nouveaux en 1971, y compris 14 poids lourds, pour remplacer les véhicules devenus vétustes, contre 79 en 1971. Il est également proposé d'acheter six citernes destinées au transport de l'eau, seul achat prévu pour 1972.

	<u>Dollars</u>
xi) <u>Achat de matériel divers</u>	13 000
	1971 : -
	1970 : 24 531

17.19 Le crédit demandé sous cette rubrique concerne l'acquisition de cinq unités d'habitation démontables nécessaires au logement d'observateurs militaires sur la rive est du Canal.

17.20 Le tableau 17-4 indique le total estimatif net des dépenses de l'Organisme pour 1971, déduction faite du montant estimatif de certaines recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

Tableau 17-4

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Prévision de dépenses dont le détail figure dans le tableau 17-2		5 969 300
<u>A déduire</u> : montant estimatif des recettes :		
a) Contributions du personnel (chap. premier des prévisions de recettes)	463 000	
b) Vente de véhicules et de matériel usagé (chap. 3 des prévisions de recettes)	29 200	
c) Remboursement des services de deux opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (chap. 3 des prévisions de recettes)	14 000	506 200
Total net des dépenses ..		<u>5 463 100</u>

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan</u>	1 283 900
	1971 : 1 246 500
	1970 : 1 250 844

17.21 Le crédit demandé doit permettre d'assurer le maintien en fonctions du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, créé en application d'une résolution adoptée le 20 juillet 1948 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (S/1100, annexe 25), établie par le Conseil de sécurité aux termes de ses résolutions 39 du 20 janvier 1948 (S/654) et 47 du 21 avril 1948. Aux termes du paragraphe 7 du dispositif de sa résolution 91 (1951), le Conseil de sécurité a décidé que le Groupe d'observateurs militaires continuerait à surveiller l'application du cessez-le-feu dans l'Etat du Jammu et Cachemire.

17.22 Le tableau 17-5 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour le Groupe pour 1972 ainsi que le montant des crédits ouverts pour 1971 et celui des dépenses de 1970. L'augmentation de 37 400 dollars du crédit demandé pour cette mission est imputable principalement aux augmentations de traitements et à l'accroissement des dépenses communes de personnel et des frais de voyage et des indemnités de subsistance des observateurs militaires.

Tableau 17-5

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Traitements et salaires	436 100	415 300	379 858
ii) Dépenses communes de personnel	130 300	121 000	145 790
iii) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel	145 400	167 900	157 497
iv) Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion	341 900	315 000	320 169
v) Entretien et location des locaux et du matériel	58 300	51 000	58 774
vi) Utilisation et entretien des véhicules	23 400	22 700	26 790
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services divers	66 200	61 700	69 969
viii) Location d'un avion	58 000	58 000	57 335
ix) Achat de mobilier et de matériel	6 100	12 200	13 184
x) Achat de véhicules	18 200	21 700	21 478
	<u>1 283 900</u>	<u>1 246 500</u>	<u>1 250 844</u>

	<u>Dollars</u>
i) <u>Traitements et salaires</u>	436 100
	1971 : 415 300
	1970 : 379 858

17.23 Le tableau 17-6 ci-après indique le nombre des postes proposés pour 1972 ainsi que les chiffres correspondants pour 1971.

Tableau 17-6

	1972	1971
I. <u>Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché</u>		
<u>Administrateurs</u>		
Chef du Groupe d'observateurs militaires (SSG)	1	1
Fonctionnaire principal d'administration (P-5)	1	1
Assistant spécial du chef du Groupe d'observateurs militaires (P-5)	1	1
	—	—
	3	3
	—	—
<u>Personnel des services administratifs et techniques</u>		
Adjoints administratifs	2	2
Opérateurs et techniciens radio	16	16
Mécaniciens	2	2
Secrétaires	5	5
Service de sécurité et personnel auxiliaire	6	9
	—	—
	31	34
	—	—
II. <u>Personnel recruté sur le plan local</u>	34	31
III. <u>Observateurs militaires</u>	45	45
IV. <u>Equipage de l'avion</u>	8	8
	—	—
	121	121
	—	—

17.24 Eu égard à l'expérience acquise après le déplacement de la station internationale de radio de Karachi à Rawalpindi, il s'est avéré possible de remplacer trois agents des services techniques par des agents locaux. L'accroissement du crédit demandé est dû à l'augmentation de traitement de toutes les catégories de personnel.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Dépenses communes de personnel</u>	130 300
	1971 : 121 000
	1970 : 145 790

17.25 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (30 600 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage (25 400 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (59 100 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-soins dentaires (8 600 dollars) et des indemnités versées à la cessation de service aux agents des services administratifs et techniques (6 600 dollars). L'accroissement de ce crédit est imputable principalement à une augmentation des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel, des indemnités pour frais d'études et frais de voyage et des cotisations d'assurance-maladie et d'assurance-soins dentaires.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel</u>	145 400
	1971 : 167 900
	1970 : 157 497

17.26 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du chef du Groupe d'observateurs militaires et des autres membres du personnel recrutés sur le plan international. Ce crédit comprend 40 200 dollars pour les frais de voyage à l'occasion des remplacements, des voyages autorisés et du congé dans les foyers, 95 800 dollars pour les indemnités d'affectation au taux fixé pour la région et 9 400 dollars pour la subvention au titre du loyer des locaux d'habitation conservés à Rawalpindi pendant l'été, époque où le siège du Groupe d'observateurs est transféré à Srinagar, et pendant la durée du congé dans les foyers. La réduction de 22 500 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1971 tient à la réduction des effectifs des services administratifs et techniques et à une diminution des indemnités d'affectation à la suite de la révision du classement des emplois dans cette région.

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires et de l'équipage de l'avion</u>	341 900
	1971 : 315 000
	1970 : 320 169

17.27 Sur le montant total du crédit demandé à la présente rubrique, 240 300 dollars concernent l'indemnité de subsistance et l'indemnité de logement (calculée à raison de 2 par logement) de 45 observateurs militaires et de 8 membres de l'équipage de l'avion, et 101 600 dollars les frais de voyage de 44 observateurs militaires et membres de l'équipage de l'avion. Les observateurs militaires sont en règle générale affectés au Groupe pour une période d'un an et l'on estime que certains d'entre eux prolongeront d'un an la durée de leur affectation. L'accroissement du crédit demandé est imputable principalement à l'augmentation du tarif des voyages et des transports aériens qui a eu lieu en mars-avril 1971 et au relèvement de l'indemnité de subsistance des observateurs militaires en garnison à Rawalpindi.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Entretien et location des locaux et du matériel</u>	58 300
	1971 : 51 000
	1970 : 58 774

17.28 Le crédit demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses suivantes : location (8 400 dollars) et entretien (13 700 dollars) des locaux de Rawalpindi, Srinagar, New Delhi et des postes de secteur; frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (16 000 dollars); utilisation et entretien des réseaux de radio du Groupe, y compris la station de radio internationale (20 200 dollars). L'augmentation du crédit demandé est imputable en grande partie à l'accroissement de la consommation d'électricité dû à l'installation d'un climatiseur dans les locaux de l'émetteur de la station de radio internationale et à la construction d'une nouvelle enceinte autour des locaux de la mission à Rawalpindi.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Utilisation et entretien des véhicules</u>	23 400
	1971 : 22 700
	1970 : 26 790

17.29 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'utilisation de 25 véhicules, y compris le coût du carburant et des lubrifiants (14 600 dollars), ainsi que le coût des réparations et des pièces de rechange (8 800 dollars). Le léger accroissement du crédit demandé a pour but de tenir compte d'une éventuelle augmentation du prix des carburants et des lubrifiants.

Dollars

vii)	<u>Communications, transport de marchandises, fournitures et services</u>	66 200
		1971 : 61 700
		1970 : 69 969

17.30 Le crédit demandé à cette rubrique comprend 3 600 dollars pour les communications, 21 600 dollars pour le transport de bagages par mer et par air, y compris la valise diplomatique, 28 700 dollars pour les fournitures et services divers, 8 200 dollars pour les assurances et 4 100 dollars pour frais de papeterie et fournitures de bureau. L'augmentation du crédit demandé est imputable principalement à l'augmentation du prix des transports de marchandises par air et à l'augmentation prévue des tarifs d'assurance des marchandises transportées.

Dollars

viii)	<u>Location d'un avion</u>	58 000
		1971 : 58 000
		1970 : 57 335

17.31 Le crédit demandé a été calculé sur la base de 50 heures de vol par mois, à raison de 121 dollars de l'heure pour un appareil du type Caribou, compte tenu d'un certain nombre de jours pendant lesquels l'appareil ne sera pas utilisable du fait de travaux d'entretien ou du mauvais temps et pendant lesquels le Groupe d'observateurs n'aura pas à acquitter de frais de location.

Dollars

ix)	<u>Achat de mobilier et de matériel</u>	6 100
		1971 : 12 200
		1970 : 13 184

17.32 Le crédit demandé comprend 1 800 dollars pour l'achat de matériel de communications et 4 300 dollars pour le remplacement de climatiseurs, de machines à écrire, de réfrigérateurs, de ventilateurs, d'extincteurs et de classeurs. La réduction du crédit demandée est imputable principalement à une diminution des besoins en matériel lourd pour 1972.

Dollars

x)	<u>Achat de véhicules</u>	18 200
		1971 : 21 700
		1970 : 21 478

17.33 Le crédit demandé doit permettre de remplacer cinq véhicules achetés en 1965.

17.34 Le tableau 17-7 indique le total estimatif net des dépenses du Groupe pour 1972, déduction faite des recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

Tableau 17-7

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Dépenses inscrites au chapitre 17 dont le détail figure dans le tableau 17-5		1 283 900
<u>A déduire</u> : montant estimatif des recettes :		
a) Contributions du personnel (chap. premier des recettes)	88 300	
b) Vente de véhicules et de matériel usagé (chap. 3 des recettes)	<u>6 500</u>	<u>94 800</u>
Total net des dépenses		<u><u>1 189 100</u></u>

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée</u>	298 300
	1971 : 302 800
	1970 : 278 296

17.35 Le crédit demandé au présent article doit permettre de maintenir en fonctions la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée que l'Assemblée générale a créée par sa résolution 376 (V) du 17 octobre 1950.

17.36 Le tableau 17-8 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour la Commission pour 1972 ainsi que les chiffres correspondants pour 1971 et 1970. La diminution constatée (4 500 dollars) est due principalement à la diminution des frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel et à une réduction des effectifs du personnel recruté sur le plan local.

Tableau 17-8

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Traitements et salaires	177 900	172 300	159 907
ii) Dépenses communes de personnel	55 800	46 400	33 727
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	27 200	35 700	32 947
iv) Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission	7 600	16 800	6 928
v) Entretien et location des locaux et du matériel	10 200	9 700	11 152
vi) Utilisation et entretien des véhicules	4 300	4 500	4 568
vii) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	15 100	16 100	18 066
viii) Achat de mobilier et de matériel	200	1 300	1 327
ix) Achat de véhicules	-	-	9 674
Total	<u>298 300</u>	<u>302 800</u>	<u>278 296</u>

	<u>Dollars</u>
i) <u>Traitements et salaires</u>	177 900
	1971 : 172 300
	1970 : 159 907

17.37 Le tableau 17-9 indique l'effectif pour 1972 ainsi que les chiffres correspondants pour 1971.

Tableau 17-9

	1972	1971
I. <u>Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché</u>		
<u>Administrateurs</u>		
Secrétaire principal (P-5)	1	1
Spécialiste des questions politiques (P-4)	1	1
Economiste (P-3)	1	1
	—	—
	3	3
	—	—
II. <u>Personnel des services administratifs et techniques</u>		
Adjoint administratif	1	1
Opérateur et technicien radio	1	1
Secrétaires	3	3
	—	—
	5	5
	—	—
III. <u>Personnel recruté sur le plan local</u>	28	29
	—	—
	36	37
	==	==

17.38 Malgré l'installation de la Commission dans le nouveau bâtiment en 1970, il a été possible de réduire les effectifs du personnel recruté sur le plan local qui ont été ramenés de 29 (chiffre approuvé pour 1971) à 28 (pour 1972).

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Dépenses communes de personnel</u>	55 800
	1971 : 46 400
	1970 : 33 727

17.39 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (8 000 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (12 950 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (22 600 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-soins dentaires (10 000 dollars), des indemnités d'affectation (2 850 dollars), des indemnités d'installation (4 300 dollars) et des indemnités versées à la cessation de service (4 100 dollars). L'augmentation de 9 400 dollars qu'accusent les crédits demandés pour 1972 par rapport au crédit ouvert pour 1971 est imputable essentiellement à l'augmentation des frais d'études et frais de voyage connexes et des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ainsi qu'aux indemnités à verser à un fonctionnaire dont l'engagement doit prendre fin.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel ..</u>	27 200
	1971 : 35 700
	1970 : 32 947

17.40 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage (13 000 dollars) et l'indemnité de subsistance (14 200 dollars) de tous les fonctionnaires et des personnes à leur charge et a été calculé en fonction des prévisions concernant les voyages à l'occasion du remplacement, du congé dans les foyers et des missions. La diminution de 8 500 dollars par rapport au crédit ouvert en 1971 est essentiellement imputable à une réduction du montant de l'indemnité mensuelle de subsistance (missions) par suite du reclassement de la région à un niveau inférieur aux fins de ladite indemnité.

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance des membres de la Commission</u>	7 600
	1971 : 16 800
	1970 : 6 928

17.41 Aux termes du paragraphe 5 du dispositif de sa résolution 2466 (XXIII) du 20 décembre 1968, l'Assemblée générale a prié la Commission de poursuivre ses efforts en vue d'atteindre les objectifs des Nations Unies en Corée et de tenir les membres de l'Assemblée générale au courant de la situation dans la région ainsi que du résultat de ces efforts en soumettant régulièrement des rapports au Secrétaire général.

17.42 En application de cette résolution, la Commission envisage de tenir six réunions en 1972, dont quatre auront lieu à Séoul et deux à Tokyo. Ce programme est identique au programme approuvé pour 1971.

17.43 La diminution de 9 200 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1971 est due à ce qu'il est prévu que le nombre des membres de la Commission qui voyageront en 1972 sera le même que pour 1970 et les années précédentes. Le crédit ouvert pour 1971 prévoyait que tous les membres de la Commission voyageraient.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Entretien et location des locaux et du matériel</u>	10 200
	1971 : 9 700
	1970 : 11 152

17.44 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de chauffage, d'éclairage, d'énergie et d'eau (7 000 dollars), les frais d'entretien du nouveau bâtiment (2 800 dollars) ainsi que de la station et du matériel de radio de la Commission (400 dollars). L'augmentation (500 dollars) du crédit demandé pour 1972 par rapport au crédit ouvert en 1971 est imputable à l'augmentation des frais d'entretien du nouveau bâtiment.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Utilisation et entretien des véhicules</u>	4 300
	1971 : 4 500
	1970 : 4 568

17.45 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'utilisation de huit véhicules (1 800 dollars), le coût des réparations et des pièces détachées (2 200 dollars) et le coût des uniformes d'été des chauffeurs et des mécaniciens recrutés localement (300 dollars). La légère diminution du crédit demandé par rapport au crédit ouvert pour 1971 est due à ce que le nombre de véhicules a été ramené de 8 à 7.

	<u>Dollars</u>
vii) <u>Communications, transport de marchandises, fournitures et services</u>	15 100
	1971 : 16 100
	1970 : 18 066

17.46 Le crédit demandé se décompose comme suit : 900 dollars pour les communications téléphoniques et les télégrammes envoyés par la Commission de Séoul au Japon par les voies commerciales (200 dollars pour frais d'assurance); 5 500 dollars pour les transports par mer et par avion et la valise diplomatique; 7 200 dollars pour les fournitures et services divers ne figurant à aucune autre rubrique, notamment les fournitures et services médicaux, les frais d'abonnement, de traduction, le coût du personnel assurant le service des réunions au Japon, et 1 300 dollars pour frais de papeterie et fournitures de bureau.

	<u>Dollars</u>
viii) <u>Achat de mobilier et de matériel</u>	200
	1971 : 1 300
	1970 : 1 327

17.47 Le crédit demandé doit permettre de remplacer un aspirateur électrique de type industriel (100 dollars) et de procéder à l'acquisition de divers petits articles (100 dollars).

	<u>Dollars</u>
ix) <u>Achat de véhicules</u>	-
	1971 : -
	1970 : 9 674

17.48 Conformément au programme de remplacement des véhicules, il n'est prévu aucun remplacement pour 1972.

17.49 Le tableau 17-10 indique le montant net estimatif des dépenses de la Commission pour 1972, déduction faite du montant estimatif des recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

Tableau 17-10

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Montant estimatif des dépenses de la Commission dont le détail figure au tableau 17-8		298 300
<u>A déduire</u> : montant estimatif des recettes :		
Contributions du personnel (chap. premier des recettes)		31 300
Total net des dépenses		<u>267 000</u>

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Dépôt de l'ONU à Pise</u>	140 000
	1971 : 147 100
	1970 : 112 635

17.50 Le dépôt de l'ONU à Pise continue à servir essentiellement de dépôt central pour certains approvisionnements destinés à toutes les missions, notamment matériel radio et pièces détachées, uniformes, emblèmes des Nations Unies et drapeaux, véhicules et pièces détachées, groupes électrogènes, matériel de bureau et autres articles. Le dépôt de Pise comporte un atelier pour la réparation du matériel radio et du matériel électrique.

17.51 Le tableau 17-11 indique le montant estimatif brut des crédits demandés pour l'installation de Pise pour 1972 et le montant des crédits ouverts en 1971 et 1970.

Tableau 17-11

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Traitements et salaires	93 100	81 100	76 821
ii) Dépenses communes de personnel	18 800	28 700	10 102
iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	12 000	17 000	7 909
iv) Entretien et location des locaux et du matériel	2 600	2 600	2 380
v) Utilisation et entretien des véhicules	2 000	2 000	1 778
vi) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	11 500	11 700	13 645
vii) Achat de véhicules	-	4 000	-
Total	<u>140 000</u>	<u>147 100</u>	<u>112 635</u>

	<u>Dollars</u>
i) <u>Traitements et salaires</u>	93 100
	1971 : 81 100
	1970 : 76 821

17.52 Le tableau 17-12 indique l'effectif proposé pour 1972 ainsi que les chiffres correspondants pour 1971.

Tableau 17-12

	1972	1971
I. <u>Personnel spécialement recruté sur le plan international et personnel détaché</u>		
<u>Administrateurs</u>		
Fonctionnaire d'administration (P-5)	1	1
	—	—
	1	1
II. <u>Personnel des services administratifs et techniques</u>	—	—
Opérateurs et techniciens radio	3	3
	—	—
	3	3
III. <u>Personnel recruté sur le plan local</u>	8	8
	—	—
	12	12
	=	=

17.53 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les traitements et salaires du personnel spécialement recruté sur le plan international, du personnel des services administratifs et techniques et du personnel recruté sur le plan local.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Dépenses communes de personnel</u>	18 800
	1971 : 28 700
	1970 : 10 102

17.54 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (2 800 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (2 900 dollars), des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (12 150 dollars) et des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-soins dentaires (950 dollars).

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel ...</u>	12 000
	1971 : 17 000
	1970 : 7 909

17.55 Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir le coût des indemnités de subsistance mensuelles, aux taux fixés pour la région (8 700 dollars), les frais de voyage pour les congés dans les foyers (2 300 dollars) et les frais de déplacements locaux (1 000 dollars).

	<u>Dollars</u>
iv) <u>Entretien et location des locaux et du matériel</u>	2 600
	1971 : 2 600
	1970 : 2 380

17.56 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de chauffage, d'éclairage, d'énergie et d'eau et les frais d'entretien des locaux à usage de bureaux et des installations utilisées à l'aéroport de Pise et que le Gouvernement italien continue à mettre gracieusement à la disposition de l'ONU.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Utilisation et entretien des véhicules</u>	2 000
	1971 : 2 000
	1970 : 1 778

17.57 Le crédit demandé doit couvrir les frais d'utilisation et d'entretien de quatre véhicules, à savoir 1 000 dollars pour le carburant, l'huile et l'assurance et 1 000 dollars pour l'entretien et les réparations, y compris les menus travaux d'entretien des véhicules entreposés.

	<u>Dollars</u>
vi) <u>Communications, transport de marchandises, fournitures et services</u>	11 500
	1971 : 11 700
	1970 : 13 645

17.58 Le crédit demandé comprend 5 000 dollars pour les communications, 3 000 dollars pour le transport de marchandises, le camionnage et les messageries, 3 000 dollars pour les fournitures et services divers et 500 dollars pour frais de papeterie et fournitures de bureau.

	<u>Dollars</u>
vii) <u>Achat de véhicules</u>	-
	1971 : 4 000
	1970 : -

17.59 Il n'est prévu aucun nouvel achat en 1972 au titre de la présente rubrique.

17.60 Le tableau 17-13 indique le montant estimatif net des dépenses relatives au dépôt de l'ONU à Pise en 1972, déduction faite des recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

Tableau 17-13

	<u>Dollars</u>
Montant estimatif des dépenses relatives au dépôt de l'ONU, dont le détail figure au tableau 17-11	140 000
<u>A déduire</u> : montant estimatif des recettes :	
Contributions du personnel (chap. premier des recettes)	14 600
Total net des dépenses	<u>125 400</u>

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Conseil des Nations Unies pour la Namibie et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie</u>	346 100
	1971 : 361 000
	1970 : 195 569

17.61 Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a été créé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 2248 (S-V) du 19 mai 1967. Par la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil confierait les tâches exécutives et administratives qu'il jugerait nécessaires à un Commissaire des Nations Unies pour la Namibie qui serait nommé par l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général. Aux termes de cette résolution, le Commissaire, dans l'exécution de ses tâches, est responsable devant le Conseil.

17.62 Sur la proposition du Secrétaire général, l'Assemblée générale a nommé, le 1er décembre 1969, M. Agha Abdul Hamid, sous-secrétaire général à l'information, au poste de commissaire par intérim des Nations Unies pour la Namibie à compter du 1er janvier 1970 et jusqu'à ce que l'Assemblée générale nomme un commissaire sur proposition du Secrétaire général.

17.63 Le Département de la tutelle et des territoires non autonomes fournit le Secrétaire ainsi que les services organiques et de secrétariat nécessaires au Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Les dépenses relatives aux fonctionnaires qui s'acquittent de cette tâche sont comprises dans les dépenses du Département inscrites aux chapitres 3 et 4.

17.64 Aux termes du paragraphe 5 de sa résolution 2403 (XXIII) du 16 décembre 1968, l'Assemblée générale a recommandé aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, agissant conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, d'examiner les recommandations contenues dans le rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Ces recommandations prévoyaient la création par le Conseil, dans l'un des pays d'Afrique de l'Est, d'un bureau chargé de délivrer des documents de voyage.

17.65 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses relatives au personnel qui seconde le Commissaire par intérim pour la Namibie dans sa tâche et au maintien du Bureau chargé de délivrer des documents de voyage en Afrique de l'Est créé en novembre 1970. Pour le moment, il n'est pas demandé de crédit pour le cas où le Conseil déciderait de se rendre dans la région en 1972 ou d'y envoyer un sous-comité.

	<u>Dollars</u>
i) <u>Bureau du Commissaire par intérim</u>	285 700
	1971 : 279 700
	1970 : 145 144

17.66 Le Commissaire par intérim est responsable des tâches exécutives et administratives que le Conseil peut lui confier et qui ont compris jusqu'à présent les activités suivantes : participation aux négociations et à la conclusion d'accords avec les gouvernements au sujet des documents de voyage et d'identité délivrés à des Namibiens, arrangements pour la délivrance de ces documents, contacts et consultations avec les institutions spécialisées au sujet de l'assistance technique et financière à fournir aux Namibiens, établissement d'études et rapports spéciaux et participation aux missions du Conseil en Afrique. Le tableau 17-14 indique l'effectif proposé pour le Cabinet du Commissaire par intérim ainsi que les chiffres correspondants pour 1971.

Tableau 17-14

	1972	1971
I. <u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
Commissaire (SSG)	1	1
Administrateur général (D-1)	1	1
Administrateur hors classe (P-5)	1	1
Administrateur de 1ère classe (P-4)	1	1
Administrateur adjoint de 1ère classe (F-2)	2	2
	<u>6</u>	<u>6</u>
	-	-
II. <u>Agents des services généraux</u>		
1ère classe (G-5)	1	1
Autres classes (G-1/G-4)	4	4
	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>11</u>	<u>11</u>
	<u><u>11</u></u>	<u><u>11</u></u>

17.67 Aucun changement dans le nombre ou la classe des postes demandés n'est proposé pour 1972. Le Secrétaire général continue à demander un crédit pour le poste de commissaire, qui pourrait être pourvu éventuellement en 1971 ou en 1972, et dont le rang serait celui de sous-secrétaire général.

17.68 Le tableau 17-15 indique les crédits demandés pour le Cabinet du Commissaire par intérim pour 1972, ainsi que les crédits ouverts pour 1971 et les dépenses de 1970.

Tableau 17-15

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Traitements et salaires	230 000	223 200	117 299
ii) Dépenses communes de personnel	47 700	49 800	23 375
iii) Frais de voyage du personnel	8 000	6 700	4 470
	<u>285 700</u>	<u>279 700</u>	<u>145 144</u>
	<u><u>285 700</u></u>	<u><u>279 700</u></u>	<u><u>145 144</u></u>

17.69 Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (6 200 dollars), des indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (2 000 dollars), des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-soins dentaires (1 800 dollars), des frais de voyage à l'occasion des nominations (4 500 dollars), des indemnités d'installation (2 100 dollars), des frais de déménagement à l'occasion des nominations (4 500 dollars), des indemnités d'affectation (1 000 dollars) et des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (25 600 dollars).

17.70 Le crédit demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel correspond aux dépenses prévues au titre des congés dans les foyers en 1972.

17.71 Le tableau 17-16 indique les crédits demandés pour le maintien du bureau chargé de délivrer des documents de voyage en Afrique de l'Est.

Tableau 17-16

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires	33 000	27 300	192
ii) Dépenses communes de personnel	8 400	8 000	-
iii) Frais de voyage et indemnités de subsistance	8 300	3 000	4 252
iv) Location et entretien des locaux	6 900	4 000	-
v) Communications	1 600	1 800	70
vi) Achat de matériel	200	200	1 400
vii) Achat et entretien de véhicules	1 200	1 800	3 409
viii) Fournitures et services divers	800	1 200	14 859
Total	<u>60 400</u>	<u>47 300</u>	<u>24 182</u>

17.72 Les crédits demandés à la rubrique Traitements et salaires ont été calculés pour un effectif comprenant un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux en détachement, et deux postes d'agent local.

17.73 Le crédit demandé à la rubrique Dépenses communes de personnel doit permettre de couvrir le coût des indemnités pour charges de famille (750 dollars); des cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-soins dentaires (250 dollars); des cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (4 400 dollars); des indemnités d'installation (2 000 dollars); et des indemnités d'affectation (1 000 dollars).

17.74 Le crédit demandé à la rubrique Frais de voyage et indemnités de subsistance doit permettre de couvrir les frais de voyage de deux fonctionnaires détachés de New York et des personnes à leur charge (4 800 dollars); des frais de déplacements locaux du chef du Bureau lorsqu'il se rend dans les capitales africaines (1 500 dollars); et des indemnités mensuelles de subsistance (missions) de l'agent des services généraux détaché (2 000 dollars).

17.75 Les crédits de 6 900 dollars demandés à la rubrique Location et entretien des locaux comprennent le montant des loyers des nouveaux locaux permanents dans lesquels le Bureau doit s'installer à la mi-1971 (5 400 dollars), un crédit pour l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau (1 000 dollars) et un crédit pour les services d'entretien divers (500 dollars). Lors de sa création, le Bureau a d'abord été installé dans des locaux provisoires.

17.76 Le crédit de 1 600 dollars demandé au titre des Communications doit permettre de couvrir le coût des câbles, des téléphones, de la valise diplomatique et des services postaux.

17.77 Un crédit de 200 dollars a été prévu pour divers achats de mobilier, de matériel et de machines de bureau.

17.78 Le crédit demandé de 1 200 dollars au titre de "Achat et entretien de véhicules" doit permettre de couvrir les dépenses de carburant, d'huile et d'entretien des véhicules du Bureau.

17.79 On estime à 800 dollars le crédit nécessaire au titre des fournitures et services divers comme la papeterie et les fournitures de bureau, les abonnements aux journaux, etc.

Dollars

<u>iii) Visites du Conseil en Afrique</u>	-
	1971 : 34 000
	1970 : 26 243

17.80 Pour le moment, il n'est pas demandé de crédits pour le cas où le Conseil déciderait de se rendre dans la région en 1972 ou d'y envoyer un sous-comité.

17.81 Le tableau 17-17 indique le montant estimatif net des dépenses de la Mission pour 1972, déduction faite du montant estimatif de certaines recettes inscrites aux chapitres pertinents des prévisions de recettes.

Tableau 17-17

	<u>Dollars</u>
Prévisions de dépenses dont le détail figure dans les tableaux 17-15 et 17-16	346 100
<u>A déduire</u> : montant estimatif des recettes :	
Contribution du personnel (chap. premier des prévisions de recettes)	57 200
	<u>288 900</u>

ARTICLE VI

	<u>Dollars</u>
<u>Comité spécial de l'apartheid</u>	11 400
	1971 : 11 400
	1970 : 2 481

17.82 Le Comité spécial n'a pas encore élaboré ses plans pour 1972. Dans l'hypothèse où le volume d'activités du Comité serait le même que celui qui a été approuvé pour 1971, un crédit de 11 400 dollars est demandé, à titre provisoire, pour 1972.

ARTICLE VII

	<u>Dollars</u>
<u>Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux</u>	200 000
	1971 : 200 000
	1970 : 108 375

17.83 Le Comité spécial n'a pas encore formulé son programme pour 1972. Toutefois, pour éviter d'avoir à faire figurer cet article au budget pour mémoire seulement, et en supposant que le volume d'activités du Comité sera le même que celui qui a été approuvé pour 1971, le Secrétaire général demande, à titre provisoire, un crédit de 200 000 dollars. Ce montant sera au besoin révisé lorsque le Comité aura arrêté son programme d'activités effectif.

ARTICLE VIII

Dollars

<u>Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan</u>	-
	1971 : -
	1970 : -

17.84 La résolution 80 (1950) du Conseil de sécurité, en date du 14 mars 1950, qui prévoyait la nomination d'un représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, est toujours en vigueur. Toutefois, il n'est pas prévu que des dépenses devront être engagées au titre du présent article en 1972. Ledit représentant continue d'être en congé sans traitement.

TITRE X

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Chapitre 18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

5 264 500 dollars (1971 : 4 722 000 dollars^{1/}; 1970 : 4 269 341 dollars^{2/})

18.1 Les crédits demandés au présent chapitre constituent la totalité des crédits inscrits dans le budget ordinaire du Haut Commissaire et doivent permettre de couvrir toutes les dépenses relatives au fonctionnement du Haut Commissariat en 1972. Outre les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses générales d'administration, ces crédits comprennent les montants dont le Haut Commissaire a besoin pour son programme de protection internationale des réfugiés et son programme d'information ainsi que des montants destinés à couvrir les dépenses du secrétariat du Comité exécutif du HCR et les dépenses d'administration (à l'exclusion de celles qui sont couvertes directement par des contributions volontaires) relatives aux programmes d'assistance matérielle du Haut Commissariat. Ces derniers, qui représentaient une valeur totale de 8,76 millions de dollars en 1970, sont tous financés à l'aide des contributions volontaires qui sont mises à la disposition du Haut Commissaire, et sur lesquelles il prélève chaque année le montant de la subvention à verser au budget de l'ONU au titre des dépenses d'administration relatives au programme annuel d'assistance. Pour 1972, cette subvention est d'un montant estimatif de 580 000 dollars, qui ont été par conséquent inscrits au chapitre 2 des prévisions de recettes, comme il est expliqué plus loin, au paragraphe 18.24.

Protection internationale des réfugiés

18.2 Aux termes du statut du Haut Commissariat ^{3/} le Haut Commissaire a pour fonction d'assurer la protection internationale des réfugiés, qui, par définition, ne jouissent de la protection d'aucun gouvernement. L'importance primordiale de cette tâche de caractère essentiellement humanitaire a été à maintes reprises soulignée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire et par l'Assemblée générale elle-même. A sa vingt-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 2650 (XXV) a noté "avec satisfaction les résultats obtenus par le Haut Commissaire dans l'accomplissement de sa tâche humanitaire consistant à fournir une protection internationale aux réfugiés" et l'a prié "de continuer à fournir une protection internationale et une assistance aux réfugiés dont il est habilité à s'occuper, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier celles qui concernent les nouveaux groupes de réfugiés en Afrique".

18.3 Dans l'exécution de cette tâche, le Haut Commissaire s'emploie en particulier à faire admettre aussi largement que possible les principes de l'asile et du

^{1/} Non compris les allocations prélevées sur les contributions volontaires pour couvrir les dépenses d'administration relatives aux programmes d'assistance matérielle dont l'exécution a été entreprise en Afrique et en Asie en 1970 (voir le tableau 18-1).

^{2/} Non compris les allocations prélevées sur les contributions volontaires aux fins indiquées dans la note précédente.

^{3/} Résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1950.

non-refoulement, à faire respecter les instruments internationaux adoptés en faveur des réfugiés et à veiller à ce que les réfugiés soient traités dans les pays d'asile selon les normes de base définies dans ces instruments internationaux et à ce qu'ils puissent un jour acquérir la nationalité du pays de résidence, cessant ainsi d'être des réfugiés.

18.4 Les principaux instruments internationaux adoptés en faveur des réfugiés sont la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967. Pendant la période de 12 mois qui s'est terminée le 15 février 1971, le nombre d'Etats parties à la Convention de 1951 est passé de 58 à 60, et le nombre d'Etats parties au Protocole de 1967 est passé de 36 à 44. Le Haut Commissariat continue d'agir auprès des Etats qui ne sont pas parties pour les encourager à adhérer à ces deux instruments. La Convention relative à des aspects particuliers des problèmes des réfugiés en Afrique, qui a été adoptée en septembre 1969 par l'Organisation de l'unité africaine, a reçu à ce jour trois ratifications; il lui en faut onze autres pour entrer en vigueur. Elle fournira alors au Haut Commissaire une base juridique supplémentaire pour agir en faveur des réfugiés en Afrique.

18.5 A mesure que le nombre d'Etats parties à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 augmente, la tâche que représente pour le Haut Commissaire le contrôle de l'application des dispositions de ces instruments s'accroît en conséquence. A sa vingt et unième session, le Comité exécutif "a réaffirmé l'importance qu'il attache à la reconnaissance accrue et au respect des principes vitaux de l'asile et du non-refoulement" et "a exprimé l'espoir... que les gouvernements parties aux instruments intergouvernementaux assurant la protection des réfugiés adapteraient, si besoin est, leur législation et leurs pratiques administratives pour les rendre pleinement conformes à la lettre et à l'esprit de ces instruments, et a recommandé que le Haut Commissaire adresse aux gouvernements un appel à cet effet".

18.6 Le Haut Commissariat a déjà reçu un certain nombre de réponses au questionnaire qu'il a adressé aux gouvernements intéressés et il est en train d'étudier la situation dans chacun des pays, le but étant d'amener ces pays à aligner au maximum leur législation et leurs pratiques sur les normes internationales pertinentes. Des problèmes spéciaux se posent à cet égard dans les pays qui n'ont accédé que récemment à la Convention ou au Protocole. La solution de ces problèmes exigera de la part du Haut Commissariat une action systématique s'exerçant au Siège et, plus encore, au niveau des délégations du HCR dans les pays en question.

18.7 Un élément de la protection internationale des réfugiés qui a pris une importance grandissante ces dernières années est celui qui concerne les cas individuels. A sa vingt et unième session, le Comité exécutif "a exprimé son inquiétude devant les graves problèmes que certains réfugiés rencontrent encore et a recommandé que le Haut Commissaire exhorte les gouvernements à accorder une attention spéciale à la nécessité de régulariser leur situation aussi rapidement que possible". Dans un certain nombre de pays, et en particulier dans ceux où

il n'y a des réfugiés que depuis peu de temps, la tâche des fonctionnaires du Haut Commissariat consiste en grande partie, et de plus en plus, à s'occuper des cas individuels. Les problèmes qui se posent à propos de ces cas sont d'une grande diversité : asile, statut de résident, expulsion, libération des détenus, droit au travail, délivrance de pièces d'identité et de titres de voyage, accès aux écoles et aux universités, liaison avec les gouvernements et les organismes compétents pour le placement des réfugiés dans d'autres pays. Ces problèmes ne peuvent être résolus qu'en coopération avec les autorités des pays intéressés et grâce à une action de leur part. Il importe tout spécialement que soient créés, moyennant l'adoption des textes d'application voulus, des dispositifs en vue d'accueillir les nouveaux arrivants et de déterminer leur statut de réfugié, dans le cadre des instruments internationaux existants, et que soient sensiblement renforcées les structures déjà mises en place pour s'occuper des cas individuels. Veiller à ce que les organes compétents prennent les mesures voulues et s'acquittent de la tâche dans les meilleurs délais exige de la part du Haut-Commissariat un effort supplémentaire important aussi bien au Siège que dans les bureaux extérieurs qui se trouvent dans les pays en question.

Programmes annuels d'assistance

18.8 Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé, à sa vingt et unième session, un objectif de 6 572 000 dollars pour le Programme d'assistance du HCR en 1971. Ce chiffre représente une augmentation de quelque 540 000 dollars par rapport à l'objectif révisé pour 1970. Cette augmentation représente essentiellement le montant des crédits supplémentaires nécessaires pour faire face aux besoins d'un nombre accru de réfugiés nécessiteux, en particulier en Afrique; elle reflète aussi l'augmentation du coût de l'assistance en général par suite des tendances inflationnistes qui se manifestent dans le monde entier.

18.9 Comme les années précédentes, la majeure partie du montant approuvé (3 709 000 dollars) est consacrée aux activités d'assistance en Afrique, où le nombre de réfugiés dépasse de loin le chiffre total de 1 million. Sur ce nombre, quelque 360 000 personnes reçoivent une assistance dans le cadre de projets d'ensemble, qui visent principalement à aider les réfugiés à s'installer sur des terres. Plus de 700 000 autres réfugiés sont maintenant, dans l'ensemble, à même de subvenir à leurs propres besoins et le Haut Commissaire n'a pas à leur fournir une aide substantielle. Le HCR continue toutefois de fournir à un certain nombre d'entre eux une aide marginale (pour faire des études par exemple) tandis que sont en cours d'exécution des projets de développement rural qui ont été confiés à d'autres organismes des Nations Unies et qui doivent permettre de réaliser l'intégration complète d'un certain nombre de colonies rurales à l'économie des pays hôtes.

18.10 L'allocation la plus importante approuvée dans le cadre du Programme pour 1971 (soit 1 200 000 dollars) sert à couvrir les dépenses relatives à la création d'un certain nombre de colonies rurales dans différentes régions de la République démocratique du Congo, en particulier dans la Province Orientale et dans la

province du Katanga. Le Congo est le "pays de réfugiés" le plus important d'Afrique : il a donné asile à quelque 500 000 réfugiés venus de plusieurs pays voisins. Le nouveau programme de réinstallation des réfugiés sur des terres a été mis en train au cours du deuxième semestre de 1969 et on prévoit qu'il s'étendra sur plusieurs années.

18.11 Une allocation importante (617 200 dollars) a également été approuvée pour les activités d'assistance au Soudan; cette allocation devait permettre de poursuivre l'exécution des plans de réinstallation entrepris en faveur de quelque 20 000 réfugiés dans le district de Qala-en-Nahal et de mettre en chantier les travaux relatifs à des projets prévoyant l'installation de quelque 5 000 réfugiés à Rajaf, dans le sud du pays. Cela dit, le fait nouveau le plus important à signaler dans le cas du Soudan est l'arrivée dans l'est du pays, principalement dans le district de Tokar, de plus de 20 000 nouveaux réfugiés qui avaient besoin d'une assistance d'urgence immédiate et pour lesquels le Haut Commissaire, au cours du deuxième semestre de 1970, a prélevé sur le Fonds extraordinaire une somme de 150 000 dollars. Il faudra trouver une solution plus durable pour venir en aide à ce nouveau groupe de réfugiés, et une allocation importante sera probablement prévue à cette fin dans le cadre du Programme pour 1972.

18.12 L'allocation de 560 050 dollars approuvée pour 1971 au titre des activités d'assistance en Tanzanie devait permettre d'assurer l'exécution de projets de réinstallation antérieurs entrepris en faveur de réfugiés du Mozambique et d'en étendre la portée aux réfugiés nouvellement arrivés. Il est à prévoir qu'il sera possible de réduire progressivement le volume d'assistance nécessaire pour les activités en Tanzanie à mesure que prendront fin les travaux relatifs aux colonies rurales entrepris il y a quelques années, encore que pour le moment les progrès dans ce sens soient neutralisés du fait de l'afflux de nouveaux réfugiés. Le nombre total de réfugiés en Tanzanie au début de 1971 était estimé à 55 000, dont 40 000 réfugiés du Mozambique. La mission d'évaluation dont il est question au paragraphe 18.17 du projet de budget pour l'exercice 1971 s'est mise au travail en mars 1971 et elle devrait en principe présenter son rapport au Haut Commissaire au cours de l'été de 1971.

18.13 Une allocation de 524 000 dollars a été approuvée pour permettre au Haut Commissaire de continuer à fournir une assistance à un certain nombre de colonies rurales en Ouganda, dans lesquelles plus de 60 000 réfugiés ont pu se refaire une existence. L'Ouganda a depuis plusieurs années une forte population de réfugiés, tant en chiffres absolus - le pays compte environ 180 000 réfugiés - qu'en chiffres relatifs, les réfugiés représentant plus de 2 p. 100 de l'ensemble de la population. Les activités d'assistance devront être poursuivies dans ce pays en 1972 également à cause de l'afflux continu de réfugiés et du fait qu'en raison de la densité d'ensemble de la population en Ouganda, certaines colonies de réfugiés se trouvent dans des zones marginales et exigent des mesures d'assistance spéciales, en particulier pour l'approvisionnement en eau.

18.14 Des allocations importantes ont également été approuvées pour les réfugiés qui vivent en République centrafricaine, en Ethiopie et en Zambie. On notera à ce propos que bien que ce soit une équipe de la FAO qui, dans le cadre d'un projet de développement du PNUD, s'occupe depuis octobre 1970 de l'installation de réfugiés à M'boki, dans l'est de la République centrafricaine, le Haut Commissariat fournit du personnel et des fonds pour aider à réinstaller dans cette zone les nouveaux réfugiés qui continuent d'arriver et ne peuvent encore être intégrés dans le projet de développement du PNUD.

18.15 Les allocations approuvées par le Comité exécutif pour 1971 au titre de l'assistance aux réfugiés en Asie s'élevaient à 592 000 dollars, chiffre qui n'est que légèrement supérieur au montant des allocations correspondantes pour 1970. Comme les années précédentes, il s'agit de projets d'assistance en faveur des réfugiés en Inde, à Macao, au Moyen-Orient et au Népal.

18.16 Au cours du premier semestre de 1970, le Haut Commissaire a été appelé à fournir une assistance pour des réfugiés de la République khmère dans la République du Viet-Nam ainsi que pour des réfugiés qui étaient arrivés en République khmère. Après avoir fait faire sur place une étude de la situation dans les deux pays par un fonctionnaire de rang élevé du HCR, le Haut Commissaire a prélevé sur le Fonds extraordinaire une somme de 117 000 dollars pour deux allocations qu'il a attribuées aux sociétés nationales de la Croix-Rouge des deux pays pour les aider à fournir une aide d'urgence aux réfugiés. Ces allocations comprenaient un montant de 17 000 dollars pour des dépenses d'administration correspondant au coût des services d'un chargé de mission qui a été détaché dans ces deux pays afin de suivre l'utilisation des fonds du Haut Commissariat par les sociétés de la Croix-Rouge, d'étudier de manière plus détaillée la situation des réfugiés dans la région, d'examiner les moyens qu'il y aurait de rendre ces réfugiés à même de subvenir à leurs propres besoins et de prêter son concours pour l'exécution de projets à cette fin. Le chargé de mission est arrivé à Saïgon en octobre dernier.

18.17 Dans les premiers mois de 1971, ayant pris en considération l'ampleur et la fréquence des mouvements de réfugiés en Indochine, le grave dénuement dans lequel le chargé de mission déclarait avoir trouvé les groupes de réfugiés qui vivent dans la région et le fait qu'il semble y avoir des possibilités d'aider à réinstaller certains d'entre eux, le Haut Commissaire a conclu à la nécessité de maintenir une mission de longue durée dans la région. L'allocation initiale a en conséquence été majorée de 46 000 dollars, montant nécessaire pour couvrir les dépenses qui étaient à prévoir pour ouvrir à Saïgon et maintenir jusqu'à la fin de 1971 un bureau avec un minimum de personnel. Il convient de faire observer que dans cette région, comme dans les autres, le Haut Commissaire ne s'occupe pas des "réfugiés internes" ou personnes déplacées qui, pour des raisons liées à des événements militaires ou pour d'autres raisons, quittent une province pour aller dans une autre sans sortir des frontières de leur pays d'origine, mais seulement des réfugiés qui sont obligés de quitter leur pays et de chercher refuge dans un autre pays.

18.18 Les allocations approuvées au titre du Programme pour 1971 pour l'assistance aux réfugiés en Europe (373 000 dollars) et en Amérique latine (325 000 dollars) n'accusent qu'une légère augmentation par rapport aux allocations correspondantes pour 1970. Dans l'un comme dans l'autre continent, le Haut Commissariat s'occupe essentiellement de cas individuels, en particulier de réfugiés appartenant à la catégorie des personnes handicapées ou dont la situation est aggravée par quelque autre facteur.

18.19 Il convient également de souligner à ce propos que le Haut Commissariat est de plus en plus appelé à s'occuper de cas individuels par suite de l'afflux croissant dans les zones urbaines d'Afrique et d'Europe et, dans une moindre mesure, d'Asie, de réfugiés ou de familles de réfugiés isolés venant principalement de pays en voie de développement. Ces réfugiés sont dans leur majorité des jeunes qui aspirent à faire des études ou à trouver un emploi, mais qui en trouvent rarement la possibilité dans le pays d'asile initial, que ce soit dans les zones où se trouvent les colonies rurales ou ailleurs. Indépendamment des problèmes que pose la protection de ces réfugiés, problèmes qui sont évoqués au paragraphe 18.7 ci-dessus, la recherche d'une solution durable aux problèmes de ces cas individuels en milieu urbain soulève d'énormes difficultés, en particulier en Afrique, à cause du chômage et du sous-emploi qui sévissent déjà dans les zones urbaines, et qu'accentue encore le nombre de plus en plus grand de jeunes gens qui ont fini leurs études et quittent l'école.

18.20 Le problème que posent les cas individuels fait l'objet d'une étude intensive de la part des autorités gouvernementales, du Haut Commissariat et de plusieurs organisations non gouvernementales qui s'intéressent activement au sort des réfugiés. Il existe déjà pour s'occuper de ce problème des structures embryonnaires qui ont été mises sur pied à titre expérimental dans plusieurs capitales d'Afrique, et il est évident que, dans un proche avenir, le Haut Commissariat, ainsi que d'autres organisations seront appelés à prévoir des ressources supplémentaires - ressources financières et ressources en personnel - pour aider à y faire face.

18.21 Il convient de noter que, dès à présent, le Comité exécutif a approuvé pour 1971 des allocations globales plus élevées, afin de donner au Haut Commissaire une plus grande marge de manoeuvre dans la gestion du Programme annuel, eu égard en particulier aux besoins croissants auxquels il faudra faire face au titre de l'assistance dans les cas individuels. Ces allocations, dont l'affectation géographique n'est pas précisée, sont prévues pour l'installation sur place, la réinstallation et le rapatriement des réfugiés ainsi que pour les activités au titre de l'assistance juridique et de l'aide d'appoint et représentent, avec les ressources disponibles au titre du compte de réserve globale, 1 063 000 dollars de l'objectif du Programme de 1971, contre 863 000 dollars en 1970.

18.22 Enfin, l'objectif du Programme de 1971 adopté par le Comité exécutif comprenait une allocation au titre de la subvention à verser au budget de l'ONU, allocation dont le montant avait été provisoirement fixé à 510 000 dollars. Ce montant a été porté à 523 078 dollars, qui est le chiffre correspondant à 10 p. 100 du montant des dépenses effectivement engagées en 1970 au titre du Programme, à l'exclusion des dépenses d'administration.

18.23 Ces dernières années, les problèmes de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat ont été liés aux trois principales tendances suivantes : un afflux continu de nouveaux réfugiés dans des zones où d'autres réfugiés étaient venus avant eux, et qui, sans être toujours de nature spectaculaire, augmente substantiellement les besoins à satisfaire et les crédits nécessaires à cette fin, l'apparition de nouvelles vagues de réfugiés dans des zones qui ont été le théâtre de conflits internes ou internationaux et l'augmentation inquiétante du nombre des cas individuels en milieu urbain et aussi dans des régions où, comme en Europe, on considérait comme pratiquement résolus les problèmes relatifs aux réfugiés des premiers temps. Si ces tendances se maintiennent jusqu'à la fin de 1971, comme le donnent à penser les faits survenus au cours des trois premiers mois de cette année, il est certain qu'elles influenceront sur les activités du Haut Commissariat en 1972. Sans même parler du facteur d'inflation, il est donc vraisemblable que l'objectif du Programme d'assistance du HCR sera en 1972 plus élevé que les années précédentes.

18.24 L'objectif du Programme de 1972 comprendra une allocation au titre de la subvention à verser au budget de l'ONU pour l'exercice 1972. Le montant de cette allocation est provisoirement estimé à 580 000 dollars, soit 10 p. 100 du montant probable des dépenses engagées en 1971 au titre du Programme, à l'exclusion de la subvention pour 1971 et des dépenses d'administration directement imputées sur le Programme. Ce montant provisoire est inscrit au chapitre 2 des prévisions de recettes.

Aide aux réfugiés dans les domaines de l'enseignement et
dans d'autres domaines

18.25 Le montant de l'objectif du Programme annuel d'assistance ne représente qu'une fraction du volume total des ressources qui sont affectées aux activités d'assistance en faveur des réfugiés. En plus des ressources du Programme annuel et de celles du Fonds extraordinaire, sur lesquelles ont été imputées des dépenses totales de 532 000 dollars en 1970, le Haut Commissaire gère des fonds d'affectation spéciale mis à sa disposition par des gouvernements ou des donateurs privés pour des usages divers, en particulier pour des projets à exécuter au titre du Compte pour l'enseignement destiné aux réfugiés.

18.26 Comme le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire en avait exprimé l'espoir, les ressources disponibles au titre du Compte pour l'enseignement destiné aux réfugiés et d'autres fonds d'affectation spéciale ont continué d'augmenter; elles atteignaient un total de près de 2 millions de dollars en 1970. Ce total comprenait un montant de 883 000 dollars pour l'assistance aux réfugiés dans le domaine de l'enseignement et un montant de 1 110 000 dollars pour l'assistance dans d'autres domaines, notamment pour le projet d'adduction d'eau dans la colonie de Qala-en-Nahal au Soudan. On prévoit que cette tendance se confirmera en 1971 et en 1972.

18.27 Dans l'esprit des donateurs, ces différents fonds d'affectation spéciale sont destinés à servir d'appoint aux ressources affectées aux projets d'assistance entrepris au titre du Programme annuel qui sont conçus pour répondre uniquement aux besoins de première nécessité des réfugiés. Ils sont gérés par le Haut Commissariat de la même manière que les allocations approuvées dans le cadre du Programme annuel, ce qui constitue une garantie qu'ils seront utilisés avec la même efficacité.

18.28 Un dernier fait non moins important doit être rappelé, à savoir que le Haut Commissariat considère que son rôle dans le domaine de l'assistance matérielle est essentiellement un rôle de catalyseur. Ce qui revient pour lui à exercer une activité de propagande constante pour que, notamment, l'assistance aux réfugiés, loin de se limiter aux seules ressources qui peuvent y être affectées par le HCR, puisse compter sur des contributions substantielles en espèces, en nature ou en services de la part des gouvernements, des organismes intergouvernementaux et d'autres sources. Certaines de ces ressources sont utilisées pour le financement de projets qui reçoivent, dans le cadre du Programme annuel, une contribution du HCR dont le montant est prélevé sur le Fonds extraordinaire ou sur un fonds d'affectation spéciale. On estime à quelque 6 millions de dollars la valeur des "contributions d'appoint" (ou contributions hors programme) de cet ordre qui ont été affectées à des projets du Haut Commissariat en 1970.

18.29 Dans d'autres cas, le Haut Commissariat fournit ses bons offices aux gouvernements ou à d'autres organismes d'aide aux réfugiés en essayant d'obtenir pour eux des contributions en espèces, en nature et, à l'occasion, en services, qui sont mises à leur disposition directement. Ces contributions ne sont pas inscrites dans les comptes du HCR et, étant donné la difficulté que présente l'évaluation des contributions en nature ou en services, le Haut Commissariat ne tient pas de relevé des contributions directes de ce genre qui sont faites comme suite à ses bons offices. Il s'agit par conséquent là d'une activité qui, bien qu'elle ne puisse être chiffrée, puisque l'on ne sait pas de quel ordre sont les montants sur lesquels elle porte annuellement, représente certainement un élément important, et dans certains cas, un élément essentiel, de l'action du Haut Commissaire en faveur des réfugiés.

Récapitulation des crédits demandés

18.30 Le tableau 18-1 ci-après récapitule, par article, les crédits demandés pour 1972, les crédits ouverts pour 1971 et les dépenses effectives de 1970, tant au titre du présent chapitre qu'au titre des allocations prélevées sur les contributions volontaires. Les crédits demandés pour 1972 comprennent les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux traitements et salaires, les dépenses communes de personnel, les frais de voyage, les dépenses de représentation et les dépenses relatives au matériel et aux installations et les frais généraux qui, en 1970 et 1971, ont été imputés sur les contributions volontaires.

Tableau 18-1

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	Dépenses 1970		
			Chapitre 18	Contributions	
				Chapitre 18	volontaires
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I. Traitements et salaires	3 692 000	3 321 700	2 948 376	15 650	2 964 026
II. Dépenses communes de personnel	1 018 000	884 000	816 081	8 149	824 230
III. Frais de voyage du personnel en mission	193 000	180 000	176 656	8 349	185 005
IV. Information	35 000	32 000	29 601	-	29 601
V. Dépenses de représentation ...	10 500	9 300	8 100	228	8 328
VI. Matériel et installations	36 000	30 000	34 592	13 490	48 082
VII. Frais généraux ...	261 000	244 000	241 473	7 964	249 437
VIII. Travaux contractuels d'imprimerie	19 000	21 000	14 462	-	14 462
Total brut	5 264 500	4 722 000	4 269 341	53 830	4 323 171
<u>A déduire :</u>					
Recettes provenant des contributions du personnel	717 500	646 000 ^{a/}	592 352	-	592 352
Montant de la subvention prélevée sur les contributions volontaires	580 000	510 000 ^{b/}	536 202	-	536 202
Total net	3 967 000	3 566 000 ^{c/}	3 140 787	53 830	3 194 617

^{a/} Prévisions révisées.

^{b/} Montant effectif : 523 078 dollars.

^{c/} En outre, des allocations d'un montant total net de 65 500 dollars, prélevées sur les contributions volontaires, peuvent être utilisées pour couvrir les dépenses d'administration de 1971 relatives aux programmes dont l'exécution a été entreprise en Afrique et en Asie en 1970.

18.31 Le montant estimatif brut des crédits demandés pour 1972 dépasse de 542 500 dollars - soit une augmentation de 11,5 p. 100 - le montant brut des crédits ouverts en 1971. Toutefois, cette augmentation correspond pour 4,2 p. 100 seulement (198 000 dollars) à une expansion du Programme. Elle résulte pour le reste (343 500 dollars) de l'augmentation des traitements et salaires et du coût des services et des fournitures.

Tableau 18-2

Articles	Augmen- tation (dimi- nution) 1971- 1972	Raisons de l'augmentation (de la diminution)		
		Augmen- tation des traite- ments et salaires, et du coût des services et des fourni- tures	Expansion (réduction) du Programme	
			Coût	Nature
	Dollars	Dollars	Dollars	
I. Traitements et salaires	370 300	221 100	149 200	3 postes de P-5, 1 poste de P-4 et 12 postes d'agent des services généraux au Siège, au Congo, en Inde, au Kenya et en Asie du Sud-Est; secrétaire pour le correspondant au Canada; consultant juridique en Grèce
II. Dépenses communes de personnel	134 000	98 500 ^{a/}	35 500	Les nouveaux postes mentionnés ci-dessus
III. Frais de voyage du personnel en mission officielle	13 000	9 000	4 000	Nouveau bureau extérieur en Asie du Sud-Est
IV. Information	3 000	3 000	-	
V. Dépenses de représentation ..	1 200	900	300	Nouveau bureau extérieur en Asie du Sud-Est
VI. Matériel et installations ...	6 000	2 000	4 000	Véhicules supplémentaires nécessaires pour remplacer en Afrique des véhicules devenus trop usés

^{a/} Y compris un montant de 6 000 dollars correspondant à une dépense nouvelle au titre des cours de langues pour du personnel hors siège; c'est la première fois qu'un crédit est demandé à ce titre.

Tableau 18-2 (suite)

Articles	Augmen- tation (dimi- nution) 1971- 1972	Raisons de l'augmentation (de la diminution)		
		Augmentation des traite- ments et salaires, et du coût des services et des fourni- tures	Expansion (réduction) du Programme	
			Coût	Nature
	Dollars	Dollars	Dollars	
VII. Frais généraux	17 000	9 000	8 000	Nouveau bureau extérieur en Asie du Sud-Est
VIII. Travaux contrac- tuels d'impri- merie	(2 000)	1 000	(3 000)	Diminution des dépenses
Total net	542 500	344 500	198 000	

18.32 Le tableau 18-3 ci-après indique comment se répartissent, entre le siège (Genève) et les bureaux extérieurs, les diverses catégories de dépenses inscrites au présent chapitre.

Tableau 18-3

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts ^{a/}	Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
<u>Siège (Genève)</u>			
I. Postes permanents	1 840 000	1 725 000	1 618 867
Postes provisoires	95 800	-	-
Consultants et personnel temporaire, heures supplémentaires	41 000	38 000	32 850

Tableau 18-3 (suite)

Articles	1972	1971	1970
	Crédits demandés	Crédits ouverts ^{a/}	Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Siège (Genève) (suite)</u>			
II. Dépenses communes de personnel	535 000	450 000	403 408
III. Frais de voyage du personnel en mission	89 000	84 000 ^{a/}	102 930
IV. Information	35 000	32 000	29 601
V. Dépenses de représentation	2 000	1 900	1 200
VI. Matériel et installations	-	-	-
VII. Frais généraux	33 000	29 000	27 968
VIII. Travaux contractuels d'imprimerie ...	16 400	17 900	11 366
	<u>2 687 200</u>	<u>2 377 800</u>	<u>2 228 190</u>
<u>Délégations</u>			
I. Postes permanents	1 604 000	1 506 700	1 250 410
Postes provisoires	47 200	-	-
Correspondants, consultants et personnel temporaire, heures supplémentaires	64 200	52 000	46 249
II. Dépenses communes de personnel	483 000	434 000	412 673
III. Frais de voyage du personnel en mission	104 000	96 000 ^{a/}	73 726
IV. Information	-	-	-
V. Dépenses de représentation	8 500	7 400	6 900
VI. Matériel et installations	36 000	30 000	34 592
VII. Frais généraux	228 000	215 000	213 505
VIII. Travaux contractuels d'imprimerie ...	2 600	3 100	3 096
	<u>2 577 300</u>	<u>2 344 200</u>	<u>2 041 151</u>
Total, délégations	<u>2 577 300</u>	<u>2 344 200</u>	<u>2 041 151</u>
Total général	<u>5 264 500</u>	<u>4 722 000</u>	<u>4 269 341</u>

^{a/} (Voir page suivante).

Note du tableau 18-3

a/ Un certain nombre de bureaux extérieurs du HCR se trouvent dans des régions où il n'est pas possible de trouver sur place des secrétaires ou des assistants d'administration ayant les qualifications et l'expérience voulues. Dans plusieurs de ces bureaux il a donc fallu détacher du siège, pour une mission de longue durée (un à trois ans), un fonctionnaire ayant l'expérience voulue. Comme du point de vue administratif le lieu d'affectation de ces fonctionnaires est resté Genève, les dépenses relatives à leur détachement dans les bureaux en question ont continué d'être imputées sur les crédits relatifs au siège. Ce fait a toutefois eu pour effet de fausser la répartition des dépenses - notamment celles relatives aux frais de voyage du personnel en mission - entre le siège et les bureaux extérieurs. C'est pourquoi, à compter de 1971, les dépenses relatives aux fonctionnaires du siège affectés à des bureaux extérieurs sont imputées sur les crédits relatifs aux bureaux intéressés; les crédits ouverts pour 1971 ont été ajustés en conséquence.

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Traitements et salaires</u>	3 692 000
	1971 : 3 321 700
	1970 : 2 948 376
i) <u>Postes permanents</u>	3 444 000
	1971 : 3 231 700
	1970 : 2 869 277
ii) <u>Postes provisoires</u>	143 000
	1971 : -
	1970 : -

Economies escomptées en 1972

18.33 Soucieux de répartir le personnel de façon que les effectifs permettent de faire face aux nouveaux problèmes qui ont surgi récemment au Siège et hors siège, le Haut Commissaire a examiné à nouveau le volume de travail et les effectifs de toutes les divisions du HCR au Siège et de tous les bureaux extérieurs. Il lui a semblé possible de réaliser les économies suivantes.

18.34 En Belgique, une simplification des procédures internes et une réduction éventuelle du nombre de nouveaux réfugiés devraient permettre au représentant lui-même de se charger, avec l'aide d'un assistant pris aux classes supérieures du cadre des services généraux, de la détermination du statut de réfugié des nouveaux arrivants. Cette mesure devrait permettre de libérer le deuxième poste d'administrateur (P-2) actuellement inscrit au tableau d'effectifs de Bruxelles.

18.35 Les tâches qui incombent à la délégation pour le Moyen-Orient continuent d'être trop lourdes pour que le représentant puisse s'en charger seul, mais elles ne justifient plus la présence d'un autre administrateur de carrière. Il a donc été proposé d'affecter un administrateur subalterne au bureau de Beyrouth, dans le cadre du programme décrit ci-après, au paragraphe 18.37. Cette mesure devrait permettre de libérer un poste d'administrateur de 2ème classe (P-3) et un poste d'agent des services généraux.

18.36 En ce qui concerne la réorganisation de la représentation du HCR en Amérique du Nord qui est décrite au paragraphe 18.38 du projet de budget pour l'exercice 1971 ^{4/}, il s'est avéré possible, à l'expérience, d'opérer de nouveau

^{4/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 6, document A/8006.

une légère réduction du personnel d'appui aux Etats-Unis et au Canada. A Ottawa, les deux postes d'agents des services généraux ont été remplacés par un crédit pour la fourniture de services de secrétariat moins importants au titre d'un accord spécial conclu avec le correspondant du Canada; un autre poste d'agent des services généraux a été libéré au bureau régional de New York.

Administrateurs adjoints

18.37 Le Haut Commissaire, considérant l'accroissement du volume de travail dans un grand nombre de secteurs et désireux de maintenir à un niveau aussi peu élevé que possible les dépenses imposées par le Haut Commissariat à la communauté internationale, a décidé d'étudier la possibilité d'obtenir les services d'administrateurs adjoints sans qu'il en résulte directement de frais pour le Haut Commissariat, en concluant des arrangements analogues à ceux qui existent déjà entre le PNUD, le FISE et certains Etats Membres. Dans le cadre de ces programmes, les gouvernements fournissent les services de jeunes administrateurs qui ne possèdent généralement aucune expérience pratique mais dont la formation universitaire est achevée, et mettent à la disposition de l'organisation, sous la forme d'un fonds d'affectation spéciale, les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses relatives à leur emploi. Le statut de ces administrateurs adjoints est celui d'un fonctionnaire de la classe P-1.

18.38 Le Haut Commissariat s'est mis en rapport avec plusieurs gouvernements à ce sujet et a déjà pu conclure un accord avec l'un d'entre eux. Après une période de mise au courant à Genève, le premier de ces administrateurs doit entrer en fonctions à Kinshasa en juin 1971. Il aura pour tâche d'aider l'administrateur de programmes à poursuivre les activités nécessaires pour compléter les importants programmes d'assistance dans la République démocratique du Congo et de seconder cet administrateur ainsi que le représentant adjoint dans la tâche croissante que représente l'étude de cas individuels.

18.39 Jusqu'à présent, aucun autre gouvernement n'a donné de réponse positive mais le Haut Commissaire espère que quelques-uns d'entre eux finiront par accepter de fournir ce service au HCR. La formule des administrateurs adjoints pourrait se révéler particulièrement utile non seulement dans les cas où une délégation ne comprend qu'un seul administrateur mais aussi lorsqu'il peut s'occuper de réfugiés isolés qui sollicitent une aide des bureaux extérieurs.

Problèmes des bureaux ne comprenant qu'un seul administrateur

18.40 Depuis que des problèmes de réfugiés ont commencé à surgir en dehors de l'Europe et de la région méditerranéenne, le Haut Commissaire a essayé, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de faire face à ces nouveaux problèmes en transférant dans les pays où ils se sont posés des postes retirés aux délégations déjà existantes, celles d'Europe principalement. Mais cette pratique a entraîné une diminution constante

du nombre moyen de fonctionnaires dans les bureaux extérieurs, et en particulier de celui des administrateurs; alors qu'en 1962, chaque délégation comptait en moyenne 9,6 fonctionnaires, ce chiffre est tombé à l'heure actuelle à 5,5, y compris les chauffeurs, messagers, etc. En ce qui concerne les administrateurs, ils étaient au nombre de 51 pour 15 délégations en 1962 : en 1971 ils sont au nombre de 54, répartis entre 31 délégations. En fait, 13 de ces 31 délégations ne comprennent qu'un seul administrateur le représentant. Cette situation crée des problèmes chaque fois que le représentant doit s'occuper d'un projet sur place, prendre un congé annuel, un congé de maladie ou son congé dans les foyers ou bien se rendre au Siège pour consultations.

18.41 Tant que ces délégations se trouvaient pour la plupart en Europe et en Afrique du Nord, il était possible de résoudre le problème sans trop de difficultés. Les conditions de recrutement sur le plan local permettaient généralement au représentant d'avoir, dans son personnel, un fonctionnaire des classes supérieures des services généraux qui pouvait temporairement expédier les affaires de la délégation pendant son absence, en recourant le cas échéant à l'assistance du Siège, par télégraphe ou téléphone, ou même en s'y rendant brièvement; vu la proximité du Siège et la brièveté de son absence, les dépenses encourues pouvaient être couvertes dans les limites des crédits normalement ouverts au titre des communications et des frais de voyage.

18.42 A l'heure actuelle, en revanche, 10^{5/} des 13 bureaux qui ne comprennent qu'un seul administrateur se trouvent à une distance considérable de Genève, et cette situation a entraîné de graves difficultés. Dans certains pays, le représentant n'a pas été en mesure de se rendre dans les colonies aussi fréquemment qu'il le faudrait pour contrôler les projets comme il convient pendant et après leur exécution par les organismes partenaires du Haut Commissariat; dans d'autres cas, l'absence du représentant a été un handicap sérieux, en particulier lorsqu'une intervention à un niveau élevé en faveur d'un réfugié s'imposait de toute urgence pendant qu'il était en déplacement. En fait, un certain nombre de représentants n'ont pu prendre de congés pendant des années, et la situation en est arrivée au point où le service médical commun et les services du personnel de l'Organisation des Nations Unies ont attiré l'attention du Haut Commissaire sur la nécessité urgente, pour ces fonctionnaires, de prendre un congé relativement long.

5/ Bangui (République centrafricaine), Bujumbura (Burundi), Dakar (Sénégal), Gaberones (Botswana), Katmandou (Népal), Le Caire (République arabe unie), Macao, Nairobi (Kenya), New Delhi (Inde) et Saigon (République du Viet-Nam).

18.43 Le Haut Commissaire a donc revu l'ensemble de la question des bureaux qui ne comprennent qu'un seul administrateur et après avoir soigneusement pesé les diverses possibilités ainsi que le coût de chacune d'entre elles a conclu que la solution idéale pour chaque délégation dépendait de la nature de ses travaux. Il envisage donc de prendre, et a en fait déjà amorcé, une série de mesures en ce qui concerne ces délégations en Afrique et en Asie.

18.44 Dans six de ces délégations, le volume du travail dépasse désormais en tout état de cause la capacité d'un représentant laissé à lui-même, en raison principalement du nombre croissant de cas individuels à résoudre. La solution idéale consisterait donc à prévoir pour chacune de ces délégations un deuxième poste d'administrateur, jusqu'à ce que le travail puisse à nouveau être accompli par un seul. Considérant toutefois le coût de cette solution, le Haut Commissaire a décidé d'adopter les mesures suivantes :

a) A Nairobi et à New Delhi, où il est possible de trouver des fonctionnaires qualifiés et expérimentés au niveau des classes supérieures des services généraux, la solution la plus proche de la solution idéale consiste à recruter, sur le plan local, à ce niveau, un assistant à qui pourrait être confiée la responsabilité de la délégation, pendant les absences relativement brèves du représentant. Etant donné le volume de travail dans ces deux délégations, le Haut Commissaire a en fait autorisé les deux représentants à recruter de tels assistants et à imputer sur les crédits ouverts au titre de l'assistance temporaire les dépenses encourues de ce chef jusqu'à la fin de l'année;

b) Pour Beyrouth et Gaberones, où les possibilités de recrutement d'agents des services généraux sont moins bonnes, le Haut Commissaire cherche à obtenir les services d'administrateurs subalternes dans le cadre du programme mentionné plus haut. Après une période de formation, ces administrateurs pourraient diriger la délégation même pendant les absences relativement longues des représentants;

c) A Bangui et à Dakar enfin, une réorganisation de la représentation du Haut Commissaire en Afrique de l'Ouest fournira sans doute une solution satisfaisante. A l'heure actuelle, la délégation de Dakar dessert le Sénégal et la Gambie, alors que le représentant à Bangui est accrédité auprès de la République centrafricaine uniquement. Tous les pays du Golfe de Guinée entre le Sénégal, la République centrafricaine et le Congo sont desservis par le bureau régional de Lomé qui dispose de trois postes d'administrateur et de six postes d'agent des services généraux. La zone desservie par ce bureau qui comprend 14 pays s'est révélée trop vaste, compte tenu en particulier du nombre et de la complexité des cas de réfugiés éparpillés dans toute la zone, et des difficultés de communications dans cette partie de l'Afrique. On se propose, en conséquence, de transférer de Lomé à Bangui un poste d'administrateur et un poste d'agent des services généraux, ainsi que la responsabilité des activités du Haut Commissariat au Gabon, en Guinée équatoriale et au Cameroun, et un autre poste d'agent des services généraux à Dakar. Ce dernier bureau, que le Haut Commissaire espère renforcer par l'adjonction d'un administrateur subalterne, devrait alors desservir également la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria.

18.45 Dans cinq délégations (Bujumbura, Le Caire, Katmandou, Macao et Saïgon), le volume de travail actuel ne justifie pas la présence de deux administrateurs. Vu la nature du travail, les représentants n'ont pas à effectuer des missions prolongées, mais un problème réel se pose pendant leur période de congé annuel, en cas de maladie de longue durée et particulièrement pendant la période de leur congé dans les foyers. La solution la plus économique consiste donc à remplacer chaque représentant, pendant son absence, par un administrateur du service du Siège qui s'occupe du pays intéressé. On a en fait dû recourir à cette solution dans de nombreux cas depuis l'été 1970, pour remplacer un certain nombre de représentants pendant leur congé dans les foyers. Dans chaque cas, il s'est inévitablement produit un certain chevauchement avant le départ du représentant et après son retour, si bien que l'absence de l'administrateur du Siège a duré en moyenne de six à sept semaines. D'un autre côté cependant, il a également fallu remplacer l'administrateur du Siège par un autre administrateur expérimenté, et ce remplacement s'est également accompagné d'un certain chevauchement, avant le départ et après le retour du premier; la durée normale de remplacement de l'administrateur du Siège a donc été de deux à trois mois. Etant donné que tous les deux ans, il faut remplacer de huit à dix représentants pendant leur congé dans les foyers, il faut remplacer chaque année pendant deux ou trois mois quatre ou cinq administrateurs du Siège. Pour résoudre ce problème, le Haut Commissaire a autorisé le recrutement d'un administrateur expérimenté de la classe P-4 qui assurera les suppléances dans les services du Siège touchés par la situation. Jusqu'à la fin de l'exercice 1971, les dépenses afférentes aux services de cet administrateur seront imputées sur les crédits ouverts au titre de l'assistance temporaire, mais ce poste devrait être transformé en poste permanent à partir de 1972.

Problème des réfugiés isolés

18.46 Les problèmes que pose la présence d'un nombre croissant de réfugiés isolés ou de familles de réfugiés dans de nombreuses zones urbaines en Afrique et dans certaines villes européennes ont été mentionnés dans les paragraphes 18.7, 18.19 et 18.20 ci-dessus. Tandis que le Haut Commissaire cherche à résoudre ces problèmes dans le cadre de ses opérations en créant des services d'orientation pour les réfugiés qui seraient administrés par une tierce partie avec l'assistance du Haut Commissariat, le nombre de réfugiés qui s'adressent aux délégations du HCR dans de nombreux pays s'accroît constamment. Certaines de ces délégations devront donc être renforcées et leur effectif complété par un agent des services généraux doté d'une certaine expérience dans le domaine de l'assistance sociale, qui pourra avoir des entrevues avec les réfugiés avant de les aiguiller vers le service d'orientation ou, s'il se pose des problèmes de protection, vers le représentant ou les autorités gouvernementales compétentes.

18.47 Trois de ces fonctionnaires ont déjà été nommés à Addis-Abéba, à la délégation annexe de Nuremberg (cette ville compte un grand nombre de réfugiés d'Afrique et d'Asie) et au Caire où ils occupent des postes devenus disponibles

du fait de la libération des postes d'Amérique du Nord (voir par. 18.36). Un agent des services généraux chargé des mêmes fonctions devra également être ajouté aux effectifs de la délégation de Kinshasa, et pour Dar es-Salam, le Haut Commissaire cherche à s'assurer les services d'un administrateur subalterne. A Alger, où le correspondant ne peut consacrer qu'une partie très limitée de son temps aux affaires du HCR, on n'a pas encore trouvé de solution au problème croissant des réfugiés isolés. Le Haut Commissaire est en train d'étudier le problème et il y reviendra peut-être plus tard.

18.48 On s'est aperçu récemment que parmi les réfugiés qui s'amassent dans les zones urbaines d'Afrique il y en a de plus en plus qui souffrent de handicaps physiques, mentaux ou sociaux, qui rendent leurs problèmes d'autant plus difficiles à résoudre. Aux cas de ce genre qui se présentent en Europe et qui constituent ce qu'on appelait naguère le "noyau irréductible" il n'est généralement pas possible de trouver une solution sur place. Dans certains cas, le réfugié handicapé doit d'abord être placé en traitement dans une institution dans une autre ville; dans d'autres cas, il faut chercher à placer le réfugié ou toute sa famille dans un autre pays.

18.49 L'examen des cas de réfugiés handicapés et la recherche de solutions appropriées exigent des compétences et des techniques particulières. En conséquence, ces problèmes sont renvoyés par les délégations à la section du Siège qui s'est spécialisée dans l'assistance à ces cas particuliers et dans leur réinstallation. L'augmentation du volume de travail due à ces nouveaux cas en Afrique, qui posent généralement des problèmes plus complexes que des cas analogues en Europe et plus difficiles à résoudre, a obligé le Haut Commissaire à renforcer la section en lui adjoignant un administrateur spécialisé chargé de s'occuper essentiellement du cas des réfugiés handicapés d'Afrique. Le coût de ses services est imputé sur les crédits ouverts au titre de l'assistance temporaire en attendant que le poste de Beyrouth devienne disponible, comme prévu au paragraphe 18.35 ci-dessus. Ce poste devra être maintenu pendant un certain nombre d'années, et il est possible que d'autres mesures visant à résoudre les problèmes des cas de réfugiés isolés, et en particulier de réfugiés handicapés, se révèlent être nécessaires une fois que l'étude mentionnée au paragraphe 18.20 sera achevée.

Autres postes nouveaux demandés

18.50 Comme il est expliqué au paragraphe 18.17, les dépenses afférentes à la délégation de Saigon, qui se compose d'un Chargé de mission (P-5) et de trois agents des services généraux sont imputées sur les contributions volontaires jusqu'à la fin de 1971, et le Haut Commissaire juge nécessaire de poursuivre cette mission jusqu'à la fin de 1972. Conformément à la formule adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session, les crédits nécessaires pour ces quatre postes en 1972 devraient donc être prévus dans le budget ordinaire.

18.51 Au Siège, le renforcement de la Section du budget et de l'administration générale est devenu inévitable. Au début des années 1960, lorsqu'il n'y avait que 15 délégations à administrer, cette section comprenait un administrateur et deux agents des services généraux. A l'heure actuelle, elle comprend un administrateur et trois agents des services généraux, mais a 31 délégations sous sa charge. La création d'un nouveau poste d'administrateur adjoint (P-1/2) devient donc urgente, et le Haut Commissaire se propose d'y procéder dès que ce poste sera libéré à la délégation de Bruxelles (voir par. 18.34).

18.52 Depuis quelques années, l'élargissement du champ d'activités du Haut Commissariat amène continuellement celui-ci à entreprendre des projets et à utiliser des techniques dont jusque-là il ignorait tout, ce qui l'oblige parfois à procéder de façon empirique. Il en résulte que le Haut Commissaire ressent de plus en plus le besoin d'évaluer systématiquement à l'échelon le plus élevé les résultats obtenus dans les nouveaux domaines d'activité et, en même temps, de planifier méthodiquement les moyens de mener à bien l'activité du Haut Commissariat dans les divers domaines. Après s'être penché de très près sur ces aspects du programme au cours de ses nombreux voyages dans les pays intéressés, le Haut Commissaire a dû conclure toutefois qu'il faudrait leur consacrer plus de temps qu'il n'était en mesure de le faire lui-même. Il aimerait donc avoir à sa disposition à cette fin un service d'évaluation et de planification de dimensions restreintes qui pourrait également l'aider en établissant des projections des possibilités d'évolution des problèmes de réfugiés, tant actuels que virtuels. Ce service devrait se composer de deux administrateurs hors classe (P-5), d'un assistant des services généraux et d'un secrétaire, et pourrait être étoffé le cas échéant, pour telle ou telle tâche particulière, par l'affectation temporaire d'autres fonctionnaires en poste.

18.53 Enfin, pour des raisons exposées au paragraphe 18.40 du projet de budget pour l'exercice 1971, quatre postes d'agent des services généraux ont été demandés pour renforcer l'effectif du central de sténodactylographie au Siège qui se compose d'un superviseur et de cinq sténodactylographes. En fait, deux sténodactylographes ont déjà été recrutés à titre temporaire et les deux autres devront être engagés bientôt pour faire face à la masse croissante de travail de bureau au Siège.

Reclassement de postes

18.54 Au cours de ses visites dans les pays où le HCR exerce des activités, le Haut Commissaire a noté que le classement moyen de ses représentants était nettement inférieur à celui de représentants d'autres organisations de la famille des Nations Unies chargés dans les mêmes villes de responsabilités du même ordre. Vu la tâche relativement complexe des représentants du HCR et le niveau auquel ils doivent agir pour que leurs interventions soient efficaces, qu'il s'agisse de protection ou d'autres questions, le Haut Commissaire est d'avis que la majorité des postes de représentant devraient appartenir à la classe P-5. Ceux qui dirigent les trois bureaux régionaux et les délégations les plus importantes (par exemple Kinshasa et New Delhi) devraient être classés D-1; en revanche, quatre ou cinq de ces représentants à la tête de délégations ayant des responsabilités moins importantes pourraient rester à la classe P-4.

18.55 Une situation analogue existe au Siège où, contrairement à ce qui se passe dans d'autres organismes des Nations Unies, les postes de la plupart des chefs de section et de chefs des bureaux de zone appartiennent toujours à la classe P-4 et parfois même à la classe P-3. Le Haut Commissaire estime qu'en règle générale les postes des chefs de section et en particulier des chefs des bureaux de zone, qui constituent un lien vital entre les bureaux extérieurs et le Siège, devraient appartenir à la classe P-5.

18.56 Plusieurs autres reclassements de postes semblent enfin nécessaires à la suite de ceux qui ont été mentionnés dans les deux paragraphes précédents. Tous ces postes devront être reclassés dans un avenir très proche si l'on veut que les perspectives de carrière du personnel du HCR et les possibilités de recrutement soient comparables à celles qui existent dans d'autres organismes des Nations Unies.

Récapitulation

18.57 D'une part, le Haut Commissaire envisage de libérer deux postes d'administrateur (un P-1/2, un P-3) et quatre postes d'agent des services généraux; de l'autre, il demande pour 1972 vingt-deux postes supplémentaires, à savoir six postes d'administrateur (un P-1/2, un P-3, un P-4 et trois P-5) et seize postes d'agent des services généraux. L'augmentation nette du nombre de postes demandés pour 1972 se solde donc par trois postes d'administrateur de la classe P-5, un poste de la classe P-4 et douze postes d'agent des services généraux. Toutefois, quatre de ces postes, à savoir un poste P-5 et trois postes d'agent des services généraux existaient déjà (à Saïgon) depuis 1970 mais étaient imputés sur les contributions volontaires; quant aux quatre postes du central sténodactylographique ils avaient déjà été demandés pour 1971, avaient reçu l'approbation du Comité consultatif et seront tous pourvus dans le courant de l'année. L'augmentation réelle des effectifs de 1971 à 1972 consistera donc seulement en trois postes d'administrateur et cinq postes d'agent des services généraux.

18.58 Le Haut Commissaire croit comprendre que le Service de gestion administrative du Secrétariat sera en mesure de commencer son étude des services du HCR, au Siège et hors siège, au cours du dernier trimestre de 1971. Quoique convaincu que le HCR ne s'est départi en rien, ni dans ses principes de gestion ni dans la pratique, de la tradition de rigueur qui est la sienne et qui lui permet de tirer le parti maximum des ressources disponibles, le Haut Commissaire est tout aussi convaincu que des experts extérieurs à une organisation peuvent toujours formuler des observations utiles et apporter des idées neuves susceptibles d'en améliorer la gestion, et à ce titre la perspective d'une étude approfondie du HCR par le Service de gestion administrative ne peut que lui être agréable.

18.59 Pour éviter de préjuger les conclusions auxquelles pourra parvenir le Service de gestion administrative, le Haut Commissaire ne demande donc pas officiellement pour l'instant la création des quatre postes d'administrateur et douze postes d'agent des services généraux supplémentaires dont le HCR a besoin

pour 1972. Il les demande à titre provisoire en attendant les conclusions de l'étude du SGA. De même, le Haut Commissaire est disposé à différer le reclassement de postes mentionné au paragraphe 18.54-56 jusqu'au moment où le Service de gestion administrative aura pu donner son opinion sur la question, au terme de ses visites dans les principaux bureaux extérieurs et au Siège. En conséquence, il a demandé que l'équipe du Service de gestion administrative comprenne un membre ayant l'habitude du classement comparé des postes dans le système des Nations Unies.

18.60 Le tableau 18-4 ci-après indique le coût estimatif des postes dont le Haut Commissaire aura besoin en 1972 (postes permanents et postes provisoires). Les crédits demandés pour l'indemnité de poste sont fondés sur l'hypothèse que Genève sera dans la nouvelle classe 2 pendant toute l'année; pour les bureaux extérieurs, on a supposé que les indemnités de poste augmenteraient entre le 1er janvier 1971 et le 1er juillet 1972 (milieu de l'année) d'un montant moyen correspondant à un reclassement équivalant aux trois quarts d'une classe. Les crédits demandés pour les postes d'agent des services généraux ont été calculés compte tenu de deux relèvements de 5 p. 100 des traitements à Genève (le 1er septembre 1971 et le 1er août 1972) et d'un relèvement moyen de 3,75 p. 100 des traitements dans les bureaux extérieurs entre le 1er janvier 1971 et le 1er juillet 1972. En ce qui concerne l'abattement pour mouvements de personnel, l'abattement habituel de 3 p. 100 du coût estimatif des postes d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur a été appliqué dans le calcul du coût des postes permanents. En ce qui concerne les postes provisoires, 20 p. 100 ont été déduits du coût estimatif des postes demandés pour le groupe de l'évaluation et de la planification au Siège. En ce qui concerne les autres postes provisoires qui doivent tous être occupés en janvier 1972 on a compté un abattement de 3 p. 100.

Tableau 18-4

Nombre de postes permanents		Nombre de postes provisoires 1972	Catégories et classes	Maintien en 1972 de l'effectif approuvé pour 1971	Coût des postes provisoires demandés pour 1971	Total
1971	et 1972			Dollars	Dollars	Dollars
1			Haut Commissaire			
			Traitement	43 750	"	43 750
			Indemnité	4 000	"	4 000
1			Haut Commissaire adjoint			
			Traitement	32 880	"	32 880
			Indemnité	1 000	"	1 000
2			Directeur (D-2)			
			Traitement	65 760	"	65 760
			Indemnité	1 000	"	1 000
5			Administrateur général (D-1)	144 900	"	144 900
			<u>Administrateurs</u>			
24	3		Administrateur hors classe (P-5) ..	602 400	72 000	674 400
27	1		Administrateur de 1ère classe (P-4)	575 640	19 240	594 880
26			Administrateur de 2ème classe (P-3)	442 260	"	442 260
24			Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe (P-2/1)	309 550	"	309 550
110	4			2 223 140	91 240	2 314 380
			<u>A ajouter</u> : Indemnité de poste	134 710	8 360	143 070
				2 357 850	99 600	2 457 450
			<u>Services généraux</u>			
7			1ère classe	79 980	"	79 980
191	12		Autres classes	1 077 010	58 490	1 135 500
198	12			1 156 990	58 490	1 215 480
			<u>A déduire</u> : abattement pour mouvements de personnel	(70 840)	(15 090)	(85 930)
308	16		Total	3 444 000	143 000	3 587 000

18.61 La répartition géographique des postes permanents et provisoires est indiquée dans le tableau 18-5 qui indique également les changements résultant des transferts de postes et des mutations de fonctionnaires.

Tableau 18-5. - POSTES PERMANENTS, 1972 : REPARTITION PAR CATEGORIE ET PAR CLASSE DANS LES DIFFERENTS LIEUX D'AFFECTATION

	Afrique - Bureau de liaison *	Ethiopie	Allemagne (Rép. féd. d')	Amérique latine	Asie du Sud-Est	Australie et Nouvelle-Zélande	Autriche	Belgique et Luxembourg	Botswana, Lesotho et Swaziland	Burundi	Congo (Rép. dém. du) et (Rép. populaire du)	Etats-Unis d'Amérique	Extrême-Orient	France	Grèce	Inde	Italie	Kenya	Maroc	Moyen-Orient	Népal	Ouest de l'Afrique	Ouganda	Pays-Bas	République arabe unie	République centrafricaine	Royaume-Uni et Irlande	Sénégal et Gambie	Soudan	Tanzanie (Rép.-Unie de)	Turquie	Zambie	TOTAL
I. Haut Commissaire	1																																1
Haut Commissaire adjoint	1																																1
Directeur	1										1																						2
Administrateur général	5																																5
Total, I	8										1																						9
II. Administrateurs																																	
Administrateur hors classe	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	27
Administrateur de 1ère classe	12			1		1	1	1	1	2		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	28
Administrateur de 2ème classe	13	2	1		1					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	26
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	20	1	1							1	1	1										1											24
Total, II	54	3	3	2	1	2	1	1	1	5	2	1	2	2	2	1	2	1	1	1	1	2	3	1	1	2	1	1	3	2	1	2	105
III. Services généraux																																	
1ère classe	6										1																						7
Autres classes	79	7	6	4	3	1	6	5	2	3	11	1	2	5	6	4	6	3	3	3	2	4	5	2	4	4	2	4	6	4	2	4	203
Total, III	85	7	6	4	3	1	6	5	2	3	11	2	2	5	6	4	6	3	3	3	2	4	5	2	4	4	2	4	6	4	2	4	210
Total I, II et III	147	10	9	6	4	1	8	6	3	4	16	5	3	7	8	5	8	4	3	4	3	6	8	3	5	6	3	5	9	6	3	6	324

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Correspondants, consultants, personnel temporaire et heures supplémentaires</u>	105 000
	1971 : 90 000
	1970 : 79 099

18.62 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après :

a) Le montant des honoraires versés aux correspondants représentant le Haut Commissaire dans les pays où celui-ci n'a pas de représentant (24 000 dollars);

b) Le montant des honoraires versés aux consultants en mission spéciale (35 000 dollars);

c) La rémunération du personnel temporaire engagé pendant les périodes de pointe pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour exécuter les travaux de traduction et de cartographie dont l'Office des Nations Unies à Genève ne peut se charger (43 000 dollars);

d) Heures supplémentaires (3 000 dollars).

18.63 Le crédit demandé pour les correspondants comprend un nouveau montant de 4 200 dollars correspondant à une assistance fournie au correspondant du Canada pour les travaux de secrétariat, comme il est expliqué au paragraphe 18.36. Le crédit demandé pour les honoraires de consultants comprend un montant de 2 000 dollars pour un consultant juridique qui sera en poste à la délégation de Grèce. Ce consultant vient d'être nommé pour aider le représentant à s'occuper des questions juridiques que posent l'exécution du programme d'assistance et l'administration de la délégation. Ces fonctions incombaient auparavant au juriste chargé des questions de protection, dont le poste a été supprimé au début de 1970. Or l'expérience de cette année a montré qu'il sera encore nécessaire d'utiliser pendant quelque temps les services d'un conseiller juridique à temps partiel. Les montants relatifs aux honoraires des correspondants a) et des consultants en mission spéciale b) et à la rémunération du personnel temporaire c) comprennent également des sommes d'un montant total de 8 800 dollars correspondant à l'augmentation prévue des honoraires et des traitements.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses communes de personnel</u>	1 018 000
	1971 : 884 000
	1970 : 816 081

18.64 Comme chaque année, le crédit demandé a été fixé compte tenu essentiellement de l'expérience des dernières années et, notamment, du fait qu'en 1970 les dépenses

au titre des frais d'études, des cotisations à l'assurance-maladie, des frais de voyage et de déménagement, de l'indemnité d'installation versée à l'occasion des nominations, des mutations et, surtout, des indemnités versées à la cessation de service, et des frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires ont été sensiblement plus élevées que prévu. Le crédit demandé se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Indemnités pour charges de famille</u>	92 000
1971 :	94 000
1970 :	84 977
ii) <u>Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes</u>	34 000
1971 :	32 000
1970 :	32 018
iii) <u>Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à d'autres plans de retraite</u>	452 000
1971 :	421 000
1970 :	358 579
iv) <u>Cotisations à l'assurance-maladie et autres assurances-soins médicaux</u>	38 000
1971 :	37 000
1970 :	33 326
v) <u>Frais de voyage et de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</u>	81 000
1971 :	70 000
1970 :	73 918
vi) <u>Indemnité d'installation</u>	41 000
1971 :	35 000
1970 :	36 988
vii) <u>Indemnité d'affectation</u>	53 000
1971 :	48 000
1970 :	48 301

	<u>Dollars</u>
viii) <u>Indemnités versées à la cessation de service</u>	146 000
	1971 : 90 000
	1970 : 83 952

Le montant des indemnités à verser aux fonctionnaires qui prendront leur retraite en 1971 est estimé à 109 500 dollars. Des indemnités d'un montant de 36 898 dollars ont été versées en 1970 à des fonctionnaires ayant quitté le service de l'Organisation pour des raisons autres que la retraite.

	<u>Dollars</u>
ix) <u>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</u>	75 000
	1971 : 57 000
	1970 : 64 022

Un abattement de 10 p. 100 a été appliqué au montant estimatif des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers en 1971 pour tenir compte des cas où les intéressés ajourneraient leur congé ou perdraient leur droit au congé dans les foyers.

	<u>Dollars</u>
x) <u>Formation linguistique du personnel des bureaux extérieurs</u>	6 000
	1971 : -
	1970 : -

Le personnel du siège du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés participe à des cours de langues organisés par le Bureau de l'ONU à Genève. Ce nouveau crédit est demandé afin de donner des possibilités semblables à des fonctionnaires choisis des bureaux extérieurs qui ont besoin d'améliorer leur connaissance de l'une des langues de travail afin de mieux accomplir leur tâche. Le crédit demandé serait utilisé pour couvrir les dépenses qu'entraînerait la participation de ces fonctionnaires à des cours de langues organisés par d'autres organismes des Nations Unies (à Addis-Abéba, Vienne, Paris, Rome, Beyrouth) ou par des ambassades, des centres culturels étrangers, des organisations bénévoles ou d'autres organismes privés.

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Frais de voyage du personnel en mission</u>	193 000
	1971 : 180 000
	1970 : 176 656

18.65 Le crédit demandé doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires, correspondants et consultants en mission. Il comprend un nouveau crédit d'un montant de 4 000 dollars pour les frais de voyage des membres de la nouvelle délégation de Saïgon qui, en 1971, sont couverts par une allocation de 46 000 dollars prélevée sur les contributions volontaires mentionnées au paragraphe 18.17. Il comprend également une somme supplémentaire d'un montant de 9 000 dollars destinée à couvrir l'augmentation des tarifs aériens qui a pris effet à partir du 1er avril 1971, et qui est de 4,95 p. 100 en moyenne sur les parcours intéressant le HCR. Il n'a pas été prévu de crédit pour l'augmentation des taux de l'indemnité de subsistance.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Information</u>	35 000
	1971 : 32 000
	1970 : 29 601

18.66 Le crédit demandé doit permettre de financer le programme ordinaire d'information du Haut Commissariat, notamment les activités consécutives aux programmes spéciaux d'information lancés en 1971 à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire du Haut Commissariat. Une augmentation d'un montant de 3 000 dollars par rapport aux crédits ouverts en 1971 est demandée pour couvrir les augmentations des coûts unitaires des fournitures et services à acheter au titre du présent programme.

18.67 Le programme ordinaire d'information prévoit pour 1972 la production en anglais et en français de deux numéros de la publication intitulée "Le HCR communique..." et de quatre numéros du Bulletin du Haut Commissariat, l'établissement de rapports spéciaux sur des projets exécutés dans le cadre du programme annuel d'assistance ou avec l'aide d'organisations privées, dans les langues demandées par les donateurs, l'organisation de visites de journalistes au site des projets du Haut Commissariat, la rédaction, l'impression et la diffusion de brochures et de reportages en diverses langues, ainsi que la production et la diffusion de photographies, de séries de diapositives, de matériel éducatif pour les écoles primaires et secondaires, de pochettes d'affiches photographiques, d'émissions radiophoniques et de petits films télévisés.

18.68 Le vingtième anniversaire du Haut Commissariat a offert une occasion exceptionnelle de donner aux gouvernements, aux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux et au grand public, par l'intermédiaire des divers organes d'information, des renseignements sur les problèmes de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat ainsi que sur ses réalisations au cours des vingt dernières années. Plusieurs des activités spéciales d'information entreprises en 1971 ont suscité un intérêt considérable chez les organisations bénévoles et les autorités responsables de l'enseignement dans un certain nombre de pays, et certaines activités d'information mises en oeuvre en 1971 pour la célébration du vingtième anniversaire seront prolongées en 1972. Afin de profiter au maximum de ces occasions exceptionnelles, le Haut Commissaire demande au titre des activités d'information un crédit égal en valeur réelle à celui de l'année précédente.

18.69 Des programmes spéciaux d'information sur les activités d'assistance du HCR sont financés à l'aide de sommes prélevées sur les contributions volontaires qui sont versées à un Fonds spécial de l'information, lequel est ramené périodiquement à son plafond de 30 000 dollars au moyen d'une allocation au titre du programme annuel d'assistance. Ce fonds a été constitué pour permettre de produire et de diffuser des films et des programmes de télévision ou d'entreprendre d'autres projets d'information importants afin d'appuyer les efforts déployés sur le plan international pour faire face aux problèmes de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissariat. Les recettes provenant de la vente de cette documentation sont virées au Fonds. En 1970, les engagements ont dépassé les recettes de 23 188 dollars. Pour 1971, le plafond du Fonds spécial de l'information a été porté à 60 000 dollars par le Comité exécutif afin de faire face aux dépenses occasionnées par les projets spéciaux relatifs à la célébration du vingtième anniversaire. On pense que le Fonds spécial de l'information sera ramené à son plafond normal de 30 000 dollars en 1972.

18.70 Avec l'approbation du Comité exécutif, le Haut Commissaire gère en outre un fonds de réserve de 200 000 dollars alimenté par les recettes provenant de la vente de disques microsillons du Haut Commissariat. Ce fonds de réserve doit permettre de couvrir les dépenses d'administration et de publicité qu'entraînent la préparation et le lancement de nouvelles campagnes d'appel de fonds visant à faire mieux connaître les activités du Haut Commissariat et à réunir les contributions volontaires nécessaires pour financer ces activités. En 1970, des dépenses d'un montant de 40 276 dollars ont été effectuées pour la mise en vente au Japon du disque souvenir, à l'occasion de l'Exposition universelle d'Osaka, et pour la préparation de la production et de la promotion du quatrième disque du HCR "TOP STAR FESTIVAL". A la fin de l'année, le fonds de réserve a été ramené à son plafond de 200 000 dollars grâce aux recettes provenant de la vente du disque "WORLD STAR FESTIVAL".

ARTICLE V

	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses de représentation</u>	10 500
	1971 : 9 300
	1970 : 8 100

18.71 L'augmentation de crédits demandée à cet article doit permettre de couvrir les dépenses officielles de représentation des représentants en poste dans la nouvelle délégation de Saïgon (300 dollars) et de procéder aux ajustements nécessaires du fait de l'augmentation continue des frais de représentation (900 dollars). Le crédit demandé permettra au Haut Commissaire de porter de 225 à 250 dollars l'indemnité moyenne allouée à ce titre pour l'année 1972 aux représentants des délégations et aux chefs des délégations annexes, tandis que le montant disponible aux fins de remboursement des dépenses de représentation des fonctionnaires de rang supérieur au Siège sera maintenu au montant de 1969, soit 1 900 dollars.

ARTICLE VI

	<u>Dollars</u>
<u>Matériel et installations (bureaux extérieurs)</u>	36 000
	1971 : 30 000
	1970 : 34 592

18.72 Le crédit demandé doit permettre de financer :

a) Le remplacement dans les bureaux extérieurs en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie de sept voitures officielles dont le coût est estimé à 24 500 dollars, ainsi que le remplacement de machines à écrire, de machines à calculer, de machines à polycopier, de machines à dicter et de meubles vétustes;

b) L'achat d'une machine à coder destinée à une délégation située dans une ville où le Haut Commissaire ne dispose pas de ce matériel, et de deux climatiseurs pour un bureau situé dans la région tropicale.

Les dépenses relatives au matériel et aux installations du Siège sont comprises dans les prévisions de dépenses pour l'Office des Nations Unies à Genève qui sont inscrites au chapitre 8 du projet de budget.

ARTICLE VII

	<u>Dollars</u>
<u>Frais généraux et fournitures</u>	261 000
	1971 : 244 000
	1970 : 241 473

18.73 Le crédit demandé doit permettre de couvrir, outre les dépenses pour lesquelles un crédit a été ouvert pour 1971, les dépenses relatives à la nouvelle délégation en Asie du Sud-Est qui, en 1971, sont imputées sur les contributions volontaires, et de faire face à l'augmentation continue du coût de l'entretien des véhicules, ainsi que du coût des communications et autres services et fournitures. Le crédit demandé se décompose comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Location et entretien des locaux des bureaux extérieurs</u> (y compris éclairage, chauffage et eau)	99 000
1971 :	97 000
1970 :	93 685
ii) <u>Utilisation, entretien et location du matériel</u> (bureaux extérieurs)	36 000
1971 :	31 000
1970 :	32 280
iii) <u>Communications</u>	102 000
1971 :	95 000
1970 :	94 167
iv) <u>Autres services et fournitures</u> (y compris la papeterie)	24 000
1971 :	21 000
1970 :	21 341

Comme à l'ordinaire, le crédit demandé comprend un montant correspondant à la part des dépenses de fonctionnement de la délégation commune PNUD/FISE/HCR pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Sydney) qui est à la charge du Haut Commissariat.

ARTICLE VIII

	<u>Dollars</u>
<u>Travaux contractuels d'imprimerie</u>	19 000
1971 :	21 000
1970 :	14 462

18.74 Le crédit demandé au présent article se décompose comme suit :

i) <u>Siège du Haut Commissariat</u>	
Deux numéros de "Le HCR communique..."	9 000
Quatre numéros du Bulletin du Haut Commissariat	5 500
Brochure sur l'historique et le développement de la protection internationale des réfugiés	3 500

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Délégations</u>	
Autriche : Bulletin d'information	500
Allemagne : Bulletin juridique et bulletin d'information ..	350
Italie : Bulletin d'information	150
	<hr/>
	19 000
	<hr/> <hr/>

TITRE XI

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 19. Cour internationale de Justice

1 594 800 dollars (1971 : 1 453 900 dollars; 1970 : 1 406 133 dollars)

Tableau 19-1

Articles	1972 Crédits demandés	1971 Crédits ouverts	1970 Dépenses
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Traitements et indemnités des membres de la Cour	763 000	766 500	751 911
II. Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe	691 500	567 900	543 690
III. Charges communes	124 300	97 500	102 140
IV. Matériel et installations	16 000	22 000	8 392
Total, chapitre 19	1 594 800	1 453 900	1 406 133

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Traitements et indemnités des membres de la Cour</u>	763 000
	1971 : 766 500
	1970 : 751 911

19.1 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses ci-après :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges</u>	461 700
	1971 : 461 700
	1970 : 457 200

Cette demande de crédit a été établie conformément à la résolution 2366 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1967.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Pensions</u>	273 200
	1971 : 273 200
	1970 : 265 714

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les pensions à verser conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1562 (XV) du 18 décembre 1960, 1925 (XVIII) du 11 décembre 1963 et 2367 (XXII) du 19 décembre 1967.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Frais de voyage des membres de la Cour en mission</u> ..	6 000
	1971 : 6 000
	1970 : 2 777
iv) <u>Voyages annuels et voyages à l'occasion des congés</u>	20 700
	1971 : 24 200
	1970 : 14 483

Le crédit demandé doit permettre de couvrir le coût des voyages auxquels les juges ont droit en vertu de la résolution 35 (I) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1946.

	<u>Dollars</u>
v) <u>Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement</u>	1 000
	1971 : 1 000
	1970 : 6 613
vi) <u>Fournitures et services divers</u>	400
	1971 : 400
	1970 : 188
vii) <u>Juges ad hoc, assesseurs, témoins et experts</u>	-
	1971 : -
	1970 : 4 936

Comme les dépenses inscrites sous cette rubrique ne peuvent pas être déterminées à l'avance, il est prévu dans le projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 1972 que le Secrétaire général est autorisé à engager les dépenses qui s'avèreraient nécessaires jusqu'à concurrence d'un montant total de 37 500 dollars pour les juges ad hoc et de 25 000 dollars pour les assesseurs, les témoins et les experts.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe</u>	691 500
	1971 : 567 900
	1970 : 543 690

19.2 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Postes permanents</u>	475 400
	1971 : 412 000
	1970 : 373 237

Tableau 19-2

<u>Nombre de postes permanents</u>		<u>Catégories et classes</u>	<u>Traitements bruts</u>
1971	1972		
			<u>Dollars</u>
1	1	Greffier	
		Traitement	39 150
		Indemnité	1 000
1	1	Directeur (D-2)	32 880
		<u>Administrateurs</u>	
4	4	Administrateur hors classe	109 650
3	3	Administrateur de 1ère classe	63 880
2	2	Administrateur de 2ème classe	34 660
4	4	Administrateur adjoint de 1ère classe	54 880
<u>1</u>	<u>1</u>	Administrateur adjoint de 2ème classe	<u>10 860</u>
16	16		346 960
		Indemnité de poste	<u>20 400</u>
			367 360
		<u>Services généraux</u>	
18	18	(Equivalent en dollars des traitements prévus par le barème local)	<u>108 040</u>
—	—		
34	34		475 400

Le crédit demandé à la présente rubrique doit permettre de couvrir les dépenses imputables au maintien en 1972 de l'effectif existant, compte tenu du relèvement des traitements des administrateurs que l'Assemblée générale a approuvé lors de sa vingt-cinquième session avec effet du 1er juillet 1971, ainsi que des meilleures projections qu'il soit possible de faire maintenant en ce qui concerne la classe du barème des indemnités de poste (classe 2) et les traitements des agents des services généraux qui seront applicables en 1972.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Personnel temporaire</u>	95 000
	1971 : 50 600
	1970 : 80 755

Le crédit demandé correspond aux prévisions de dépenses relatives au recrutement de personnel supplémentaire (interprètes, traducteurs, sténodactylographes et personnel de service) pour faire face à l'augmentation du volume de travail qu'entraînent les sessions de la Cour. Pour en établir le montant, on est parti de l'hypothèse que la Cour aurait au moins à connaître d'une affaire et on a tenu compte des dépenses effectives de 1970, de l'expérience présente de 1971 ainsi que de l'augmentation prévue des traitements qui seront applicables en 1972.

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Heures supplémentaires</u>	2 000
	1971 : 2 000
	1970 : 2 325
iv) <u>Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement</u>	1 000
	1971 : 1 000
	1970 : -
v) <u>Indemnité d'installation</u>	1 000
	1971 : 1 000
	1970 : -
vi) <u>Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel</u> ...	63 600
	1971 : 60 000
	1970 : 50 236
vii) <u>Indemnités pour charges de famille</u>	16 000
	1971 : 15 500
	1970 : 14 226
viii) <u>Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes</u> ..	10 800
	1971 : 9 500
	1970 : 7 232

	<u>Dollars</u>
ix) <u>Cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie</u>	9 500
	1971 : 6 200
	1970 : 4 976

L'augmentation des dépenses inscrites sous cette rubrique tient à l'accroissement du montant des subventions que l'Organisation des Nations Unies verse au titre du régime local d'assurance-maladie, accroissement qui est imputable au relèvement des primes qui est entré en vigueur le 1er octobre 1970 et au plus grand nombre prévu de personnes à charge qui devront être assurées.

	<u>Dollars</u>
x) <u>Indemnisation</u>	200
	1971 : 200
	1970 : -
xi) <u>Frais de voyage pour le congé dans les foyers</u>	5 800
	1971 : 700
	1970 : 3 943

Le crédit demandé a été calculé sur la base du nombre des fonctionnaires qui auront droit au congé dans les foyers en 1972, lesquels seront plus nombreux qu'en 1971.

	<u>Dollars</u>
xii) <u>Bien-être du personnel</u>	200
	1971 : 200
	1970 : 27
xiii) <u>Frais de voyage du personnel en mission</u>	10 000
	1971 : 8 000
	1970 : 6 728
xiv) <u>Indemnités versées à la cessation de service</u>	1 000
	1971 : 1 000
	1970 : -

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Charges communes</u>	124 300
	1971 : 97 500
	1970 : 102 140

19.3 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Versement à la fondation Carnegie pour la jouissance des locaux du palais de la Paix à La Haye</u>	62 500
	1971 : 41 700
	1970 : 41 667

La Cour occupe les locaux du palais de la Paix à La Haye en vertu d'un accord spécial conclu avec la fondation Carnegie aux Pays-Bas, laquelle est propriétaire du bâtiment et est chargée de son entretien et de sa gestion. Conformément aux dispositions dudit accord, qui figurent dans la résolution 84 (I) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1946, l'Organisation des Nations Unies verse à la fondation, en contrepartie de la jouissance des locaux par la Cour, une contribution annuelle dont le montant a été relevé à plusieurs reprises, à la demande du Conseil d'administration de la fondation, pour tenir compte de l'accroissement des dépenses correspondantes. La dernière fois, l'Assemblée générale a consenti à ce que le montant de cette contribution soit porté, à compter du 1er janvier 1968, de 27 780 dollars à 41 700 dollars, soit une augmentation de 13 920 dollars. Le Conseil d'administration de la fondation a demandé qu'à compter du 1er janvier 1972, ce montant soit à nouveau relevé de 20 800 dollars, pour s'établir à 62 500 dollars. Sur cet accroissement, 13 900 dollars correspondraient à la hausse générale des prix des biens et services depuis 1968 et 6 900 dollars représenteraient une contribution au titre d'un programme de six ans pour la restauration du palais qui a été entreprise en 1969. Le coût total de ce projet a été estimé au départ à 694 450 dollars environ, mais la hausse des prix affectera nécessairement le montant total des dépenses à engager.

Le Secrétaire général estime, compte tenu de tous les facteurs pertinents, que la demande du Conseil d'administration mérite un examen favorable de la part de l'Assemblée générale.

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Frais de distribution des documents</u>	2 500
	1971 : 2 500
	1970 : 2 468

	<u>Dollars</u>
iii) <u>Téléphone</u>	1 500
	1971 : 1 500
	1970 : 954
iv) <u>Télégraphe</u>	1 500
	1971 : 1 000
	1970 : 2 386
v) <u>Services postaux</u>	3 500
	1971 : 3 000
	1970 : 3 993
vi) <u>Papeterie et fournitures de bureau</u>	10 000
	1971 : 10 000
	1970 : 11 303
vii) <u>Entretien du matériel</u>	2 000
	1971 : 2 000
	1970 : 1 665
viii) <u>Travaux contractuels d'imprimerie</u>	40 000
	1971 : 34 000
	1970 : 36 894
ix) <u>Vérification extérieure des comptes</u>	500
	1971 : 1 500
	1970 : 800
x) <u>Fournitures et services divers</u>	200
	1971 : 200
	1970 : 10
xi) <u>Dépenses accessoires (archives de Nuremberg)</u>	100
	1971 : 100
	1970 : -

En 1949, l'Assemblée générale a autorisé la Cour à assumer les frais résultant du dépôt au Greffe, par les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des archives du Tribunal militaire de Nuremberg.

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Matériel et installations</u>	16 000
	1971 : 22 000
	1970 : 8 392

19.4 Le crédit demandé au présent article doit permettre de couvrir les dépenses suivantes :

	<u>Dollars</u>
i) <u>Mobilier et aménagements</u>	6 000
	1971 : 16 000
	1970 : 2 670
ii) <u>Bibliothèque</u>	10 000
	1971 : 6 000
	1970 : 5 722

L'augmentation du crédit demandé à la présente rubrique est imputable à la hausse du prix des livres, du coût des travaux de reliure, etc.

B. PREVISIONS DE RECETTES

TABLEAU RECAPITULATIF DES PREVISIONS DE RECETTES POUR 1972, DU MONTANT APPROUVE
POUR 1971 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1970

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitre des recettes	1970 Recettes effectives	1971 Prévisions de recettes	1972 Prévisions de recettes	Augmentation ou (diminution) par rapport à 1971
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
TITRE PREMIER. RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL				
1. Contributions du personnel	19 345 515	21 663 000	24 950 000	3 287 000
Total, titre I	<u>19 345 515</u>	<u>21 663 000</u>	<u>24 950 000</u>	<u>3 287 000</u>
TITRE II. AUTRES RECETTES				
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 517 241	2 436 400	2 499 400	63 000
3. Recettes générales	4 643 652	4 755 400	4 943 000	187 600
4. Activités productrices de recettes	4 564 941	2 922 200	3 178 400	256 200
Total, titre II	<u>11 725 834</u>	<u>10 114 000</u>	<u>10 620 800</u>	<u>506 800</u>
Total général	<u>31 071 349</u>	<u>31 777 000</u>	<u>35 570 800</u>	<u>3 793 800</u>

TITRE PREMIER

RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel

24 950 000 dollars (1971 : 21 663 000 dollars; 1970 : 19 345 515 dollars)

1.1 Les traitements et émoluments des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sont assujettis à une contribution aux taux fixés par la résolution 2050 (XX) du 13 décembre 1965 de l'Assemblée générale et dans les conditions énoncées à l'article 3.3 du Statut du personnel. Toutes les recettes qui proviennent des retenues opérées sur les traitements des fonctionnaires en application du barème des contributions du personnel et qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont créditées au Fonds de péréquation des impôts, que l'Assemblée générale a constitué par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les comptes des Etats Membres à ce fonds sont crédités proportionnellement à leur contribution au budget de l'exercice considéré.

1.2 Le chiffre probable des recettes provenant des contributions du personnel en 1972 a été calculé en fonction du taux d'imposition moyen de l'exercice précédent, ajusté compte tenu du nouveau barème des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, entré en vigueur le 1er juillet 1971, taux qui a été appliqué au montant estimatif de la masse imposable des traitements et salaires de 1972 qui font l'objet de demandes de crédits aux chapitres pertinents des prévisions de dépenses.

1.3 Sur les recettes totales de 24 950 000 dollars, 19 979 000 dollars proviennent des contributions du personnel prévues aux chapitres 2, 3, 4 et 12 et aux chapitres 3 et 4 des recettes; sur le solde de 4 971 000 dollars, 654 000 dollars proviennent des contributions du personnel des missions spéciales (chap. 17), 718 000 dollars, de celles du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chap. 18), 111 000 dollars de celles du personnel de la Cour internationale de Justice (chap. 19), 1 650 000 dollars de celles du personnel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 15) et 1 838 000 dollars de celles du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (chap. 16).

TITRE II

AUTRES RECETTES

Chapitre 2 des recettes. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires

2 499 400 dollars (1971 : 2 436 400 dollars; 1970 : 2 517 241 dollars)

2.1 Le chiffre prévu comprend les versements que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doivent effectuer au titre des dépenses d'administration correspondant aux activités de ces organismes inscrites dans les prévisions de dépenses.

2.2 Le tableau ci-dessous donne le détail des prévisions pour 1972, avec les chiffres correspondants pour 1971 et 1970.

Tableau 2-1

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Programme des Nations Unies pour le développement : versement au titre des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution des projets d'assistance technique dont l'exécution est confiée à l'ONU	1 874 400	1 874 400	1 941 116
Fonds des contributions volontaires mises à la disposition du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	580 000	510 000	536 202
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	45 000	52 000	39 923
Total	<u>2 499 400</u>	<u>2 436 400</u>	<u>2 517 241</u>

2.3 La somme de 1 874 400 dollars à recevoir du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) représente un versement forfaitaire au titre des dépenses d'administration et dépenses des services d'exécution faites par l'ONU (y compris l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) en tant qu'organisation participante et chargée de l'exécution des projets d'assistance technique financés par le PNUD. Avant 1972, le montant de cette contribution était fixé conformément aux termes de la résolution 1060 (XXXIX) du Conseil économique et social, c'est-à-dire qu'elle revêtait la forme d'une somme forfaitaire représentant 14 p. 100 de la moitié des programmes d'assistance technique sur le terrain approuvés pour la période biennale précédente. La fusion de l'élément Assistance technique et de l'élément Fonds spécial du PNUD pour former un programme de développement unique doit intervenir le 1er janvier 1972. Cependant, il a été décidé que la même formule serait appliquée pour calculer le montant de la contribution pour 1972, étant donné que ce montant ne devrait pas être inférieur à celui de la somme versée pour 1971. Dans ces conditions, le montant estimatif pour 1972 a été maintenu au même chiffre que celui qui était prévu pour l'année en cours.

2.4 Conformément à la méthode de calcul recommandée dans le projet de budget pour 1968 1/ et acceptée par l'Assemblée générale, le montant de la subvention à prélever pour 1972 sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est estimé provisoirement à 580 000 dollars, soit 10 p. 100 des engagements prévus pour 1971, à l'exclusion de la subvention pour 1971 et des dépenses d'administration qui sont directement couvertes à l'aide de contributions volontaires.

2.5 Une nouvelle procédure régissant les dépenses de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est entrée en vigueur le 1er janvier 1970. En conséquence, le budget de l'Organisation des Nations Unies ne couvre plus désormais que la part, déterminée à l'avance, du coût des postes permanents, des dépenses communes de personnel et des frais de voyage pour le congé dans les foyers qui est à sa charge (au chapitre 12 de ses prévisions de dépenses) et des frais de voyage de membres du Comité des pensions du personnel de l'ONU appelés à se rendre à des sessions du Comité mixte de la Caisse commune des pensions et de son comité permanent (au chapitre premier). Dans le cadre de ces arrangements, la Caisse est tenue de rembourser à l'ONU une part convenue de certaines dépenses qui sont initialement couvertes en totalité par l'ONU. Il s'agit des dépenses relatives aux services d'un fonctionnaire chargé des placements, à la vérification des comptes effectués par le Comité des commissaires aux comptes, à la fourniture de services d'ordinateur et aux communications. Un montant de 45 000 dollars est inscrit au titre de ces remboursements au présent chapitre des prévisions de recettes pour 1972.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément No 5 (A/6705), par. 17.14.

Chapitre 3 des recettes. Recettes générales

4 943 000 dollars (1971 : 4 755 400 dollars; 1970 : 4 643 652 dollars)

3.1 Le détail des prévisions de recettes inscrites au présent chapitre et les chiffres correspondants pour 1971 et 1970 sont les suivants :

Tableau 3-1

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Recettes provenant de loyers	252 000	250 000	268 632
ii) Remboursements au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes ..	947 000	995 400	1 055 664
iii) Intérêts bancaires	67 000	67 000	65 872
iv) Vente de matériel usagé	60 000	63 000	56 481
v) Remboursement de dépenses d'exercices précédents	235 000	225 000	238 913
vi) Contributions d'Etats non membres	2 392 000	2 150 000	1 983 345
vii) Services de télévision et services analogues	400 000	415 000	410 436
viii) Remboursement d'une partie des coûts de construction du bâtiment des Nations Unies à Santiago du Chili	120 000	120 000	163 000
ix) Remboursement, à l'occasion du retrait de participants, de la contribution versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel	350 000	350 000	321 944
x) Recettes accessoires	120 000	120 000	79 365
Total	<u>4 943 000</u>	<u>4 755 400</u>	<u>4 643 652</u>

	<u>Dollars</u>
i) <u>Recettes provenant de loyers</u>	252 000

3.2 Pour New York, les recettes prévues se chiffrent à 172 000 dollars, dont 100 000 dollars pour la location de places dans le garage et 72 000 dollars pour

la location de bureaux par des institutions spécialisées, pour des activités organisées par le personnel et par des organisation de l'extérieur. La somme indiquée pour l'exploitation du garage est un montant net, déduction faite du traitement d'un administrateur (P-3) et de deux agents des services généraux du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux), qui s'occupent directement de la supervision et de la gestion du garage, ainsi que des dépenses communes de personnel les concernant. Pour Genève, les recettes provenant des loyers sont estimées à 80 000 dollars.

Dollars

ii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organisations 947 000

3.2 Les recettes prévues à la présente rubrique pour New York, qui se chiffrent au total à 702 700 dollars, se décomposent comme suit : 361 700 dollars pour les communications et la transmission de radiotélégrammes assurées par l'ONU pour le compte des institutions spécialisées et d'autres organismes; 14 000 dollars pour les services de deux opérateurs radio fournis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient; 310 000 dollars pour des services fournis par le Centre international de calcul électronique; 17 000 dollars représentant les frais d'inscription aux cours de langues acquittés par des membres des familles de fonctionnaires, des membres de délégations et d'autres personnes.

3.4 Les recettes prévues pour Genève s'élèvent à 103 000 dollars et représentent le remboursement par des institutions spécialisées et d'autres organismes des dépenses entraînées par la reproduction et la distribution de documents et par la fourniture d'autres services, ainsi que le coût estimatif des services qui seront fournis au Groupe d'étude international du plomb et du zinc pour le rassemblement et l'exploitation de données statistiques.

3.5 Enfin, des recettes prévues pour 1972 comprennent également 141 200 dollars représentant le remboursement par l'Institut latino-américain de planification économique et sociale du coût des services fournis à l'Institut dans le nouvel immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili.

Dollars

iii) Intérêts bancaires 67 000

iv) Vente de matériel usagé 60 000

3.6 Ce chiffre correspond au programme proposé de remplacement et de vente du mobilier et du matériel usagés en 1972, et a été établi en fonction des recettes obtenues en 1970.

Dollars

v) Remboursement de dépenses d'exercices précédents 235 000

3.7 Le crédit demandé à la présente rubrique concerne des engagements contractés à diverses fins au cours d'exercices précédents mais qui n'ont pas eu à être réglés dans leur totalité. Il est tenu compte des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 2468 (XXIII) du 21 décembre 1968, par laquelle l'Assemblée générale a décidé que les crédits qui sont désormais ouverts au titre VI du budget pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que pour la définition des engagements et leur période de validité il y a lieu d'appliquer les procédures et pratiques approuvées pour le Programme élargi d'assistance technique.

Dollars

vi) Contributions d'Etats non membres 2 392 000

3.8 Conformément à l'article 161 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et à l'article 5.9 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, les Etats qui ne sont pas membres de l'Organisation mais participent à certaines de ses activités versent, selon un barème arrêté par l'Assemblée générale, des contributions représentant leur part des dépenses entraînées par ces activités. Ainsi, les recettes prévues à la présente rubrique correspondent aux contributions qui seront versées par des Etats non membres au titre de leur participation à la Cour internationale de Justice, au contrôle international des stupéfiants, à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, à la Commission économique pour l'Europe, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Les Etats non membres, dont les contributions seront fixées en fonction des dépenses effectives, seront informés dans le courant de l'année 1972 de la somme qu'ils devront verser au titre de leur quote-part des dépenses de cet ordre faites pendant l'exercice précédent. Les recettes prévues actuellement ont été calculées en fonction des dépenses prévues en 1971 pour ces objets.

Dollars

vii) Recettes des services de télévision, de radio et de cinéma 400 000

3.9 Ce chiffre a été établi d'après le programme d'activités prévu par le Service de l'information pour 1972.

Dollars

viii) Remboursement d'une partie des coûts de construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili 120 000

3.10 Ce chiffre repose sur la décision de l'Assemblée générale, prise à sa vingtième session, de prévoir au chapitre 7 du budget ordinaire un montant de 200 000 dollars en 1965 et d'un million de dollars en 1966 au titre des travaux d'achèvement de la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili. Ces dispositions ont été prises conformément à un accord entre l'ONU et le Gouvernement chilien, aux termes duquel ce dernier remboursera en 10 ans ce montant total de 1 200 000 dollars en monnaie chilienne. La somme à recevoir en 1972 représentera le septième versement du Gouvernement chilien.

Dollars

ix) <u>Remboursement, à l'occasion du retrait de participants, de la contribution versée par l'Organisation à la Caisse commune des pensions du personnel</u>	350 000
---	---------

3.11 Dans la deuxième partie du dispositif de la résolution 2191 (XXI) du 15 décembre 1966, l'Assemblée générale a approuvé certains amendements aux statuts de la Caisse commune du personnel des Nations Unies, avec effet au 1er janvier 1967. Ces amendements suppriment le régime de la participation associée pour les fonctionnaires recrutés après le 1er janvier 1967 qui quitteraient la Caisse avant d'avoir accompli cinq ans de service sans remplir les conditions requises pour bénéficier de prestations d'invalidité, de décès ou de retraite, ou seraient renvoyés sans préavis. Ce chiffre tient compte des résultats effectifs de l'application de ces dispositions en 1970.

Dollars

x) <u>Recettes accessoires</u>	120 000
--------------------------------------	---------

3.12 Ce montant comprend des recettes accessoires venant de divers bureaux et constituées notamment par des remises de primes relatives à certaines polices d'assurance, par des contributions du public, par le produit de la vente d'enregistrements et réenregistrements radio sur bandes, par le produit de la vente de vieux papiers et de matériel hors d'usage.

Chapitre 4 des recettes - Activités productrices de recettes

3 178 400 dollars (1971 : 2 922 200 dollars; 1970 : 4 564 941 dollars)

4.1 Les activités inscrites au présent chapitre sont de nature commerciale, et l'origine des recettes correspondantes est bien différente de l'origine des recettes provenant de sources plus générales (chapitre 3 des recettes). Certaines de ces activités productrices de recettes, toutefois, ne sont pas des activités à but essentiellement lucratif : la vente des publications, par exemple, a principalement pour objet de diffuser les publications de l'ONU le plus largement possible; les visites guidées sont organisées pour faire connaître l'oeuvre des Nations Unies aux visiteurs et au public en général; enfin, les restaurants et services annexes visent surtout à répondre aux besoins des délégués et du personnel et à leur fournir les meilleurs services aux prix les plus bas.

4.2 Une nouvelle activité productrice de recettes sera ajoutée à partir de 1972. En se fondant sur l'expérience tirée de la vente d'une médaille commémorant le 25ème anniversaire, qui a produit des recettes nettes de 389 004 dollars en 1970, on se propose de commencer à émettre une série de médailles commémoratives, qui seront mises en vente en même temps que les timbres-poste commémoratifs de l'ONU. Les recettes qu'on peut attendre de cette activité feront l'objet d'un nouvel article V, "Redevances - médailles commémoratives de l'ONU".

4.3 Dans leur ensemble, les activités inscrites au présent chapitre produiront vraisemblablement en 1972 des recettes de 3 178 400 dollars. Ce chiffre s'entend compte tenu de la pratique qui consiste à imputer sur les recettes de ces activités toutes les dépenses nettement identifiables qu'elles entraînent, y compris les dépenses consenties au titre du personnel s'occupant directement de ces activités.

4.4 Le tableau 4-14, qui figure à la fin du présent chapitre des recettes, est un état récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses pour 1972 concernant ces activités, qui font l'objet des articles distincts ci-après.

4.5 Le tableau 4.1 ci-après permet de comparer, par article, le montant net des prévisions de recettes pour 1972, le montant approuvé pour 1971 et le montant effectif de 1970.

Tableau 4-1

Articles	1972	1971	1970
	Montants estimatifs	Montants approuvés	Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Vente de timbres-poste	2 635 000	2 138 100	3 830 476
II. Vente de publications	89 000	257 300	105 708
III. Services destinés aux visiteurs	(144 000)	136 200	(201 419)
IV. Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services	398 400	390 600	441 172
V. Bénéfices - médailles commémoratives	200 000	-	389 004
	<u>3 178 400</u>	<u>2 922 200</u>	<u>4 564 941</u>

ARTICLE PREMIER

	<u>Dollars</u>
<u>Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU).....</u>	2 635 000
	1971 : 2 138 100
	1970 : 3 830 476

4.6 L'émission des timbres-poste de l'ONU et leur vente aux philatélistes sont assurées par l'Administration postale, gérée comme un service ordinaire du Secrétariat et relevant administrativement du Bureau des services généraux, conformément aux résolutions 454 (V) et 657 (VII) de l'Assemblée générale, en date respectivement des 16 novembre 1950 et 6 novembre 1952.

4.7 Aux termes de la résolution 232 (III) de l'Assemblée générale en date du 8 octobre 1948, le Secrétaire général est autorisé à conclure, en vue de l'émission de timbres-poste spéciaux, des accords avec divers gouvernements, et notamment, en premier lieu, avec ceux des pays sur le territoire desquels se trouvent les bureaux principaux de l'ONU. Conformément à cette résolution, l'ONU a conclu avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique un accord définissant les conditions auxquelles depuis 1951, l'Administration postale assure des services postaux et philatéliques au Siège de l'ONU, à New York. Un accord analogue a été conclu en 1969 avec le Gouvernement suisse, prévoyant l'installation au palais des Nations de services postaux de même nature que ceux qui sont assurés par l'ONU à New York, ainsi que l'émission de timbres-poste de valeur exprimée en monnaie suisse. En 1971, l'Administration postale de l'ONU a commencé à émettre simultanément aux Etats-Unis d'Amérique et en Suisse des timbres-poste commémoratifs de valeur exprimée en monnaie des Etats-Unis et en monnaie suisse, respectivement, les premiers étant valables pour l'affranchissement au Siège de l'ONU à New York et les seconds pour l'affranchissement au palais des Nations, à Genève. Outre les cinq timbres-poste commémoratifs, le programme de 1971 prévoyait l'émission d'un timbre commémoratif spécial; mais les recettes et les dépenses relatives à ce timbre n'ont pas été inscrites au projet de budget pour l'exercice 1971, le produit net de la vente de ce timbre devant être alloué au Fonds de développement de l'Ecole internationale des Nations Unies et au Fonds d'équipement de l'Ecole internationale de Genève. Le programme de 1972 prévoit l'émission de cinq timbres-poste commémoratifs, en plus des séries de timbres ordinaires de valeur exprimée en monnaie des Etats-Unis d'Amérique et en monnaie suisse.

4.8 Comme il ressort du tableau 4-2, le chiffre d'affaires brut pour 1972 est estimé à 5 650 000 dollars, se décomposant comme suit : 4 080 000 dollars pour les ventes à New York, 700 000 dollars pour les ventes à Genève et 270 000 dollars pour les ventes effectuées par l'intermédiaire d'autres bureaux de l'ONU ou des agences philatéliques des Etats Membres.

4.9 La baisse marquée du chiffre d'affaires brut réalisé en 1971 par rapport au chiffre d'affaires de 1970 est due au fait que le total des valeurs des timbres émis, qui en 1970 était de 5,26 dollars n'a été que de 2,15 dollars en 1971. En outre, les cérémonies du vingt-cinquième anniversaire avaient soulevé en 1970 un intérêt inhabituel parmi les philatélistes. L'augmentation du chiffre d'affaires brut prévu pour 1972 par rapport au chiffre d'affaires approuvé pour 1971 est due au fait que le total des valeurs des timbres que l'on prévoit d'émettre en 1972 sera de 3,59 dollars.

4.10 L'augmentation des dépenses prévues pour 1972 au titre des versements à l'Administration postale des Etats-Unis pour l'acheminement et l'oblitération du courrier, par rapport au chiffre approuvé pour 1971, est due à l'augmentation des tarifs postaux qui a pris effet le 17 mai 1971.

4.11 On remarquera que, pour la première fois, des crédits sont prévus pour la location de locaux extérieurs au Siège. Comme on l'a signalé au chapitre 9 des dépenses, il a été décidé que le loyer des locaux occupés à l'extérieur du Siège par les activités productrices de recettes constituait une dépense nettement identifiable devant être imputée sur les recettes brutes de ces activités, au lieu d'être inscrite au chapitre 9 des dépenses. En conséquence, un montant de 28 000 dollars a été prévu pour les loyers de locaux à usage de bureaux.

Tableau 4-2

Vente de timbres-poste de l'ONU : prévisions de recettes et de dépenses pour 1972 et chiffres correspondants pour 1971 et 1970

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	5 050 000	4 140 000	6 008 573
<u>A déduire :</u>			
i) <u>Versements pour acheminement et</u> <u>oblitération du courrier :</u>			
A l'Administration postale des Etats-Unis	450 000	380 000	393 130
A l'Administration postale suisse	80 000	80 000	77 355
ii) Remboursements, ajustements et commissions	50 000	50 000	61 057
	<u>580 000</u>	<u>510 000</u>	<u>531 542</u>
Recettes brutes	<u>4 470 000</u>	<u>3 630 000</u>	<u>4 477 031</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>			
<u>- New York et Genève</u>			
Postes permanents	725 000	644 000	505 095
Personnel temporaire	420 000	301 000	486 833
Heures supplémentaires	50 000	40 000	58 768
Dépenses communes de personnel	215 000	141 900	150 230
Frais de voyage du personnel en mission	8 000	10 000	5 700
Location de locaux extérieurs	28 000	-	-
Communications	40 000	40 000	25 595
Fournitures et services divers	26 000	45 000	65 190
Entiers postaux et fournitures	45 000	45 000	41 287
Promotion des ventes	160 000	110 000	160 649
Impression des timbres-poste et des entiers postaux	115 000	105 000	102 576
Dépenses diverses	3 000	10 000	44 632 ^{b/}
Total, dépenses imputées sur les recettes	<u>1 835 000</u>	<u>1 491 900^{a/}</u>	<u>1 646 555</u>
Recettes nettes	<u>2 635 000</u>	<u>2 138 100</u>	<u>3 830 476^{c/}</u>

a/ Non compris les frais de location de locaux extérieurs.

b/ Dépenses correspondant à d'importantes modifications apportées aux services de New York et de Genève à des fins d'expansion.

c/ Non compris des recettes nettes de 389 004 dollars provenant de la vente de médaillons commémorant le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

4.12 Le tableau ci-après indique les effectifs proposés pour 1972 pour l'Administration postale de l'ONU, à New York et à Genève, ainsi que les chiffres correspondants pour 1971.

Tableau 4-3

		Catégories et classes							
		Administrateurs					Agents des services généraux		
		P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G-5	Autres classes	Total
New York	1972	1	2	2	1	6	10	39	49
	1971	1	1	1	3	6	10	35	45
Genève	1972	1	-	1	1	3	3	14	17
	1971	1	-	1	1	3	3	14	17

4.13 Le Secrétaire général propose de créer ou de reclasser les postes ci-après pour 1972 :

a) Postes nouveauxNew York

4 GS

Il est proposé de transformer en postes permanents quatre postes d'agents des services généraux, jusque-là imputés sur les crédits ouverts au titre du personnel temporaire, compte tenu du fait que les fonctions correspondantes sont de caractère durable, notamment depuis l'émission de timbres-poste de valeur exprimée en deux monnaies différentes.

b) Reclassement de postesNew York

1 P-3 à P-4

Il est proposé de reclasser un poste de la catégorie P-3, compte tenu des responsabilités accrues qui s'attachent à ce poste en raison de la nécessité d'engager, de former et de superviser un personnel plus nombreux afin de faire face à la croissance accélérée des ventes de timbres de l'ONU. L'émission de timbres de valeur exprimée en deux monnaies différentes a augmenté la complexité de l'ensemble des activités de ce service, vu notamment la nécessité de maintenir et d'améliorer la qualité des services assurés à l'intention des philatélistes du monde entier. En outre, le titulaire de ce poste est chargé d'aider le Directeur de l'Administration postale de l'ONU à formuler les politiques et les méthodes applicables au fond même des activités philatéliques de l'ONU.

2 P-2 à P-3

Il est proposé de reclasser le poste de Chef du Service de la promotion des ventes et des finances, compte tenu des responsabilités accrues qui s'attachent à ce poste en raison des efforts poursuivis pour augmenter les recettes découlant de la vente de timbres-poste de l'ONU. Cette tâche exige des initiatives nouvelles en matière de commercialisation et de promotion des ventes. En outre, le titulaire de ce poste est chargé de l'aspect financier des activités de l'Administration postale de l'ONU - c'est-à-dire de faire en sorte que des systèmes satisfaisants de comptabilité et de contrôle soient employés, que l'augmentation générale des recettes et des dépenses soit contrôlée comme il convient dans le cadre des systèmes existants, et que, le cas échéant, de nouveaux systèmes soient mis au point.

Il est également proposé de reclasser le poste de Chef du Service des ventes à l'étranger au Siège, compte tenu des responsabilités accrues qui s'attachent à ce poste en raison de la multiplication des postes de vente situés à l'étranger, dont le nombre est passé de quarante en 1957 à plus de quatre-vingts à la fin de 1970, sans compter plusieurs autres agences au sujet desquelles des négociations étaient en cours.

ARTICLE II

	<u>Dollars</u>
<u>Vente de publications et Librairie de l'ONU</u>	89 000
1971 :	257 300
1970 :	105 708

4.14 La vente des publications est une activité ordinaire du Secrétariat conçue pour être rentable dont l'objet est de diffuser dans le public les publications de l'ONU ainsi que les brochures et autres imprimés d'information concernant l'Organisation. Le Service des publications - qui relève du Service des conférences - est chargé de toutes les questions de gestion et de direction tant à New York qu'à Genève. Ses attributions s'étendent également aux librairies de l'ONU à New York et à Genève qui sont exploitées sous contrat. Dans l'exercice de ses fonctions, le Service des publications suit les directives du Comité des publications. La Section des ventes (Service des publications) dirige la vente des publications.

4.15 Les recettes proviennent de la vente, dans le monde entier, des publications et des brochures et autres imprimés d'information de l'ONU, ainsi que des publications de la Cour internationale de Justice, des institutions spécialisées et autres organismes dont l'ONU est dépositaire ou dont la vente a lieu dans des conditions analogues. Ces publications sont vendues par le Siège et par l'Office de Genève, qui utilisent à cet effet les voies normales : distributeurs nationaux, librairies et organisations non gouvernementales. Les ventes des librairies de l'ONU dépendent directement du nombre de visiteurs.

4.16 Les prévisions de recettes et de dépenses figurent dans le tableau 4-4 ci-après. Ce tableau est complété par les prévisions de recettes et de dépenses concernant la vente, aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, des documents de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Etant donné que ces documents constituent un article de vente distinct, il a été décidé d'indiquer séparément aux fins de comparaison les recettes et les dépenses prévues à ce titre.

4.17 On remarquera que, pour la première fois, des crédits sont prévus au présent chapitre pour la location de locaux extérieurs au Siège. Comme on l'a indiqué au chapitre 9 des dépenses, il a été décidé que le loyer des locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts occupés à l'intérieur du Siège par les activités productrices de recettes constituait une dépense nettement identifiable devant être imputée sur les recettes brutes de ces activités, au lieu d'être inscrite au chapitre 9 des dépenses. En conséquence, un montant de 69 000 dollars est demandé pour faire face aux dépenses annuelles de location de locaux d'entreposage à Long Island City et de locaux à usage de bureaux dans Lexington Avenue.

Tableau 4-4

Ventes de publications et Librairie de l'ONU

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1972 et chiffres correspondants
pour 1970 et 1971

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Recettes brutes</u>			
Produit brut des ventes - Ventes au comptant sur facture	970 000	1 006 000	791 872
Autres rentrées	580 000 ^{a/}	570 000 ^{a/}	506 019 ^{a/}
Total, recettes brutes	<u>1 550 000</u>	<u>1 576 000</u>	<u>1 297 891</u>
<u>Dépenses directement imputables à la vente des publications</u>			
Coût de production des publications des Nations Unies (<u>Yearbook</u> compris)	320 000	275 000	298 135
Achat d'imprimés d'information	110 000	100 000	108 810
Imprimés en dépôt	100 000	125 000	68 464
Coût total des ventes	<u>530 000</u>	<u>500 000</u>	<u>475 409</u>
Total, recettes nettes	<u>1 020 000</u>	<u>1 076 000</u>	<u>822 482</u>

Tableau 4-4 (suite)

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>			
Postes permanents et dépenses communes de personnel : New York et Genève ...	470 000	423 700	409 063
Personnel temporaire	53 000	46 000	38 806
Heures supplémentaires	3 000	3 000	2 058
Frais de transport et services postaux	135 000	116 000	107 275
Dépenses de publicité	80 000	96 000	60 079
Fournitures et services divers	16 000	20 000	15 665
Matériel	4 000	14 000	2 631
Traitements du personnel de la Librairie	100 000	95 000	78 197
Commission du concessionnaire	5 000	5 000	3 000
Location de locaux extérieurs	69 000	-	-
	<u>935 000</u>	<u>818 700</u>	<u>716 774</u>
Total, dépenses			
Total, recettes nettes	<u>85 000</u>	<u>257 300</u>	<u>105 708</u>

Montants estimatifs pour 1972

(En dollars)

Rubrique spéciale (Vente des documents de
la quatrième Conférence des Nations Unies
sur les utilisations pacifiques de
l'énergie atomique)

Recettes brutes

Produits des ventes et autres rentrées 60 000

Tableau 4-4 (suite)

	<u>Montants estimatifs pour 1972</u> (En dollars)
<u>Dépenses directement imputables à la vente des publications</u>	
Achat des exemplaires de vente auprès de l'AIEA	40 000
Coût total des ventes	40 000
Total des recettes nettes	<u>20 000</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>	
Personnel temporaire	7 500
Promotion des ventes	8 500
	<u>16 000</u>
Recettes nettes	<u>4 000</u>

a/ Y compris 344 029 dollars en 1970, 370 000 dollars (montant estimatif) en 1971 et 390 000 dollars (montant estimatif) en 1972, provenant de la Librairie.

4.18 Le tableau 4-5 ci-après indique les effectifs révisés pour 1971, compte tenu des résultats de l'étude d'utilisation des effectifs menée par le Service de gestion administrative dans la Section des ventes de New York, ainsi que les effectifs proposés pour 1972, qui sont maintenus au niveau de 1971.

Tableau 4-5

	<i>Catégories et classes</i>							
	<i>Administrateurs</i>					<i>Agents des services généraux</i>		
	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G-5	<i>Autres classes</i>	Total
<u>Section des ventes</u>								
New York ... 1972	1	1	2	1	5	1	18	19
1971	1	1	2	1	5	1	18	19
<u>Groupe des ventes,</u>								
Genève 1972	-	-	-	1	1	1	7	8
1971	-	-	-	1	1	1	7	8
<u>Groupe de la comptabilité recettes,</u>								
New York ... 1972	-	-	-	1	1	-	5	5
1971	-	-	-	1	1	-	5	5

ARTICLE III

	<u>Dollars</u>
<u>Services destinés aux visiteurs et visites guidées</u>	(144 000)
	1971 : 136 200
	1970 : (201 419)

4.19 Sont inscrites au présent article les recettes provenant de la vente de billets pour les visites guidées, tant à New York qu'à Genève, et de la vente de cartes postales et de souvenirs à Genève.

	<u>Dollars</u>
i) <u>Visites guidées à New York</u>	(121 500)
	1971 : 151 700
	1970 : (186 918)

Gestion

4.20 A New York, des visites guidées visant à faire connaître les buts et les activités de l'ONU sont assurées tous les jours de la semaine et pendant toute l'année par le Service des visites, qui relève du Service de l'information. Le Service des visites est également chargé d'organiser des conférences, des projections cinématographiques et des programmes spéciaux d'information à l'intention de groupes de visiteurs. Sa gestion est essentiellement celle d'un service d'information destiné au public, plutôt que celle d'une entreprise à but lucratif, mais les visiteurs attirés par les visites guidées sont incités également à grossir la clientèle de la poste, de la librairie, du comptoir d'articles pour cadeaux, du magasin de souvenirs, du buffet et quelquefois du restaurant des délégués, pour contribuer ainsi aux recettes produites par ces activités lucratives.

4.21 Le nombre des personnes qui ont visité ou visiteront le Siège (New York) au cours de la période quinquennale 1968-1972 s'est établi ou s'établira vraisemblablement comme suit :

1968	: 1 065 713
1969	: 1 039 660
1970	: 937 921
1971	: 1 035 000 (estimation)
1972	: 1 023 000 (estimation)

4.22 Le nombre particulièrement bas de visiteurs en 1970 est dû à deux facteurs au moins. Le premier c'est que pendant les réunions de célébration du vingt-cinquième anniversaire, les bâtiments de l'ONU ont été fermés au public (du 12 au 24 octobre inclus). Si l'on compare le nombre des visiteurs d'octobre 1969, qui s'élevait à 92 525, avec celui d'octobre 1970, qui s'est élevé

à 46 885, on se rend compte que la différence, soit 45 640, aurait porté à près d'un million le total des visiteurs de l'année 1970. Le second facteur qui a influé sur le nombre des visiteurs n'est autre que la dépression économique générale qui s'est fait sentir dans l'ensemble des Etats-Unis. A New York, l'année 1970 a été une année médiocre pour tous les établissements qu'intéresse l'industrie touristique. Si l'on prévoit que la dépression affectant les activités touristiques continuera jusqu'à la fin de 1971, on n'en espère pas moins voir croître en 1972 le nombre de ceux qu'attireront les visites guidées.

4.23 Comme il ressort du tableau 4-6 ci-après, on estime qu'en 1972 le montant brut des droits d'admission aux visites guidées du Siège atteindra 940 000 dollars, contre un montant brut effectif de 823 375 dollars pour 1970. En évaluant à 976 000 dollars le montant brut approuvé des droits d'admission pour 1971, on n'a pas tenu compte du fait que la réduction du nombre des touristes qui ont visité New York et Le Siège de l'ONU en 1970 se prolongera vraisemblablement en 1971.

4.24 Comme les exercices précédents, le remboursement, lors du départ ou de la cessation de service des guides et agents régulateurs, de la moitié des contributions versées par l'ONU à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, sera inscrit au titre des recettes accessoires au chapitre 3 des recettes. Pour 1972, les recettes produites par ces remboursements sont évaluées à 21 000 dollars.

Tableau 4-6

Visites guidées (New York)

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Montant brut des droits d'admission	940 000	976 000	823 375
<u>A déduire :</u>			
Ristournes, remboursements et ajustements	12 000	12 000	8 673
Recettes brutes	<u>928 000</u>	<u>964 000</u>	<u>814 702</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>			
Postes permanents	248 000	180 000	253 910
Traitements des guides et agents régulateurs	650 000	525 600	594 275
Dépenses communes de personnel et voyages à l'occasion du congé dans les foyers ..	120 000	80 000	125 121

Tableau 4-6 (suite)

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes (suite)</u>			
Personnel temporaire	3 000	3 000	11 863
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 000	700	345
Travaux contractuels d'imprimerie et autres dépenses de publicité	7 500	8 000	3 795
Achat et entretien d'uniformes	8 000	7 000	7 442
Fournitures et services divers	7 000	7 000	4 868
Matériel divers	5 000	1 000	-
Total, dépenses imputées sur les recettes	<u>1 049 500</u>	<u>812 300</u>	<u>1 001 620</u>
Recettes nettes	<u>(121 500)</u>	<u>151 700</u>	<u>(186 918)</u>

4.25 Comme il ressort du tableau 4-7 ci-après, l'effectif permanent proposé du Service des visites est identique à celui qui a été approuvé pour 1971.

Tableau 4-7

	Administrateurs						Agents des services généraux		
	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total	G5	Autres classes	Total
1972	1	-	2	3	-	6	-	14	14
1971	1	-	2	3	-	6	-	14	14

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Service des visites à Genève</u>	(22 500)
	1971 : (15 500)
	1970 : (14 501)

4.26 Au palais des Nations, c'est la Division des services généraux de l'Office de Genève qui assure le service des visites guidées. Les recettes brutes provenant des droits d'admission aux visites guidées sont estimées devoir atteindre 65 000 dollars en 1972 et les recettes provenant de la vente de cartes postales et de souvenirs sont estimées devoir atteindre 13 000 dollars, soit un total de 78 000 dollars, contre 72 742 dollars de recettes brutes effectives en 1970.

4.27 Depuis un certain nombre d'années, le budget de ce Service est déficitaire. Après l'occupation progressive des nouveaux locaux, qui commencera en 1972, on espère offrir aux visiteurs du palais des Nations un programme plus intéressant, comprenant non seulement une visite du bâtiment et des terrains, une visite de certaines salles de conférence et un exposé sur les activités de l'Organisation, mais aussi la projection d'un film sur certains aspects particuliers des programmes entrepris par l'Organisation et les institutions spécialisées.

4.28 Le nombre des personnes qui ont visité le palais des Nations au cours des quatre dernières années s'établit comme suit :

1967	: 176 508
1968	: 155 816
1969	: 151 802
1970	: 146 730

4.29 Comme il ressort du tableau 4-8, les dépenses imputées sur les recettes comprennent les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à des postes permanents. Les postes en question sont cinq postes d'agent des services généraux; un crédit est prévu pour rémunérer les heures supplémentaires faites le samedi et le dimanche. Le tableau d'effectifs est identique à celui de 1971. Le crédit demandé au titre du personnel temporaire permettra d'assurer un service continu de visites guidées pendant toute la journée au cours de la période de pointe qui s'étend de mai à août.

4.30 Le tableau 4-8 indique le montant des prévisions de recettes et de dépenses relatives à ces activités pour 1972 ainsi que les chiffres correspondants pour 1971 et 1970.

Tableau 4-8

Service des visites (Genève)

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Montant brut des droits d'admission	65 000	65 000	59 396
Vente de cartes postales et de souvenirs ...	13 000	12 000	13 346
Total, recettes brutes	78 000	77 000	72 742

Tableau 4-8 (suite)

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>			
Postes permanents et dépenses communes de personnel	57 000	52 000	48 652
Personnel temporaire	43 000	40 000	37 745
Fournitures et services divers	500	500	846
	<u>100 500</u>	<u>92 500</u>	<u>87 243</u>
Déficit d'exploitation net	<u>(22 500)</u>	<u>(15 500)</u>	<u>(14 501)</u>

ARTICLE IV

	<u>Dollars</u>
<u>Magasin de souvenirs, comptoir d'articles pour cadeaux, restaurants et services annexes</u>	398 400
	1971 : 390 600
	1970 : 441 172

4.31 Sont inscrites au présent article les recettes provenant, à New York, de l'exploitation du magasin de souvenirs, du comptoir d'articles pour cadeaux et des restaurants et services annexes.

4.32 Ces activités ainsi que la location de places dans le garage (chapitre 3 des recettes) et l'Administration postale de l'ONU (article premier du chapitre 4 des recettes) sont placées sous la direction du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux). Contrairement à ce qui a été fait dans le cas de la gestion du garage et de l'Administration postale de l'ONU, il n'a pas été possible d'imputer le coût des postes permanents et les dépenses communes de personnel sur les recettes provenant de chacune des activités inscrites au présent article, puisque les fonctionnaires intéressés s'occupent de l'ensemble des activités en question. Pour cette raison, l'ensemble des dépenses de personnel est imputé sur le total des recettes inscrites au présent article au lieu d'être réparti de façon proportionnelle entre les trois activités considérées.

4.33 On trouvera dans le tableau ci-après l'état récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses correspondant à ces trois activités pour 1972 ainsi que les chiffres correspondants pour 1971 et 1970.

Tableau 4-9

Etat récapitulatif des prévisions de recettes nettes

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Recettes nettes</u>			
Magasin de souvenirs	340 000	310 000	353 444
Comptoir d'articles pour cadeaux	210 000	205 000	213 726
Restaurants et services annexes	-	-	(23 429)
Recettes totales	<u>550 000</u>	<u>515 000</u>	<u>543 741</u>
<u>A déduire :</u>			
<u>Service de gestion commerciale</u>			
Traitements et dépenses communes de personnel	(151 600)	(124 400)	(102 569)
Recettes nettes ajustées	<u>398 400</u>	<u>390 600</u>	<u>441 172</u>

4.34 Le tableau 4-10 ci-après indique l'effectif permanent proposé pour 1972 pour le Service de gestion commerciale :

Tableau 4-10

	Administrateurs						Agents des services généraux		
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	G5	Autres classes	Total
1972	1	1	-	1	-	3	1	3	4
1971	1	1	-	1	-	3	1	3	4

	<u>Dollars</u>
i) <u>Magasin de souvenirs</u>	340 000
	1971 : 310 000
	1970 : 353 444

4.35 La gestion et l'exploitation du magasin de souvenirs sont assurées par la Lido Shores Corporation sous la direction du Service de gestion commerciale (Bureau des services généraux). Tout le personnel nécessaire à l'exécution du contrat est employé par le concessionnaire et non par l'ONU.

4.36 Le chiffre d'affaires brut est estimé à 965 000 dollars pour 1972, contre 865 000 dollars (montant estimatif approuvé) pour 1971 et 944 738 dollars (montant effectif) en 1970. Les dépenses imputées directement sur les recettes sont estimées à 185 000 dollars pour 1972, contre 165 000 dollars (montant estimatif) pour 1971 et 164 914 dollars (montant effectif) en 1970. Ainsi qu'il ressort du tableau 4-11, qui indique les prévisions de recettes et de dépenses relatives à cette activité pour 1972, ainsi que les chiffres correspondants pour 1971 et 1970, l'augmentation des dépenses est due principalement à un relèvement des traitements.

Tableau 4-11

Magasin de souvenirs (New York)

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Chiffre d'affaires brut	965 000	865 000	944 738
<u>A déduire :</u>			
Coût des articles vendus	440 000	390 000	426 380
Total, recettes brutes	<u>525 000</u>	<u>475 000</u>	<u>518 358</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>			
Traitements	170 000	150 000	151 782
Dépenses d'exploitation	13 000	13 000	11 132
Commission du concessionnaire	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
Total, dépenses	<u>185 000</u>	<u>165 000</u>	<u>164 914</u>
Total, recettes nettes	<u>340 000</u>	<u>310 000</u>	<u>353 444</u>

	<u>Dollars</u>
ii) <u>Comptoir d'articles pour cadeaux</u>	210 000
	1971 : 205 000
	1970 : 213 726

4.37 Le comptoir d'articles pour cadeaux de l'ONU est exploité sous contrat par la United Nations Cooperative, Inc. Le Service de gestion commerciale représente le Bureau des services généraux aux réunions du Comité directeur du comptoir d'articles pour cadeaux qui est chargé de veiller à ce que le comptoir soit exploité conformément aux dispositions du mémorandum d'accord. Tout le personnel du comptoir est employé par le concessionnaire et non par l'ONU.

4.38 Pour 1972, le chiffre d'affaires estimatif est de 985 000 dollars. Ce chiffre, très supérieur aux 815 000 dollars de recettes estimatives approuvées pour 1971 et aux 854 332 dollars de recettes effectives réalisées en 1970, repose sur l'hypothèse que l'application soutenue de techniques de vente étudiées, la sélectivité accrue des articles et le relèvement des prix aboutiront en 1972 à un chiffre d'affaires en hausse. Compte tenu de l'augmentation prévue des salaires et des dépenses connexes, on estime que les frais d'exploitation s'élèveront à 255 000 dollars, contre 218 972 dollars de dépenses effectives en 1970. En conséquence, les recettes nettes provenant de cette activité sont estimées à 210 000 dollars, contre un montant effectif de 213 726 dollars en 1970, année exceptionnelle en raison des célébrations du vingt-cinquième anniversaire.

Tableau 4-12

Comptoir d'articles pour cadeaux de l'ONU

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Chiffre d'affaires brut	985 000	815 000	854 332
<u>A déduire :</u>			
Coût des articles vendus	490 000	385 000	396 920
Ristournes et remboursements	30 000	19 000	24 713
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total, recettes brutes	465 000	411 000	432 699
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Tableau 4-12 (suite)

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>			
Traitements et salaires	195 000	152 000	162 223
Autres dépenses d'exploitation	42 000	38 000	39 315
Commission du concessionnaire	18 000	16 000	17 435
	<u>255 000</u>	<u>206 000</u>	<u>218 973</u>
Total, dépenses			
	<u>210 000</u>	<u>205 000</u>	<u>213 726</u>
Total, recettes nettes			

Dollars

iii) <u>Restaurants et services annexes</u>	-
	1971 : -
	1970 : (23 429)

4.39 La gestion et l'exploitation des restaurants et services annexes sont assurées par un concessionnaire, Lido Shores Corporation, les directives étant données directement par le Service de gestion commerciale du Bureau des services généraux. Tout le personnel nécessaire à l'exécution des obligations du concessionnaire est employé par ce dernier, qui règle toutes les dépenses directes en les imputant sur les recettes. Les recettes nettes, une fois payée la commission du concessionnaire, reviennent à l'ONU. L'Organisation fournit les locaux, les services d'entretien, l'eau, le gaz, l'électricité, etc.

4.40 Les prévisions relatives aux restaurants et services annexes, qui font l'objet du présent article, portent sur :

- a) La cafeteria, les buffets installés aux divers étages, le restaurant du personnel, la cantine de la presse et le buffet du salon nord;
- b) Le restaurant des délégués;
- c) Les ventes de boissons;
- d) Le comptoir de vente de journaux et d'articles divers du quatrième étage;

- e) Le buffet ouvert au public dans le bâtiment de l'Assemblée générale;
- f) Les distributeurs automatiques installés en divers endroits.

4.41 Le tableau 4-13 donne le détail des prévisions de recettes et de dépenses pour 1972 ainsi que les chiffres correspondants pour 1971 et 1970.

4.42 Le montant estimatif du chiffre d'affaires brut pour 1972 dépasse d'environ 283 000 dollars le montant effectif des recettes brutes de 1970, ce qui peut être attribué à la hausse de certains prix. Ces prévisions sont établies en fonction d'un programme normal de séances au Siège.

4.43 Les prévisions concernant les dépenses qui seront imputées sur les recettes sont fondées sur les chiffres de 1970. Les dépenses d'entretien et de remplacement du matériel sont estimées à 30 000 dollars, soit environ 1 000 dollars de plus que leur montant effectif de 1970. Comme pour 1971, les prévisions pour 1972 ne font apparaître aucun solde, alors qu'il y a eu en 1970 un déficit de 23 429 dollars imputable essentiellement au renforcement des mesures de sécurité qui ont amené à interdire les bâtiments au public pendant deux semaines à l'occasion de la vingt-cinquième session commémorative de l'Assemblée générale. On estime que ces mesures restrictives ont entraîné pour les restaurants et services annexes une perte de chiffre d'affaires d'environ 58 000 dollars, soit une perte nette de 26 000 dollars.

4.44 Le principe régissant la gestion des restaurants et services annexes est que les prix doivent être fixés et ajustés de temps en temps de façon que, dans l'ensemble, les recettes et les dépenses de cette opération s'équilibrent. En janvier 1971, la structure des prix a été complètement révisée, compte tenu des augmentations de salaires, du coût plus élevé des denrées alimentaires et d'autres dépenses. Selon les nécessités, les prix de certains articles mis en vente dans les restaurants et services annexes ont été majorés de façon à équilibrer les recettes et les dépenses. Il sera procédé périodiquement à des rectifications de prix fondées sur l'analyse des ventes et des frais de gestion. Concurrément, on envisage toutefois de créer dans la cafeteria et dans la cantine de la presse un libre-service qui permettrait de compenser dans une certaine mesure la hausse des frais de main-d'oeuvre.

4.45 Le coût d'exploitation des restaurants et services annexes est influencé dans une large mesure par le fait que certains services, en particulier la cafeteria et le buffet du salon nord, sont fréquemment appelés à fonctionner au-delà des heures normales, ou à ouvrir en fin de semaine, ce qui entraîne d'importantes dépenses au titre des heures supplémentaires. Le coût de ces heures supplémentaires, à en juger d'après les données des exercices précédents, semble devoir être de l'ordre de 40 000 à 44 000 dollars en 1972. En 1970, ces dépenses se sont élevées à 40 000 dollars.

Tableau 4-13

Restaurants et services annexes (New York)

	1972 Montants estimatifs	1971 Montants approuvés	1970 Montants effectifs
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Chiffre d'affaires brut	3 000 000	2 800 000	2 716 909
<u>A déduire :</u>			
Coût des marchandises et articles vendus	1 375 000	1 282 000	1 256 693
<u>A ajouter :</u>			
Autres recettes	70 000	75 000	67 987
	<u>1 695 000</u>	<u>1 593 000</u>	<u>1 528 203</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>			
Traitements et salaires	1 232 000	1 160 000	1 108 703
Autres dépenses d'exploitation	415 000	395 000	396 073
Entretien et remplacement du matériel ...	30 000	20 000	28 856
Commission du concessionnaire	18 000	18 000	18 000
	<u>1 695 000</u>	<u>1 593 000</u>	<u>1 551 632</u>
Total, dépenses			
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(23 429)</u>
Total, recettes nettes			

ARTICLE V

Bénéfices - médailles commémoratives de la fondation del'Organisation des Nations Unies 200 000 dollars

4.46 A partir de 1972, on se propose d'émettre une série de médailles commémoratives, parallèlement à l'émission des timbres-poste commémoratifs de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Cette émission de médailles se fera en vertu d'un contrat qui sera passé avec un institut d'émission de bonne réputation, et qui sera analogue au contrat concernant les médailles du vingt-cinquième anniversaire. S'il est difficile au stade actuel de prédire la portée de l'intérêt numismatique que susciteront les médailles de l'ONU, on n'en espère pas moins 230 000 dollars de recettes brutes au cours de la première année. Ces recettes permettront de recouvrer les traitements d'un administrateur adjoint de 1ère classe (P-2) et d'un agent des services généraux nécessaires à l'administration de cette activité, ainsi que les dépenses communes de personnel les concernant. Pour l'instant, cette activité sera placée sous le contrôle direct du Service de gestion commerciale et du Bureau des services généraux, et non sous celui de l'Administration postale.

Tableau 4-14

Etat récapitulatif des prévisions de recettes et de dépenses relatives aux activités productrices de recettes pour 1972

	Article premier	Article II		Article III			Article IV				Article V	Total général
		Administration postale de l'ONU	Vente des publications Librairie	Visites guidées		Magasin de souvenirs	Comptoir d'articles pour cadeaux	Restaurants et services annexes	Total	Vente de médailles		
				New York	Genève							
Chiffre d'affaires brut ou montant brut des droits perçus	5 050 000	970 000	940 000	65 000	1 005 000	965 000	985 000	3 000 000	4 950 000	230 000	12 265 000	
Autres recettes	-	580 000	-	13 000	13 000	-	-	70 000	70 000	-	663 000	
<u>A déduire :</u>												
Coût des marchandises et articles vendus	-	530 000	-	-	-	440 000	490 000	1 375 000	2 305 000	-	2 875 000	
Frais d'acheminement du courrier	530 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	530 000	
Ristournes et remboursements	50 000	-	12 000	-	12 000	-	30 000	-	30 000	-	92 000	
Total, recettes brutes	4 470 000	1 040 000	928 000	78 000	1 006 000	525 000	465 000	1 695 000	2 685 000	230 000	9 431 000	
<u>A déduire :</u>												
Dépenses totales	1 835 000	935 000	1 049 500	100 500	1 150 000	185 000	255 000	1 695 000	2 135 000	30 000	6 101 000	
Service de gestion commerciale	-	-	-	-	-	-	-	-	151 600	-	151 600	
Total, recettes nettes (ou déficit)	2 635 000	89 000	(121 500)	(22 500)	(144 000)	340 000	210 000	-	398 400	200 000	3 178 400	

* Concernant la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
